

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DE COVAGE SOMME

2020



SOMMAIRE

LETTRE DU DIRECTEUR GENERAL	0
1 LES EVOLUTIONS DU MARCHE DU TRES HAUT DEBIT	2
1.1 Etat du marché FTTH	2
1.1.1 Le marché en chiffres	2
1.1.2 Etat des déploiements et des territoires	4
1.1.3 Territoires et attributions	4
1.1.4 Evolutions de la réglementation	5
1.1.5 Un règlement de différend qui précise les obligations des OI en zone AMII	5
1.2 Etat du marché FTTO	5
1.2.1 Analyse du marché du régulateur	5
1.2.2 L'état du marché	6
1.2.3 L'avenir des réseaux d'initiative publique de première génération	6
2 LE PROJET PORTE PAR SOMME NUMERIQUE	9
2.1 Les objectifs poursuivis par SOMME NUMERIQUE	9
2.2 Le contrat de délégation de service public	10
2.2.1 Objet du contrat de DSP et grandes étapes de la vie du contrat	10
2.2.2 Faits marquants de l'année 2020	13
<i>Le changement d'actionariat du groupe Covage</i>	13
<i>La crise sanitaire</i>	13
2.3 Organisation et moyens mis en œuvre par COVAGE SOMME	26
2.3.1 Organisation	26
2.3.1.1 L'appui de Covage Networks	26
2.3.1.2 L'investissement dans les outils informatiques	27
2.3.1.3 L'organisation territoriale	29
2.3.2 Contrats	29
2.3.2 Insertion	31
2.3.3 L'effort porté sur l'environnement	31
3 VOLET TECHNIQUE	34
3.1 Déploiement du réseau	34
3.1.1 Avancement du déploiement sur la DSP	35
3.1.2 Avancement des études	36
3.1.3 Avancement affermage	36
3.1.4 Points de blocage	37
3.2 Les moyens mis en œuvre pour assurer l'exploitation technique du Réseau	37
3.3 Les caractéristiques du Réseau Somme Numérique	38
3.4 Respect des engagements en matière de qualité de service	42
3.4.1 Rappel des engagements en matière de qualité de service	42
3.4.2 Disponibilité du Réseau	42
3.4.2.1 Pour les services FTTO	42
3.4.2.2 Pour les services FTTH	44

3.4.3	Tickets d'incidents.....	44
3.4.3.1	Pour les réseaux FTTO.....	44
3.4.3.2	Pour les réseaux FTTH.....	46
3.4.3.3	Données d'occupation du réseau.....	47
3.4.3.4	Traitement des DICT.....	48
3.4.4	Les incidents majeurs étant survenus le Réseau.....	48
3.5	Maintenance du Réseau.....	49
3.5.1	Travaux de maintenance.....	49
4	VOLET COMMERCIAL	51
4.1	Positionnement du Délégué.....	52
4.1.1	Evolution de la grille tarifaire FTTH.....	52
4.1.2	Précisions des conditions du renouvellement du Droit d'Usage.....	52
4.2	Evolution du portefeuille d'Usagers du Réseau.....	53
4.2.1	Pour le réseau FTTH.....	53
4.2.2	Pour le réseau FTTO.....	54
4.3	Evolution du parc de services en production.....	56
4.3.1	Evolution du nombre de clients finals FTTH.....	56
4.3.1.1	Les offres passives.....	57
4.3.1.2	Nombre d'abonnés par opérateur.....	58
4.3.2	Evolution du nombre de services commercialisés FTTO.....	59
4.3.2.1	Les services activés.....	60
4.3.2.2	Les services passifs.....	60
4.4	Analyse des prises de commandes FTTO.....	61
4.4.1	Analyse des prises de commande Bande Passante Entreprise.....	63
4.4.2	Analyse des prises de commande Bande Passante Entreprise Access.....	64
4.5	Analyse de l'activité DSL.....	65
4.6	Raccordements de clients finals.....	66
4.6.1	Raccordements de clients finals FTTH.....	66
4.6.2	Raccordements et activations FTTO.....	67
4.6.2.1	Sur les offres activées.....	68
4.6.2.1.1	Les activations en volume.....	68
4.6.2.1.2	Les délais d'activation.....	70
4.6.2.1.3	Délais d'activation Bande Passante Entreprise.....	71
4.6.2.1.4	Délais d'activation Bande Passante Entreprise Access.....	72
4.6.2.2	Sur les offres passives.....	72
4.7	Enquête de satisfaction des Usagers.....	73
4.8	Perspectives commerciales sur l'année à venir.....	76
5	VOLET FINANCIER	79
5.1	Principaux indicateurs de l'année 2020.....	79
5.2	Rappel des règles de comptabilité retenues.....	79
5.2.1	Principes généraux.....	79
5.2.2	Immobilisations.....	79
5.2.3	Valeurs mobilières de placement.....	80
5.2.4	Créances d'exploitation.....	80
5.2.5	Provisions pour risques et charges.....	80
5.2.6	Chiffre d'affaires.....	80
5.2.7	Résultat courant.....	80
5.3	Compte de résultat.....	81
5.3.1	Comparaison par rapport à l'année précédente.....	81
5.3.2	Recettes.....	81
5.3.3	Charges.....	86
5.4	Patrimoine et Bilan.....	87
5.4.1	Investissements.....	87
5.4.2	Bilan.....	89

5.5 Flux entre le délégataire et le délégant.....	91
5.5.1 Redevances versées au délégant.....	91
5.6 Inventaire des biens de retour.....	91
5.7 Engagements à incidence financière du délégataire	92
5.8 Retour à meilleure fortune.....	92

LETTRE DU DIRECTEUR GENERAL



”

Cher partenaire,

J'ai l'honneur de vous communiquer le rapport d'activité de la société COVAGE SOMME au titre de l'année 2020. Ce document constitue une synthèse des actions menées au cours de l'exercice 2020 par COVAGE SOMME que vous avez chargé de l'aménagement numérique du département de la Somme.

Cette année 2020 aura été marquée pour le groupe Covage par 3 événements majeurs.

Le premier qui s'est imposé à l'ensemble de notre pays a évidemment été la crise sanitaire et les différentes mesures prises par le Gouvernement pour endiguer la progression de l'épidémie de Covid-19.

En conséquence, les opérations de déploiements, de raccordements et d'exploitation ont été, impactées par cet épisode, le temps pour notre société, nos partenaires, nos sous-traitants et l'ensemble de notre filière, de mettre en place de nouvelles méthodes de travail permettant notamment de respecter les différents gestes barrières qu'imposait la situation, mais aussi d'adapter les déplacements des différents intervenants aux restrictions en vigueur.

Les différentes actions menées, nous ont permis d'honorer au mieux nos engagements mais surtout d'assurer à la sortie du confinement le redémarrage de notre outil industriel de production.

Le deuxième a été la concrétisation de l'opération de changement d'actionariat initiée en 2019. En effet, par une décision du 27 novembre 2020, la Commission européenne a autorisé le rachat par SFR FTTH Network des parts détenues par Cube Infrastructure et Partners Group dans Covage SAS. Cette décision est intervenue à la suite de l'engagement pris auprès de la Commission, par les actionnaires de SFR FTTH Network de céder notamment 15 filiales FTTO et 10 filiales FTTO & FTTH en raison de la position concurrentielle prépondérante du Groupe Covage sur le marché de gros des télécommunications, destiné aux entreprises.*

Cette conjoncture singulière n'a toutefois pas entamé la motivation des équipes quant à la réalisation des objectifs retenus en début d'année, comme en témoigne l'atteinte de la barre du million de prises déployées.

Le groupe a, par ailleurs, continué à investir massivement en 2020, notamment dans les déploiements (250 M€), dans les raccordements des entreprises (23 M€) et dans le renforcement de ses systèmes d'information (7 M€).

L'objectif constant de croissance du groupe a été poursuivi en 2020 en tenant compte, pour la première fois de son empreinte carbone.

Le troisième consiste donc en la création en 2020, d'un comité environnemental interne visant à informer et sensibiliser l'ensemble des collaborateurs ainsi qu'à définir la stratégie de compensation des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise.

Nous avons ainsi entamé l'année 2021 à l'écoute des évolutions sociétales et avec l'ambition de demeurer l'acteur de référence et de confiance au service des territoires, des usagers et des acteurs du numérique.

Brice Messier





LES EVOLUTIONS DU MARCHE DU TRES HAUT DEBIT



1 LES EVOLUTIONS DU MARCHE DU TRES HAUT DEBIT

1.1 Etat du marché FTTH

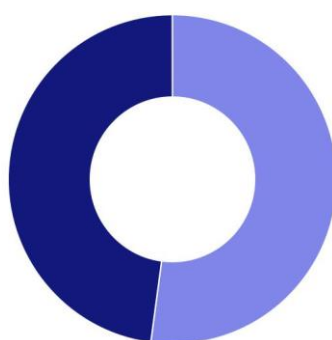
1.1.1 Le marché en chiffres

Il ressort des éléments publiés par l'Arcep (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) au quatrième trimestre 2020 que le nombre d'abonnements à des offres de très haut débit a connu une hausse de 29 % par rapport au quatrième trimestre de l'année 2019 (+ 3,28 millions d'abonnés en valeur absolu). Cette progression est substantiellement portée par celle relative aux nouveaux abonnements fibre, laquelle se monte à 47 % entre le T4 2019 et le T4 2020. Ainsi, au quatrième trimestre 2020, le nombre d'abonnements FTTH s'élève à 10,36 millions (+ 3,3 millions d'abonnés FTTH entre le T4 2019 et le T4 2020). Le tableau ci-dessous, qui provient d'une publication de l'observatoire de l'ARCEP, permet de visualiser la progression du nombre d'abonnements souscrits entre le T4 2019 et le T4 2020 :

Nombre d'abonnements					
en millions	T4 2019	T1 2020	T2 2020	T3 2020	T4 2020*
Nombre d'abonnements haut débit et très haut débit sur réseaux fixes	29,770	29,919	30,067	30,288	30,570
Nombre d'abonnements haut débit	18,394	17,927	17,437	16,725	15,912
Abonnements DSL	17,819	17,348	16,854	16,136	15,303
Autres abonnements haut débit	0,575	0,579	0,582	0,590	0,609
Nombre d'abonnements très haut débit	11,376	11,992	12,630	13,563	14,658
Abonnements >=100 Mbit/s	8,243	8,829	9,444	10,337	11,418
dont fibre optique de bout en bout	7,061	7,678	8,310	9,251	10,361
dont avec terminaison en câble coaxial	1,183	1,151	1,134	1,086	1,056
Abonnements >= 30 et <100Mbit/s (VDSL2, terminaison coaxiale, 4G fixe, THD radio)	3,133	3,163	3,187	3,226	3,240

Le recours massif au télétravail, favorisé par la crise sanitaire, a renforcé l'appétence des français pour les abonnements FTTH. Notons que, sur un nombre total d'abonnements à un internet de haut et de très haut débit quasi stable à 30 millions, l'écart entre la part des abonnements au haut débit et la part des abonnements au très haut débit s'est considérablement réduit au profit du très haut débit, puisqu'au T4 2019 la part du très haut débit était de 38 % et qu'elle s'élève à 48 % au T4 2020. Le graphique ci-dessous, tiré du site internet de l'ARCEP, permet de visualiser la part des services haut et très haut débit commercialisés en France au T4 2020 :

30,5 millions d'accès internet haut et très haut débit en France



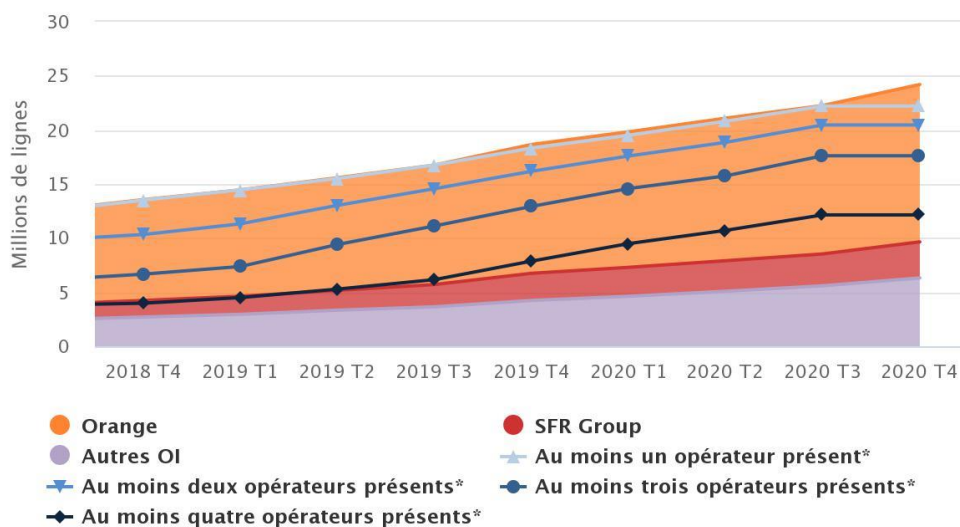
● Haut débit ● Très haut débit

Observatoire des marchés des communications électroniques T4 2020

La progression des abonnements FTTH chez les français se matérialise par une progression forte de la mutualisation des réseaux construits par les opérateurs d'infrastructure. Ainsi, au quatrième trimestre 2020, 88 % des lignes construites ont été mutualisées par deux opérateurs (+ 5 points par rapport au T4 2019). En ce qui concerne plus particulièrement, les réseaux d'initiative publique le taux de mutualisation par deux opérateurs est plus faible que sur l'ensemble du territoire national (62 % au T4 2020).

Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser les déploiements et les mutualisations, d'une part, pour l'ensemble des zones et, d'autre part, sur la zone d'initiative publique :

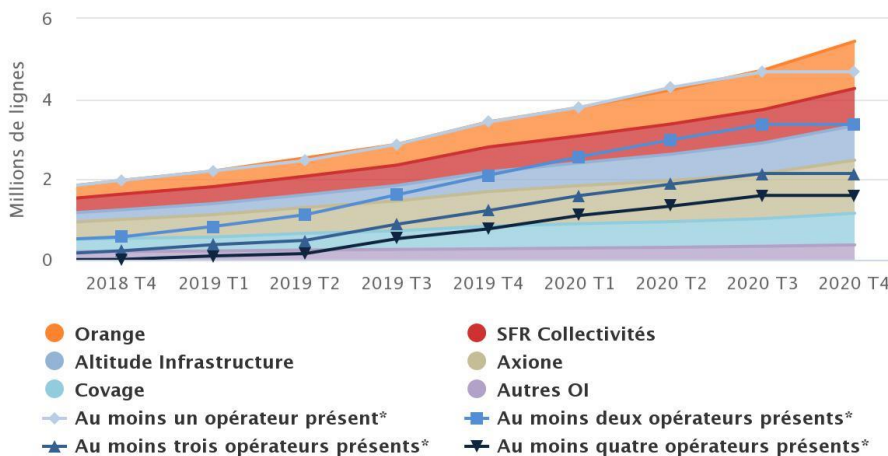
Déploiement et mutualisation des réseaux d'accès en fibre optique sur l'ensemble du territoire national



*: seuls sont comptabilisés les opérateurs présents via la mutualisation passive.

Figure 1: Mutualisation passive, zone France. Source : Arcep

Déploiement et mutualisation des réseaux d'accès en fibre optique au sein des zones moins denses d'initiatives publiques



*: seuls sont comptabilisés les opérateurs présents via la mutualisation passive.

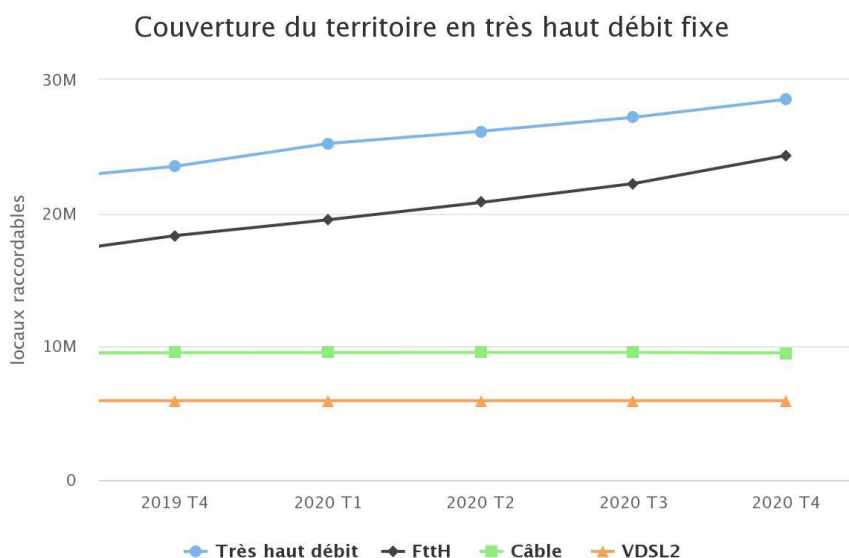
Figure 2: Mutualisation passive, zone RIP. Source : Arcep

Durant l'année 2020, Covage a souhaité poursuivre la dynamique lancée en 2019 s'agissant de l'accueil des opérateurs nationaux sur l'ensemble des réseaux exploités. Ainsi, au 31 décembre 2020, Orange, SFR et Bouygues Telecom sont présents et commercialisent leurs offres aux particuliers sur la quasi-totalité des réseaux Covage. L'opérateur Free, qui a constitué sa joint-venture avec le fonds d'investissements Infravia, est également présent sur une partie des RIP exploités par Covage.

1.1.2 Etat des déploiements et des territoires

L'ensemble des opérateurs d'infrastructure et du secteur, soutenus par les autorités gouvernementales et les collectivités territoriales, ont poursuivi leurs efforts pour satisfaire la demande des français en connectivité de très haut débit. Il apparaît ainsi, malgré les effets de la crise sanitaire, que le nombre de prises déployées en France entre le T4 2019 et le T4 2020 a progressé de 32 % (contre 36 % entre le T4 2018 et le T4 2019). Au T4 2020, plus de 24 millions de prises ont été déployées en France.

Dans les zones moins denses d'initiative publique, les efforts sont considérables puisque le nombre de prises déployées entre le T4 2019 et le T4 2020 a progressé de 56 %. Le graphique ci-dessous permet de visualiser la progression du très haut débit fixe en France et de constater que cette progression est majoritairement portée par les déploiements FTTH :



Malgré ces bons chiffres, le reste à faire de la zone RIP reste élevé et les déploiements en zone RIP ne représentaient encore que 34 % des déploiements au 4^e trimestre 2020. A la fin de cette dernière période, plus de 5 millions de lignes ont été déployées, ce qui représente 31 % du nombre total de locaux à desservir.

1.1.3 Territoires et attributions

L'année 2020 a été l'occasion pour les collectivités territoriales de poursuivre la complétude de leurs projets de déploiements d'initiative publique. Ainsi, les départements de l'Yonne, du Jura et du Doubs ont attribué des DSP à Altitude Infrastructure. De même, le département du Loiret a attribué sa DSP de complétude du réseau à SFR FTTH. Enfin, le département de la Haute-Saône a attribué, en novembre 2020, un contrat à Orange.

Covage s'est, quant à elle, vue attribuer le contrat couvrant la vallée de Chamonix et a renouvelé un partenariat de longue date avec le syndicat mixte de l'autoroute numérique A75 pour l'exploitation du réseau bordant l'autoroute.

1.1.4 Evolutions de la réglementation

L'année 2020 a été une année riche d'un point de vue réglementaire, avec de nombreux éléments concernant directement les déploiements FTTH et les RIP. Elle a notamment permis la concrétisation des travaux relatifs au sixième cycle d'analyse des marchés du haut et très haut débit fixe par l'adoption des nouveaux cadres symétrique et asymétrique de régulation du marché. Covage a largement participé à ce processus en répondant à l'ensemble des consultations publiques lancées par le régulateur sectoriel.

Dans sa décision n° 2020-1432 du 8 décembre 2020, applicable à l'ensemble des opérateurs du secteur, l'Arcep :

- (i) affine sa réglementation relative à la disponibilité de la fibre sur le territoire, notamment en précisant les délais des raccordements des immeubles et lotissements neufs ou additionnels ;
- (ii) renforce les garanties en matière de non-discrimination aux systèmes d'informations des opérateurs d'immeuble ;
- (iii) met en place des obligations de fourniture de services d'accès passifs avec des garanties de temps de rétablissement de meilleure qualité pour les usages non résidentiels sur les réseaux BLOM ;
- (iv) renforce les obligations de transparence financière des opérateurs d'infrastructure.

Par ailleurs, l'Arcep a également fait évoluer les obligations incombant à Orange dans l'objectif de favoriser une bascule du cuivre vers la fibre dans les meilleures conditions pour les clients finals.

1.1.5 Un règlement de différend qui précise les obligations des OI en zone AMII

Le 17 décembre 2020, l'ARCEP a tranché un règlement de différend opposant Free à SFR FTTH concernant l'accès aux lignes FTTH en zone AMII. Dans cette procédure, l'Arcep a imposé à SFR FTTH (i) de proposer à Free un projet de contrat modifié sur la zone AMII visant à sécuriser juridiquement son usage du réseau ; (ii) d'assurer plus de prévisibilité aux cofinanceurs du réseau en encadrant les évolutions tarifaires ; (iii) de garantir des tarifs raisonnables respectant les principes de non-discrimination, d'objectivité, de pertinence et d'efficacité et devant être justifiés par des éléments de coûts. Elle a, à cet égard, donné droit à la demande de Free d'ajuster les tarifs de la zone AMII à un tarif *ab initio* par ligne ne dépassant pas 513,6 € et une redevance mensuelle par ligne ne dépassant 5,12 € pour un cofinancement à hauteur de 20 %.

1.2 Etat du marché FTTO

1.2.1 Analyse du marché du régulateur

Au même titre que sur les autres marchés, l'ARCEP a également finalisé à la fin de l'année 2020 son cycle d'analyse pour le marché de gros du haut et du très haut débit de haute qualité. Ainsi, dans sa décision n° 2020-1448 du 15 décembre 2020, l'autorité de régulation a pu réaffirmer l'influence significative de l'opérateur historique sur le marché et préciser les obligations qui lui incombent de ce fait.

Dans sa décision, l'ARCEP a mis un accent particulier sur la bascule du réseau cuivre vers le réseau fibre et a encadré la procédure de fermeture de la boucle locale cuivre, notamment en obligeant Orange à s'assurer qu'un réseau de fibre est déjà déployé et à respecter un délai de prévenance.

Par ailleurs, l'ARCEP a également rappelé les obligations de transparence de publication des offres d'Orange, son obligation de se soumettre à une comptabilisation des coûts ainsi qu'à une séparation comptable de ces activités.

1.2.2 L'état du marché

Le marché dédié aux entreprises est marqué par une pluralité d'acteurs et une dynamique concurrentielle forte. Se côtoient sur ce marché des opérateurs verticalement intégrés de plus en plus grande taille et des opérateurs concentrés n'agissant que sur la partie amont ou aval du secteur.

Sur le marché de gros des services aux entreprises, bien que l'opérateur historique détienne une part importante du marché, la dynamique orchestrée par les collectivités territoriales et leurs réseaux d'initiative publique a permis un rééquilibrage certain des forces en présence. Ainsi, dans sa décision d'analyse du marché de fourniture en gros d'accès de haute qualité en date du 15 décembre 2020, l'Arcep considère que les RIP possédaient, au T4 2019, une part de marché de l'ordre 42 % du nombre d'abonnés.

L'accès à un internet de très haut débit pour les entreprises devient un enjeu de plus en plus prégnant. En effet, qu'il s'agisse de la numérisation croissante de la relation client des entreprises, de la nécessité de créer des réseaux internes sécurisés ou du recours à des logiciels de type SaaS, les besoins en débits garantis ont largement progressé ces dernières années. De la même manière, les collectivités territoriales ne sont pas en reste, eu égard au développement massif de la dématérialisation des relations entre les administrations et les administrés.

La crise sanitaire a agi comme un catalyseur de la transformation numérique des entreprises en renforçant leur appétence à la fibre optique du fait, en particulier, de la mise en place du télétravail et, par voie de conséquence, de la nécessité d'aménager des systèmes d'information accessibles à distance.

Le marché de gros, sur lequel agit Covage, est la pierre angulaire de la numérisation des entreprises car son accès à des tarifs raisonnables pour les opérateurs de détail constitue la condition *sine qua non* de la démocratisation des accès de haute qualité pour les entreprises. C'est d'ailleurs en partant de ce constat que les députés Laure de La Raudière et Eric Bothorel ont pu estimer, dans leur rapport sur la couverture mobile et numérique du territoire en date du 23 janvier 2020, qu'il conviendra à l'avenir d'inviter l'Arcep « à faire de la dynamisation du marché de gros l'un des axes centraux de son action de régulation du marché entreprises ».

A ce stade, seul l'opérateur historique fait l'objet d'une régulation tarifaire resserrée de la part du régulateur, les prochaines années pourraient donc être l'occasion pour les pouvoirs publics de mettre un accent sur le marché entreprise.

1.2.3 L'avenir des réseaux d'initiative publique de première génération

Si le marché entreprise constitue – et continuera d'être – la principale activité des réseaux d'initiative de première génération, le développement de la concurrence par les infrastructures de type BLOD ainsi que le déploiement des réseaux BLOM porteurs d'offres entreprises doivent pousser les gestionnaires de réseaux d'initiative publique de première génération à lancer une réflexion sur de nouveaux relais de croissance.

Les infrastructures BLOD déployées, du fait de leur capillarité, pourraient ainsi à l'avenir constituer l'épine dorsale d'hébergement des réseaux de *smart city* lancés par les collectivités territoriales. A cet égard, Covage a déjà pu concrétiser avec succès des projets de déploiements de caméras de vidéosurveillance ou de dispositifs d'information de voyageurs dans le cadre de réseaux urbains ou interurbains de transports en commun.

Outre, la ville connectée, les réseaux BLOD peuvent servir de base au déploiement des futurs réseaux 5G. Ces derniers, compte tenu de ce qu'ils nécessiteront des besoins de bande passante importantes, pourraient privilégier une collecte en fibre optique plutôt qu'en faisceaux hertziens. Dans une optique de mutualisation des services et d'évitement de travaux intempestifs, il reviendra ainsi aux gestionnaires du réseau d'initiative publique d'être une alternative d'accueil aux déploiements de réseaux de fibre optique de la part des opérateurs mobiles.

Les réseaux d'initiative publique lancés par les collectivités territoriales, dont la majorité l'ont été à travers des délégations de service public, arrivent prochainement à leur terme. A ce titre, il ressort d'une étude menée par la FNCCR qu'un peu plus d'un tiers de ces RIP arrivent à échéance dans moins de cinq ans.

Cet état de fait doit pousser l'ensemble des collectivités territoriales à s'interroger sur le devenir de leur réseau. Les câbles de fibre optique déployés constituent, en effet, un patrimoine important et de nombreuses options allant de la gestion en régie ou à la revente des infrastructures à un acteur du secteur s'offrent aux délégants de service public.

En tout état de cause, Covage souhaite continuer à être un acteur majeur du marché et se positionnera pour poursuivre ses partenariats avec les collectivités territoriales selon le modèle qu'elles choisiront.



LE PROJET DU DELEGANT ET LES MOYENS MIS EN ŒUVRE



2 LE PROJET PORTE PAR SOMME NUMERIQUE

2.1 Les objectifs poursuivis par SOMME NUMERIQUE

Somme Numérique est un syndicat mixte, c'est à dire une union de collectivités de natures différentes constituée dans le but de mieux exercer une partie de leurs compétences et de mutualiser certains services communs. Il est dirigé par un comité syndical composé de représentants élus et présidé par Philippe VARLET.

Somme Numérique a reçu délégation de compétence de ses membres en matière d'aménagement numérique du territoire. Cela signifie qu'il les représente dans la mise en œuvre d'une politique concertée autour de l'objectif de donner au département, à ses habitants et à ses territoires les meilleures chances de bénéficier des services utilisant les réseaux de communications électroniques et en premier l'Internet à haut débit. Pour cela il a construit un réseau ouvert d'initiative publique en fibre optique, qui est loué aux opérateurs de télécommunications et peut être utilisé par les collectivités membres de Somme Numérique. Somme numérique est l'organe responsable du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique et le maître d'ouvrage de sa mise en œuvre.

Parallèlement Somme Numérique propose à ses membres des services mutualisés pour l'achat des prestations de télécommunications et pour les usages des technologies de l'information et de la communication dans l'administration et l'enseignement.

Somme Numérique loue aux opérateurs de télécommunications son réseau de fibre optique pour offrir aux particuliers, aux entreprises et aux administrations du département des services compétitifs et innovants.

Pour les particuliers il s'agit d'avoir accès aux offres dites « dégroupées ». Somme Numérique a également reçu mission du Conseil général de la Somme d'assurer aux particuliers un accès à Internet haut débit par le programme NRA ZO et l'aide à la connexion satellitaire. Pour les entreprises et les administrations il s'agit d'avoir accès aux meilleures offres en haut ou très haut débit. Le syndicat s'est fixé pour mission d'amener la fibre optique au plus proche des entreprises en particulier dans les zones d'activités afin de favoriser le label « Zones d'activités très haut débit ».

Les sites publics des membres peuvent être raccordés au réseau de fibre optique public ou dégroupés par les équipements du syndicat.

Somme Numérique a également pour mission d'assurer la « montée en débit » de tout le département et de permettre l'arrivée à terme de la fibre optique chez tous les utilisateurs actuels du réseau téléphonique. Il a mis en place le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Somme dont la mise en œuvre est en cours, en recourant à toutes les technologies disponibles mais s'appuyant fortement sur le FTTH.

Somme Numérique a mis en place un groupement de commandes en matière de services de télécommunications afin de diminuer les coûts de ces prestations pour ses membres et les communes qui les composent.

Somme Numérique accompagne les collectivités dans leurs projets d'e-éducation. Somme Numérique, en collaboration étroite avec l'Inspection d'Académie, aide au déploiement des espaces numériques de travail (ENT) dans les écoles primaires et les collèges, conseille et accompagne à l'équipement (tableau blanc interactif, ordinateurs) via des marchés publics dédiés, accompagne les projets « Ecole numérique rurale ».

Somme Numérique accompagne les collectivités dans leurs usages des outils informatiques et Web. Il propose des solutions pour les sites Internet et les messageries électroniques des collectivités, les accompagne dans le processus de dématérialisation de leurs actes (aujourd'hui le contrôle de légalité, les marchés publics, demain l'archivage électronique), propose des logiciels de gestion des collectivités installés sur ses serveurs et forme les agents à l'utilisation de ces outils.

En 2020, Somme Numérique a poursuivi les complétudes de la phase 1 du SDAN et a poursuivi le lancement de la phase 2. La crise sanitaire a néanmoins gravement affecté le calendrier prévisionnel de livraison de des prises au délégataire.

2.2 Le contrat de délégation de service public

2.2.1 Objet du contrat de DSP et grandes étapes de la vie du contrat

A l'issue d'une procédure de publicité et de mise en concurrence conforme aux articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le Syndicat Mixte Somme Numérique a retenu la société TUTOR SA, à laquelle s'est substituée dans ses droits et obligations la société TUTOR SOMME, en qualité de Délégataire, afin d'exploiter, de maintenir et de commercialiser le réseau de communications électroniques à haut et très haut débit sur le territoire du Syndicat Mixte.

Afin d'assurer la cohérence entre toutes les entités du groupe et ainsi améliorer la visibilité de l'ensemble de ses filiales sur le territoire national et mais aussi pour clarifier la communication auprès de ses clients, le groupe Covage a souhaité que l'entité Tutor Somme devienne Covage Somme en janvier 2018.

La durée de la Convention de Délégation de Service Public est de quinze (15) ans à compter de la date de prise d'effet fixée le 1er janvier 2015. Le 29 octobre 2018, le contrat de DSP a fait l'objet d'un avenant prolongeant sa durée de 2 ans.

Plus précisément, le Délégataire assure l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau de communications électroniques à haut et très haut débit qui est mis à la disposition des opérateurs et des utilisateurs, au sens de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales, par voie conventionnelle, dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires, aux tarifs qui sont fixés par la Convention de Délégation de Service Public et ses annexes.

Les services fournis aux usagers du réseau de communications électroniques sont obligatoirement conformes avec la réglementation en vigueur.

Le Délégataire est en particulier chargé au titre de ses obligations contractuelles :

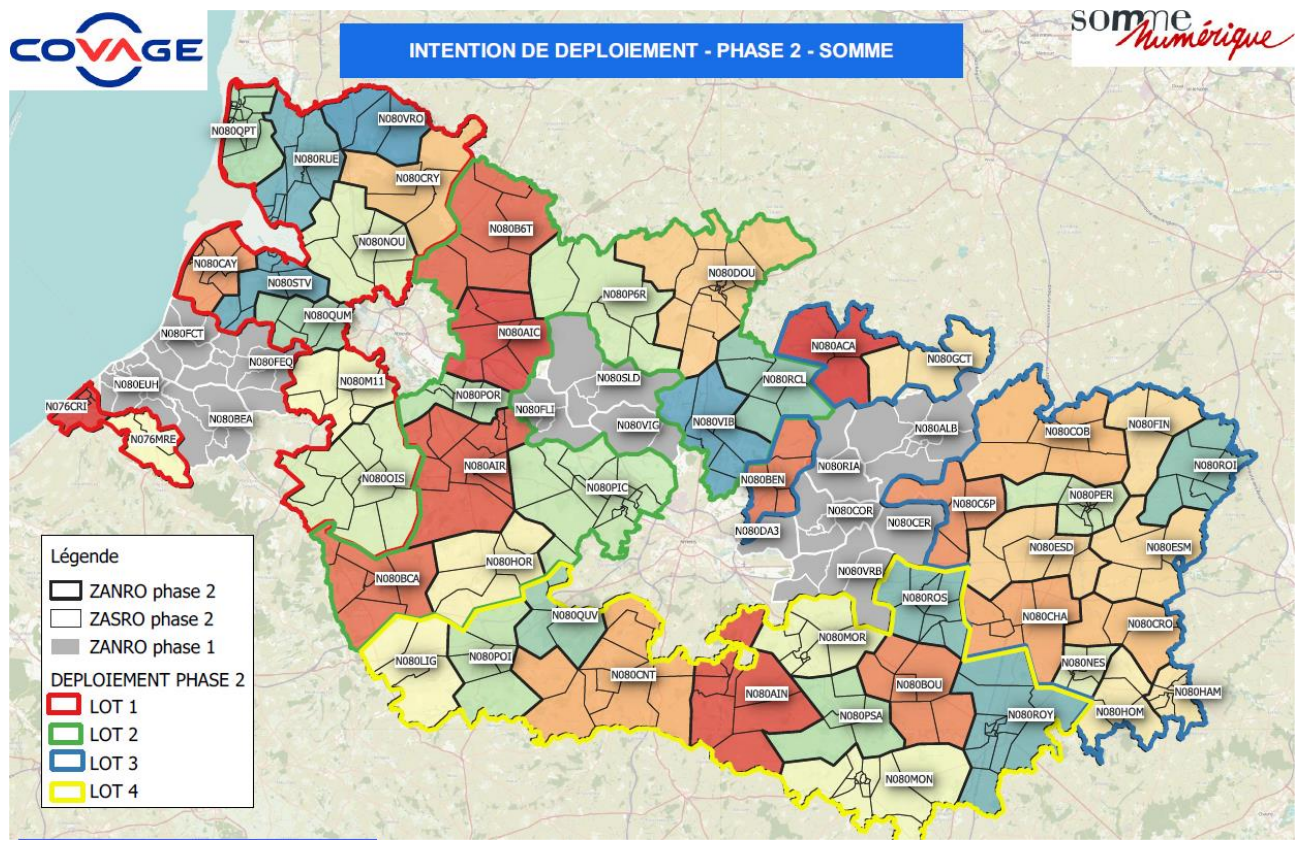
- D'exploiter le réseau de communications électroniques existant ;
- D'exploiter un réseau ouvert de communications électroniques ouvert au public (au sens de l'article L.32, 3°, du Code des postes et communications électroniques) FTTH qui lui sera mis à disposition par l'autorité délégante au fur et à mesure de sa réalisation ;
- De mettre ce réseau à la disposition d'opérateurs de communications électroniques pour leur permettre d'adresser leurs offres de services aux usagers finals et, le cas échéant, de le mettre à disposition des utilisateurs de réseaux indépendants ;
- De la réalisation des raccordements finaux entre le point de branchement optique (PBO) et le point de terminaison optique (PTO).

- Le Délégué de service public aura en charge l'exploitation du réseau mis à sa disposition dans le cadre de la Délégation de Service Public et devra assurer la fourniture des services définis ci-après :
 - La prise en charge et l'exploitation technique du réseau, notamment l'entretien, la maintenance, l'amélioration des ouvrages, matériels et équipements constitutifs du réseau ;
 - La sécurisation et la supervision du réseau ;
 - La commercialisation du réseau auprès des usagers du service public, le Délégué agissant exclusivement dans un cadre d'un opérateur d'opérateurs et ne commercialisant pas de services à l'utilisateur final ;
 - La fourniture d'un service de communications électroniques pour les groupements fermés des utilisateurs (GFU) ;
 - La fourniture aux dits usagers et utilisateurs, de services passifs et actifs de communications électroniques, dans le respect de la réglementation en vigueur ;
 - La reprise des conventions et contrats existants au jour de la remise du réseau fourni en annexe 17 de la Convention de Délégation de Service Public ;
 - Le renouvellement des équipements actifs du Réseau délégué et l'acquisition des équipements actifs nécessaires ;
 - Les raccordements pour les clients finaux professionnels et non professionnels hors extension du réseau tels que défini en annexe 12 de la Convention de Délégation de Service Public.

Par ailleurs, le Délégué pourra, après la conclusion d'un avenant à la Convention de Délégation de Service Public, être amené à procéder à toute construction ou utilisation supplémentaire d'infrastructures nécessaires à l'achèvement et à l'extension du réseau pour des parties de réseau situées dans le périmètre contractuel et ne disposant pas d'infrastructures de communications électroniques satisfaisantes.

Le périmètre départemental de la Délégation de Service Public est constitué du territoire des communes du département de la Somme.

La zone d'initiative publique non conventionnée comprend l'ensemble des communes du territoire à l'exception des communes de l'agglomération d'Amiens Métropole et de la communauté de communes de l'Abbevillois ainsi que des communes seinomarines de la communauté de communes Bresle Maritime intégrées au projet.



Le présent document constitue, conformément à l'article 35.1 du contrat de concession, le rapport annuel de l'année 2019 concernant la concession attribuée à COVAGE SOMME.

Historique : éléments importants et dates clés de la DSP avec les dates clés

Date	Evènement	Objet
21 novembre 2014	Immatriculation	Immatriculation de la société TUTOR SOMME
14 décembre 2014	Signature	Signature de la convention entre SOMME NUMERIQUE et TUTOR SA
17 décembre 2014	Notification	Notification du contrat
1 ^{er} janvier 2015	Prise d'effet	Prise d'effet de la Délégation de Service Publique
15 décembre 2016	Actionariat	Rachat de la société TUTOR SA par COVAGE
14 juin 2017	Avenant n°1	Grille tarifaire
29 octobre 2018	Avenant n°2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration de nouvelles communes et installations dans le périmètre du service public délégué ▪ Prolongation de la convention (2ans) ▪ Redevance pour la mise à disposition du réseau ▪ Identification du délégataire Covage Somme ▪ Evolution du catalogue de services et de la grille tarifaire ▪ Création d'un nouvel article « Sort des produits constatés d'avance » ▪ Mise à jour du plan d'affaire ▪ Modification de l'article 19.4 ▪ Insertion de l'article 20bis « insertion sociale et formation » ▪ Intégration des données SIG ▪ Indicateurs de performances et de qualité ▪ Modification des annexes ▪ Mise à disposition des données essentielles
14 novembre 2019	Avenant n°3	Nouvelles offres de services « BPE 2019 » et « BPE Acces 2019 »
A venir en 2021	Avenant n°4	Nouvelles grille tarifaire FTTH

2.2.2 Faits marquants de l'année 2020

Le changement d'actionariat du groupe Covage

A titre liminaire, l'année 2020 a été marquée pour l'ensemble du groupe Covage par la concrétisation de l'opération de changement d'actionariat dont il faisait l'objet, et qui avait été initiée le 24 décembre 2019 par la signature d'un contrat de cession entre les détenteurs du groupe et SFR FTTH Network. Cette cession était soumise à la levée de conditions suspensives notamment obtenir l'accord de la Commission Européenne (contrôle des concentrations) sur la réalisation de l'opération.

Cette opération de changement d'actionariat a fait l'objet d'une instruction approfondie de près d'un an par la Commission européenne, laquelle a pu solliciter, en plus d'un avis de l'ARCEP rendu le 24 juillet 2020, l'ensemble des parties prenantes du secteur pour l'éclairer dans son analyse. De nombreux échanges ont, en outre, été nécessaires entre la Commission européenne et les acquéreurs pour déterminer la teneur des remèdes nécessaires à l'approbation de l'opération de rachat du groupe Covage.

Par une décision du 27 novembre 2020, la Commission européenne a déclaré conforme aux règles du marché intérieur le rachat par SFR FTTH Network des parts détenues par Cube Infrastructure et Partners Group dans Covage SAS, société mère du groupe Covage. Précisons que la société SFR FTTH Networks est détenue par SFR FTTH Networks Holding, dont l'actionariat est composé d'Altice France et d'un consortium réunissant Axa, OMERS et Allianz.

Néanmoins, et compte tenu de la concentration trop importante du marché FTTO qu'aurait pu entraîner une telle opération du fait des positions importantes que détiennent Covage et SFR (filiale d'Altice France) sur cette activité, la Commission européenne a soumis son accord à la mise en œuvre d'un certain nombre de remèdes. Ces remèdes consistent notamment en la cession de 15 des filiales du groupe Covage exerçant une activité FTTO et de 10 filiales exerçant une activité mixte FTTH et FTTO.

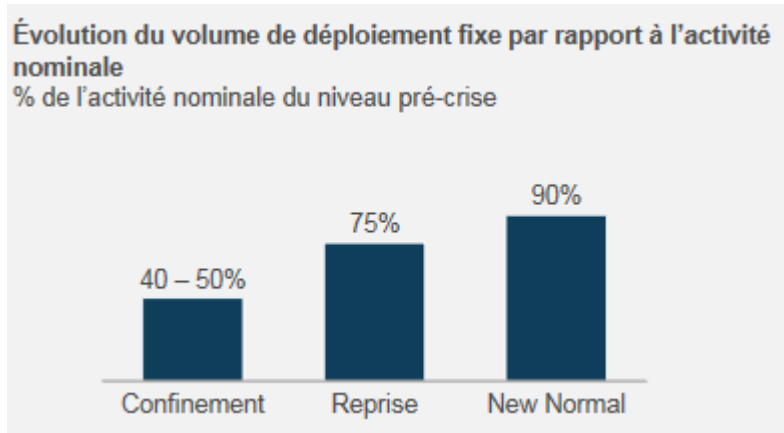
COVAGE SOMME exerçant une activité FTTH et FTTO, est directement concernée par cette opération de revente menée actuellement.

L'opération de changement d'actionariat a officiellement été entérinée le 8 décembre 2020 par la levée des conditions suspensives à sa réalisation insérées dans le contrat signé le 24 décembre 2020, à savoir l'obtention des autorisations administratives nécessaires.

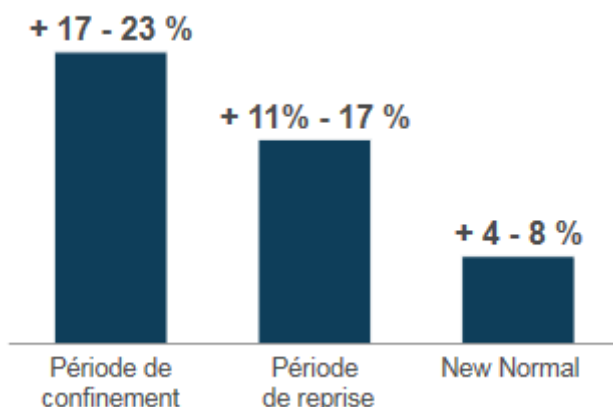
La crise sanitaire

L'année 2020 a été grandement marquée par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19. Cette crise, inédite, a fortement perturbé notre activité et en particulier le rythme de déploiements ainsi que l'activité de raccordements tant pour les particuliers que pour les entreprises durant la période de confinement allant de mars à mai 2020.

Ainsi, dans les études commandées par Infranum (jointes en annexe 1) s'agissant de l'impact de la crise sanitaire, il est estimé que, bien qu'elles ne se soient pas arrêtées totalement pendant la période de confinement, les activités de production ont été impactées dont l'activité de déploiement des opérateurs d'infrastructure, qui n'a représenté que 45 % de son volume nominal. La reprise de cette activité s'est faite progressivement pour atteindre 90 % du régime nominal en septembre. Le graphique ci-dessous, issu de l'étude susmentionnée, permet de visualiser l'évolution du volume de déploiement durant et postérieurement à la période de confinement :



Les mesures prises par le Gouvernement pour éviter la propagation du virus dans le cadre des activités des opérateurs d'infrastructure (i.e. port du masque obligatoire, distanciation sociale) ont engendré des surcoûts importants pouvant atteindre + 23 % dans certains cas. Le graphique ci-dessous, issu de la même étude, permet d'appréhender les effets de surcoûts ayant pesé sur les opérateurs :



Au sein de Covage, l'ensemble des collaborateurs de Covage a été placé en télétravail et l'entreprise n'a, dès le début du confinement, pas souhaité avoir recours au chômage partiel pour maintenir au mieux son activité. Cette crise sanitaire a démontré à quel point les télécoms sont essentiels au fonctionnement de la société. Covage Somme joue un rôle clé dans ce fonctionnement, en effet, grâce à ses infrastructures, des salariés télé-travaillent dans de bonnes conditions, des enfants suivent leurs enseignements à distance sans problèmes de débit, et des médecins peuvent réaliser leurs télédiagnostics efficacement. Fort de cette évidence, l'écosystème des télécoms a travaillé avec le gouvernement pour garantir dans des conditions exceptionnelles le bon fonctionnement des réseaux, la maintenance, et permettre la reprise rapide en volume des déploiements et des raccordements.

Un plan de continuité d'activités a d'ailleurs été présenté par Covage Somme et des mesures spécifiques de supervision de l'ensemble des sites sensibles du réseau (e.g. hôpitaux, cliniques, pharmacies, etc) ont été mises en œuvre. Tous ces aménagements ont permis de limiter les conséquences de la crise sanitaire sur l'activité de la DSP pendant l'année 2020.

Les faits marquants de COAGE SOMME :

Les faits marquants de l'année qui ont jalonné l'activité de la délégation avec de nombreux jalons positifs et quelques déconvenues

Janvier 2021

L'année commence par un incident sur l'armoire de St Ouen qui a été vandalisée sciemment avec une coupure des fibres arrivant à l'intérieur de l'armoire. Un acte indélicat commis par un

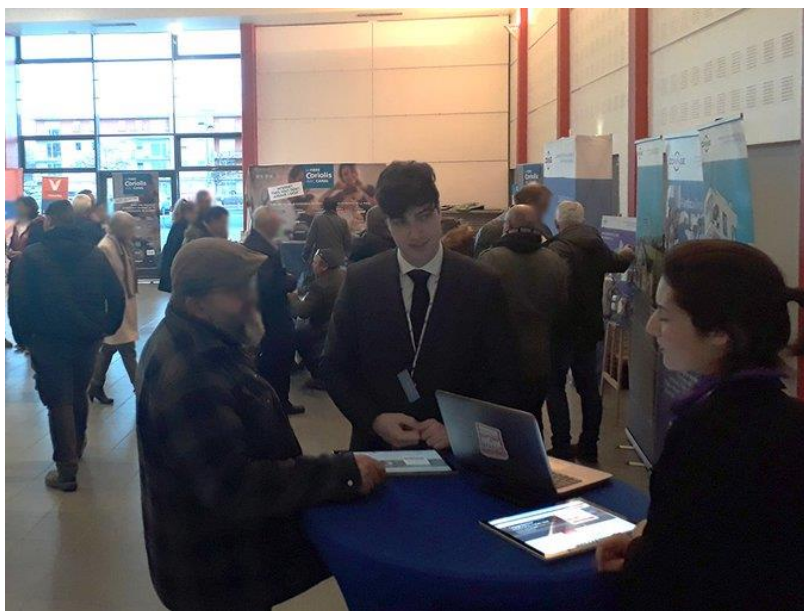
technicien qui connaissait les conséquences de son geste. Une centaine de clients ont été impactés durant 36H.



Le 15 janvier, le Syndicat Mixte a notifié la signature de l'avenant 23 ayant pour objet l'application de la nouvelle grille tarifaire FTTO afin de permettre aux entreprises samariennes de disposer de tarifs attractifs sur la souscription aux offres entreprises.

La pose du NRO de Péronne a eu lieu le 16 Janvier en présence des élus locaux

Ce même 16 Janvier, un forum opérateur FTTH a réuni plusieurs centaines de visiteurs à la Salle Serge Regiani au Tréport.



Février

Le 11 Février, Covage a organisé, au sein des locaux de Somme Numérique, un événement réunissant l'ensemble des opérateurs de services aux entreprises, baptisé Fiber Show, afin de leur présenter la nouvelle grille tarifaire FTTO et les actions d'accompagnement associées. Une soixantaine de professionnels étaient présents.



La pose du NRO de Saint Valery a été réalisé le 18 Février en présence de Julie Riquier, VP de la région Haut de France, Stéphane Haussoulier VP du conseil Départemental et Philippe Varlet, Président de Somme Numérique. Sous le radieux soleil de la Baie de Somme



Mars

Le 15 Mars, face au confinement national, Covage met en place un plan de continuation de l'activité.

L'ensemble des salariés du groupe est placé en télétravail.



Mai



En Mai, l'entrepôt Easy Logistic à Saveuse est raccordé au Très Haut Débit par Jaguar Networks

Juillet

Le 1^{er} Juillet, Free ouvre la commercialisation de ses services aux particuliers sur le réseau de Somme Numérique, dernier des 4 grands opérateurs à assurer sa présence sur le territoire, parachevant la stratégie de Somme Numérique et de Covage.



Le 24 Juillet, Somme Numérique adresse à l'ARCEP, la proposition d'évolution de grille tarifaire FTTH proposée par Covage.



Quand l'expression la fibre des campagnes prend tout son sens, le parc éolien Nibas 4 a été relié au réseau Somme Numérique le 28 Juillet, 4^{ème} parc samarien géré par l'opérateur Wind Wheel Telecom, raccordé.



Aout

Le 4 aout, c'est le centre commercial Leclercq d'Etalondes, commune seino-marine de la communauté de communes des villes sœurs qui a été raccordé au réseau Somme Numérique via l'opérateur Infomil.



Septembre

Dans la nuit du 12 Septembre, un accident de la circulation a fortement endommagé les deux armoires situées au Tréport avec, fort heureusement un impact minime sur le service. Grâce à la réactivité de notre mainteneur Axians, les deux armoires ont été remplacées en 36h.



Le NRO d'Estrées Déniecourt a été installé le 24 Septembre



Octobre

Le 2 octobre, l'entreprise Néméra au Tréport a été raccordée au réseau via l'opérateur GTT Interoute



Le 5 octobre, Somme Numérique a renouvelé son bureau lors d'une session du conseil qui s'est tenu dans les locaux du Conseil Régional



Le 7 octobre, les élus ont assisté au grutage du NRO de Quesnoy le Montant



Le soir, Somme Numérique a organisé une réunion d'information auprès des élus du secteur de Péronne pour anticiper la commercialisation qu'a présenter Covage



Une réunion similaire s'est tenue à Doullens le 27 Octobre



En octobre, COVAGE a choisi un nouveau partenaire national pour la maintenance fibre, la société Circet. Circet va s'appuyer également avec des partenaires locaux pour assurer une proximité des interventions, notamment la société SL Fibre.



Novembre

Le 12 Novembre, lors du chantier de préparation de la pose de la passerelle sur le chemin de halage à Amiens, une coupure fibre à couper un lieu majeur loué à Free et SFR pour leurs services ADSL. Un important dévoiement a dû être mis en place sur cette partie historique du réseau



La pose du NRO d'Airaines a eu lieu le 19 Novembre



Et celle du NRO de Fort-Mahon le 24



Décembre

Début Décembre, le cap symbolique des 20 000 foyers raccordés sur le réseau de Somme Numérique a été atteint, un beau cadeau à quelques jours de Noël pour tous les acteurs du projet.



Dernier grutage de l'année avec le NRO de poix de Picardie, le 9 Décembre



Le 14 décembre, lors de travaux de pose de câble électrique pour Enedis, la trancheuse de la société Santerne a littéralement labouré un tronçon de 300m du réseau sur le chemin de halage à Port-le-grand.

Les boucles de sécurité ont permis un impact minimal sur le service.



Le 22 Décembre Somme Numérique et Covage ont animé une réunion d'information auprès des élus du secteur de Montdidier pour préparer l'ouverture commerciale au printemps



Enfin à la veille de Noël , le CHU d'Amiens a renouvelé pour 15 ans la location de la boucle de fibre noire qui relie ces différents établissements amiénois et samariens



2.3 Organisation et moyens mis en œuvre par COVAGE SOMME

2.3.1 Organisation

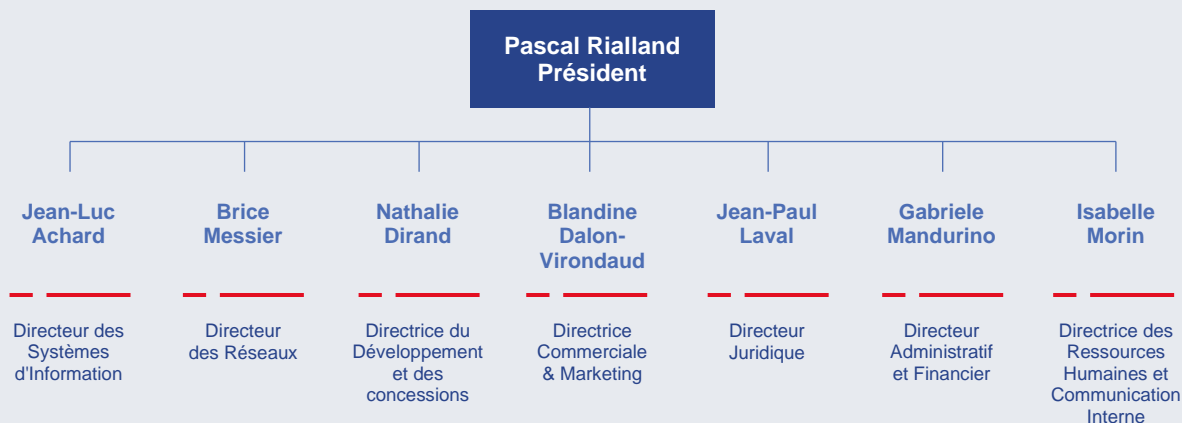
2.3.1.1 L'appui de Covage Networks

COVAGE SOMME est le nom de la société ad-hoc créée pour porter la délégation de service public attribuée par SOMME NUMERIQUE au groupe COVAGE, et notifiée le 17 décembre 2014 pour une période de 15 ans. Lors de la signature de l'avenant n°2, la durée de la délégation de service publique a été prolongée de 2 ans.

L'exploitation, la maintenance et la commercialisation d'un réseau d'une telle ampleur, nécessite l'assistance d'équipes compétentes et expertes. La Délégation de Service Public, COVAGE SOMME s'est appuyée sur l'équipe centralisée de Covage Networks, à travers une convention d'assistance générale et de commercialisation.

Covage Networks, société spécialisée dans la conception et l'exploitation de réseaux de communications électroniques notamment dans le cadre de conventions de délégations de service public, est une filiale de la société COVAGE, dont le siège social est situé 5 avenue de la Cristallerie à Sèvres.

La société, Covage Networks sous la présidence de Pascal Rialland, est divisée en 7 grandes directions :



Covage Networks, comptant, à la fin de l'exercice 2020, 430 personnes salariées, met ainsi à disposition COVAGE SOMME les moyens de remplir ses missions, le délégataire ne disposant pas de moyens « en propre ». A titre d'illustration, la direction des Réseaux compte 259 collaborateurs, la direction du Développement et des concessions compte 32 collaborateurs, la direction commerciale et marketing compte 57 collaborateurs, la direction administrative et financière est composée de 53 collaborateurs et la direction des systèmes d'information comprend 9 collaborateurs (auxquels s'ajoutent une trentaine de prestataires sur sites pour assurer des développements spécifiques aux systèmes d'information de l'entreprise ainsi qu'une vingtaine d'ETP externalisés dans un centre de suivi).



A travers la convention d'assistance générale, COVAGE SOMME dispose des personnels qui œuvrent au quotidien pour assurer la disponibilité du réseau, le traitement des incidents, la gestion des raccordements des clients entreprises et particuliers. Le savoir-faire de Covage Networks et la confiance établie avec de nombreux opérateurs de services aux entreprises, s'illustrent par le nombre croissant de commandes sur l'année 2020.

2.3.1.2 L'investissement dans les outils informatiques

L'année 2020 a été l'occasion pour le groupe Covage de concrétiser un certain nombre de travaux de fond concernant ses outils. La Direction des systèmes d'information a en effet largement été mise à profit pour mener des projets destinés à améliorer les relations de ses filiales avec les différents opérateurs. Avec l'augmentation du nombre de clients et de commandes, le SI de Covage a dû s'adapter face à cette industrialisation. Aujourd'hui, les systèmes d'informations de Covage doivent être capables de traiter plus d'un million de lignes FTTH déployées, plus de 250 000 commandes FTTH par an, plus de 7 000 commandes FTTO par an, etc. Pour y répondre l'entreprise a investi à hauteur de 7 M€ dans les outils informatiques au cours de l'année 2020.

FTTO ou FTTE



Ainsi, sur les activités liées au marché entreprise de l'entreprise, un accent important a été mis sur l'outil de facturation de l'entreprise. Ce vaste projet a permis de largement fluidifier le processus de production et d'envoi des factures émises par COVAGE SOMME et à faire face à la croissance constante du nombre de services qu'elle commercialise. En outre, une direction de l'administration des ventes a été introduite dans l'organigramme de Covage pour assurer un contrôle *ex ante* de toutes les nouvelles commandes introduites

dans notre CRM FTTO.

Sur un aspect plus opérationnel, Covage a, au mois de mai 2020, mis en production son nouvel outil de ticketing et de service après-vente, l'outil Event. Ce dernier a progressivement remplacé l'ancien outil Mantis et permettra une expérience utilisateur plus fluide que l'ancien outil. La mise en place de ce nouvel outil s'est effectuée avec succès et sans perte en ligne de données.

Réseaux commercialisant du FTTE

Pour finir avec le marché entreprise, une automatisation et une informatisation des processus internes de production des commandes FTTE en activé a été réalisée. Ces commandes nécessitaient jusqu'à cette année un traitement humain conséquent. Afin de faciliter cette gestion, la DSI a produit une Gateway permettant une communication automatisée entre les mondes FTTO et FTTH de nos systèmes d'information.

FTTH

De même, s'agissant des activités liées au marché des particuliers, un effort particulier a été porté sur les flux Interop (*i.e.* format de données obligatoire pour les échanges entre les opérateurs d'infrastructure et les opérateurs commerciaux). Sur l'ensemble des protocoles Interop, Covage est à la pointe, et même en avance sur la plupart de ses concurrents, puisqu'elle a introduit dans ses systèmes d'information les dernières versions des flux Interop. Ainsi, Covage a intégré dans ses systèmes dans le courant de l'année 2020 le flux Accès 1.4 ainsi que le flux PM 3.1.



En vue d'aller plus avant dans son effort de commercialisation, Covage a, de surcroît, mis en place une Gateway permettant de faciliter les relations avec les opérateurs commerciaux. Toutes ces relations transitent aujourd'hui par ladite Gateway, qui permet de recevoir des commandes et de les traduire dans les SI de Covage de l'ensemble des opérateurs commerciaux, et ce, quelle que soit la version des flux Interop qu'ils utilisent. Ce nouvel outil contribuera grandement au succès commercial de COVAGE SOMME tant avec les OCEN qu'avec les autres FAI, dont les flux sont également absorbés par la Gateway.

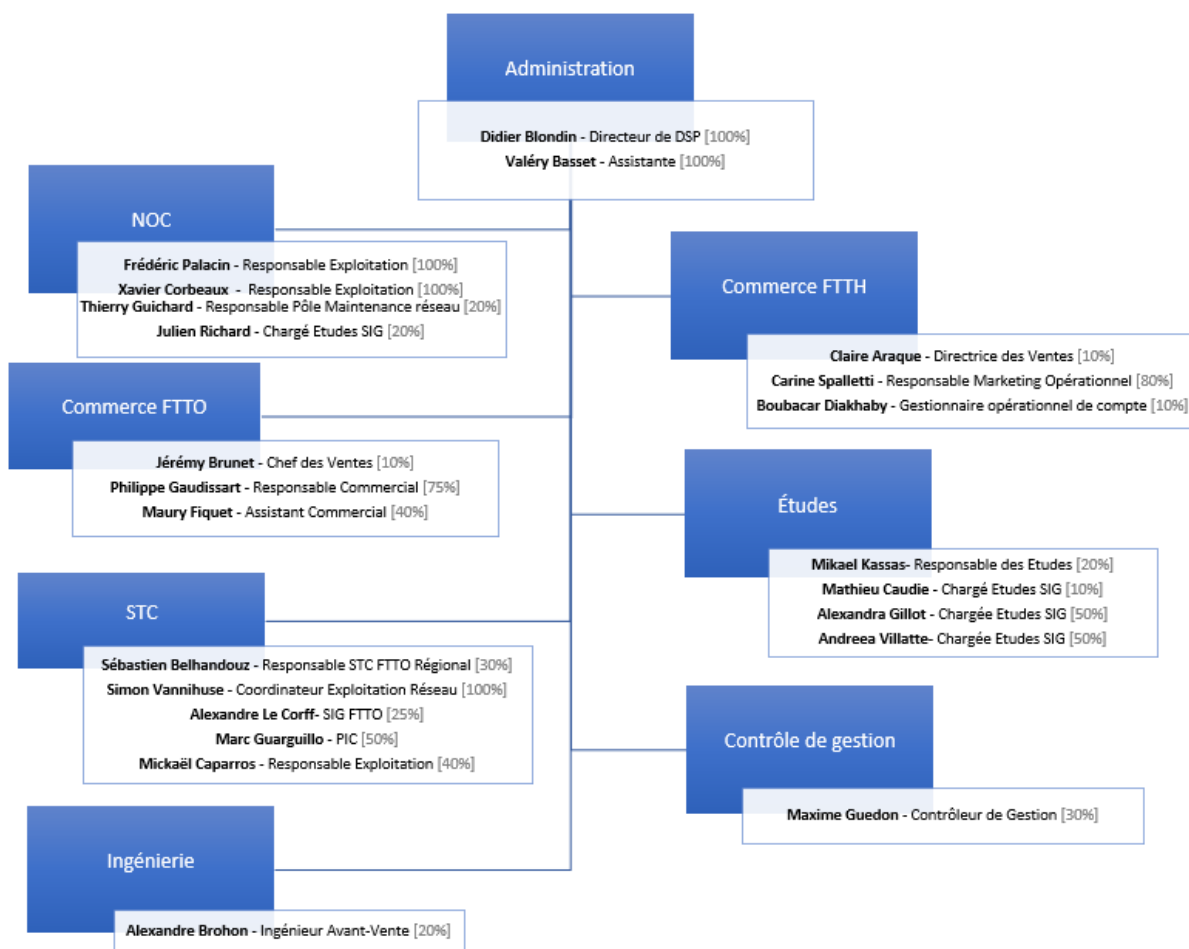
Par ailleurs, pour rendre plus aisée la mise en place d'une nouvelle version de format d'échange de données, Covage a souscrit à l'association des plateformes de normalisation des flux inter-opérateurs, laquelle met à disposition de ses adhérents un outil permettant de faire des essais assez précis avant l'intégration de ses SI d'une nouvelle version des flux.

Enfin, Covage a beaucoup travaillé en 2020 à la fiabilisation des adresses, qui constituent un élément clé des déploiements et de la commercialisation des réseaux. A cet égard, Covage a mis en place l'outil Polaris, qui permet de vérifier chacune des adresses en la confrontant à trois différentes bases d'adresse : la base Fantoir, la Base adresse nationale et la base Mediapost.

L'ensemble des adresses sont vérifiées par l'outil, qui donne un pourcentage de fiabilité de chaque adresse et qui peut proposer une nouvelle adresse si celle intégrée dans l'outil est inexistante.

2.3.1.3 L'organisation territoriale

En 2020, 23 ressources de différents services de Covage Networks ont travaillé pour COVAGE SOMME. Elles se répartissent ainsi :



2.3.2 Contrats

En 2020, COVAGE SOMME s'est appuyée sur l'équipe centralisée de Covage Networks.

En effet, COVAGE SOMME fait appel aux prestations d'assistance de Covage Networks pour le déploiement, l'exploitation et la commercialisation de son réseau. Cette assistance repose sur les compétences et expertises des salariés de Covage Networks ainsi que sur les outils techniques que celle-ci a développés et pour lesquels elle a investi (laboratoire test, systèmes d'information, technologies de supervision et contrôle des réseaux...). Les salariés de Covage Networks se situent dans les entités locales ou au siège et assurent :

- Le management général de l'entreprise
- Les missions transversales (Direction du Développement et des Concessions, Direction Commerciale et Marketing, Direction Administrative et Financière, Direction Juridique, Direction des Systèmes d'Information et Direction des Ressources Humaines).
- L'exploitation des réseaux à travers la Direction des Réseaux, qui réalise les études de réseau en déploiement, et assure au quotidien, le fonctionnement des réseaux en exploitation (connexion et raccordement électronique des usagers, supervision, maintenance, gestion et pilotage permanents des réseaux via les outils spécifiques,

suivi technique des clients, mise en œuvre de la qualité et des garanties de services (GTR, astreinte...).

Covage Networks met ainsi à disposition de COVAGE SOMME les moyens de remplir ses missions, le délégataire ne disposant pas de moyens « en propre ». Cette organisation a été retenue par Covage pour assurer la mutualisation de ses ressources au service des réseaux exploités. Elle présente l'avantage de pouvoir réaliser des économies d'échelle significatives par la mise en commun des compétences et des outils centraux.

Cette organisation opérationnelle est rendue légitime s'agissant de réseaux télécoms nécessitant des systèmes d'informations complexes pour la gestion et la fourniture des services auprès des nombreux comptes commerciaux. La gestion centralisée de l'activité liée aux fonctions de management, de marketing, de commercialisation des grands comptes, de stratégie de développement, ou bien des services juridiques, administratifs et comptables, permet de rendre l'organisation globalement plus efficiente et bénéficie directement à chaque entité délégataire gérée par Covage.

COVAGE SOMME a contractualisé avec la société Covage Networks les 5 contrats détaillés et listés ci-dessous :

- « Mise à disposition du SI » qui correspond au :
 - Droit d'utilisation du système d'informations
- « Convention d'Assistance générale et de commercialisation » qui correspond à :
 - Assistance administrative, financière et comptable
 - Assistance juridique et fiscale
 - Mission de commercialisation
 - Opc pour extension du réseau et de raccordement
 - Assistance technique et commerciale (Définition des ingénieries passive et active)
- « Contrat de prestations techniques FTTO qui correspond à :
 - Hotline
 - Supervision
 - Maintenance des équipements
 - Mise en service
 - Coordination de la maintenance
 - Supervision des liens FO clients
 - Travaux programmés
 - Rapport
 - Interconnexion au réseau de service
 - Fourniture de la connectivité internet
 - Gestion des demandes d'accès aux infrastructures tiers
- « Contrat de prestations techniques FTTH qui correspond à :
 - Hotline
 - SAV
 - Supervision pour raccordement final
 - Supervision travaux programmes dévoiement, enfouissement
 - Supervision des lignes FTTH
 - Mise en service des liens
 - Coordination des interventions de maintenance tertiaires et fibre
 - Gestion de stock
 - Transip IP
 - Fourniture équipements actifs
- Convention d'assistance générale et de commercialisation

La maîtrise d'œuvre (MOE) raccordement et maîtrise d'œuvre extensions sont calculées sur le montant des investissements bruts de l'année dont le taux appliqué est de 6%.

Le calcul de la rémunération fixe, dans le cadre de la convention d'assistance générale et de commercialisation est un forfait déterminé en N-1 pour une année N.

- Mise à disposition & maintenance de SI

La rémunération fixe est composée :

- d'un montant forfaitaire de 100 000 € correspondant à la maintenance et exploitation du SI ;
 - de la mise à disposition du SI facturé de 4 € par prise déployée soit pour l'année 2020, un total de 106 000€. La rémunération variable est calculée mensuellement à la prise commercialisée pour 1,20 € par an. Le total sur l'année 2020 est de 17 000 €.
- Maintenance cœur de réseau et supervision

La maintenance du cœur de réseau est calculée sur la base des investissements actifs bruts cumulés avec un taux de 9 %.

La supervision est calculée mensuellement pour 0,25 € par prise commercialisée. De même, la hotline est calculée mensuellement pour 0,50 € par an par prise commercialisée.

- Principaux fournisseurs de COVAGE SOMME

Afin de réaliser ses missions, COVAGE SOMME a sélectionné un certain nombre de partenaires.

Pour les missions de raccordements des sites clients FTTH, COVAGE SOMME s'appuie sur Axians et son sous-traitant Satcom dans le cadre du mode OI.

Concernant les raccordements FTTO, Sogetrel et Axians sont nos entreprises partenaires.

La maintenance Fibre est assurée par Axians, la maintenance des infrastructures tertiaires est assurée par Spie.

Durant l'année, la maintenance fibre a été transférée à Circet dans le cadre d'un contrat national.

Enfin, en termes d'équipements actifs, nous nous appuyons sur deux principaux équipementiers, Huawei et Nokia.

2.3.2 Insertion

Covage Somme est conscient que l'insertion des publics en difficulté peut et doit faire partie de sa stratégie afin de répondre à l'obligation légale prévue dans l'article 9 de l'avenant 2 du contrat de délégation de service public.

Depuis octobre 2020, Covage Somme sous-traite à la société Ozange.net, groupe économique et solidaire Ménage Service, la prestation de désinfection des points de contacts et sanitaires de la mi-journée.

Cette prestation représente pour l'année 2020 un volume de 77 heures.

2.3.3 L'effort porté sur l'environnement

Durant l'année 2020, le groupe Covage s'est engagé de manière forte pour réduire son impact environnemental. Sous l'égide d'un Comité environnemental associant le comité exécutif et des employés du groupe, un certain nombre d'actions ont été enclenchées afin de réduire l'emprise carbone.

C'est ainsi que des actions concrètes ont été menées dans le cadre des transports, qui représentaient en 2019 près de 20 % des émissions du groupe Covage, avec

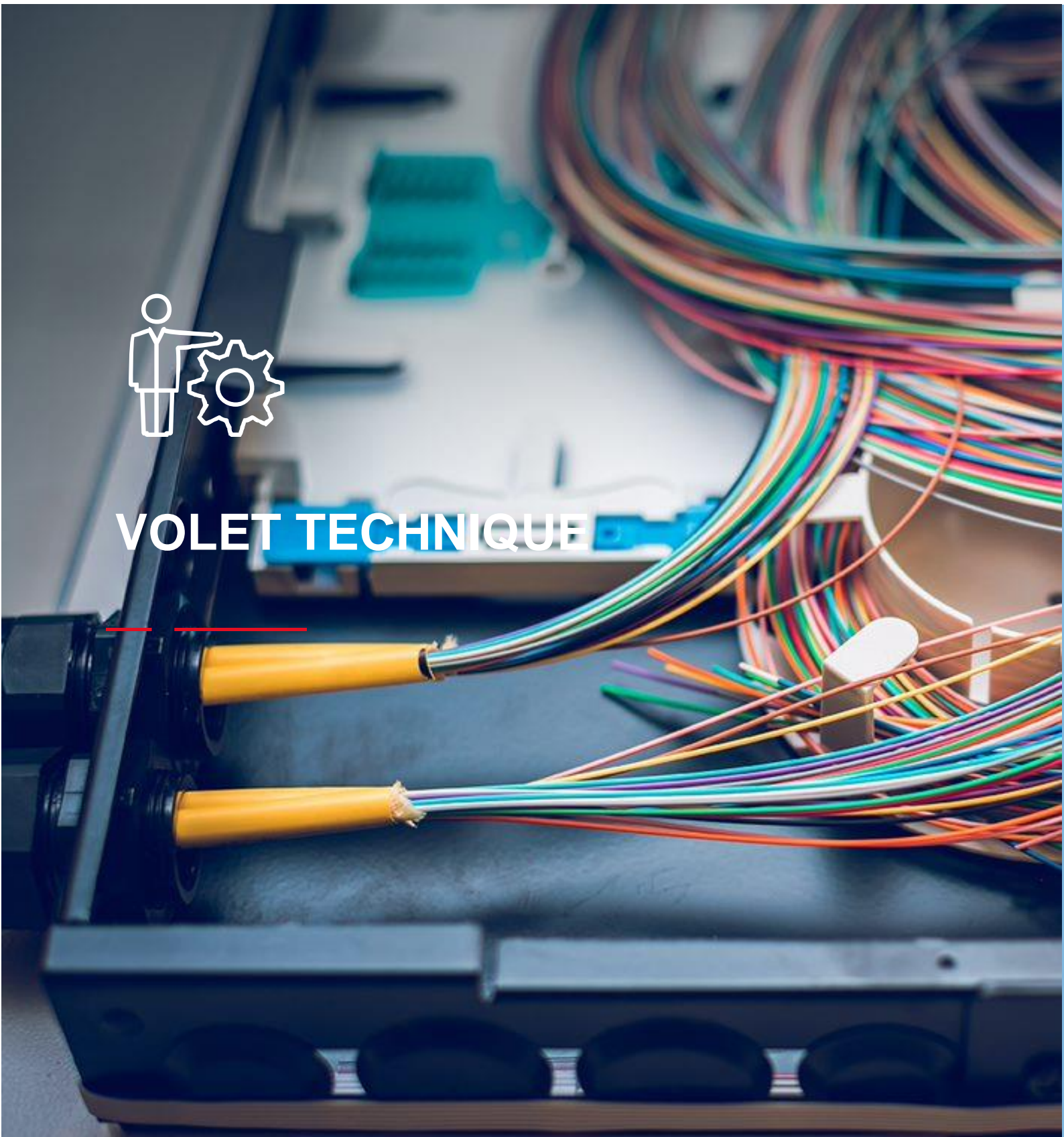
- la limitation de l'avion dans les déplacements professionnels ;
- la mise en place d'un deuxième jour de télétravail ;
- le remplacement systématique des véhicules à propulsion thermique par des véhicules hybrides ;
- la mise en place d'un site de covoiturage pour mutualiser les déplacements.

De la même manière, des actions ont été menées pour réduire les déchets de l'entreprise en recyclant les équipements actifs ainsi qu'en assurant le reconditionnement et la redistribution du matériel informatique.

Enfin, Covage a décidé de compenser l'ensemble de ces émissions carbone en finançant des projets forestiers en Amazonie et des initiatives liées à la réduction de la précarité



VOLET TECHNIQUE

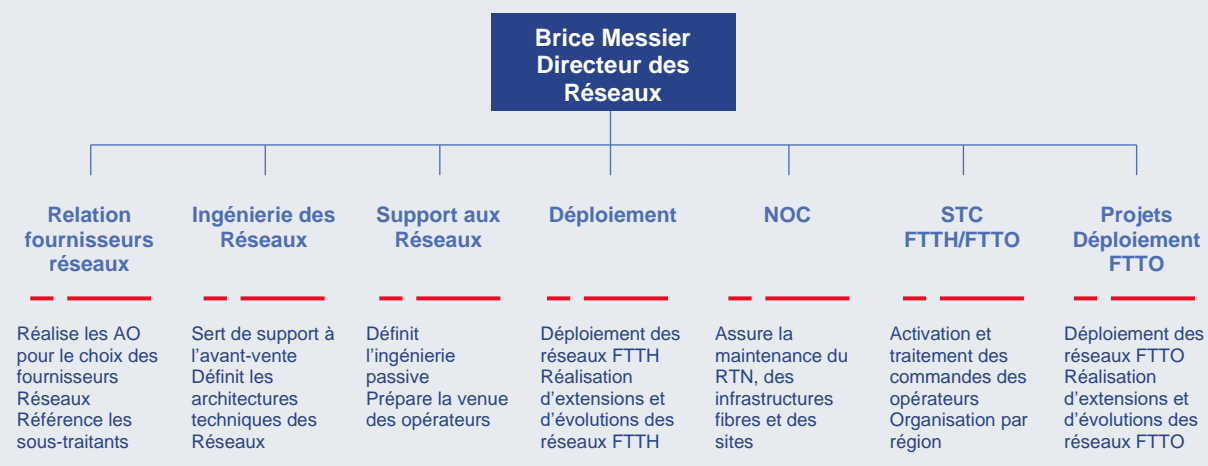




3 VOLET TECHNIQUE

Pour assurer son cœur de métier de déploiement et d'exploitation des réseaux de fibre optique déployés dans le cadre de la délégation de service public, la société COVAGE SOMME s'appuie sur les équipes compétentes de la direction des réseaux de Covage Networks à travers les contrats susmentionnés.

La direction des réseaux assure toutes les missions de déploiement et de maintenance des réseaux ainsi que le raccordement des clients finals. Elle est organisée comme suit :



3.1 Déploiement du réseau

Les équipes dédiées au pilotage des raccordements sont organisées à la maille départementale afin d'être les plus proches des zones de travaux et de faciliter les différents prestataires intervenants pour le compte de Covage Networks et la société COVAGE SOMME. Ces équipes sont épaulées par un bureau d'étude interne centralisé destiné à valider et intégrer dans nos systèmes d'information l'ensemble des réseaux recettés ainsi que des équipes dédiées à la mise en place d'outils destinés à fluidifier les processus en interne et en externe.

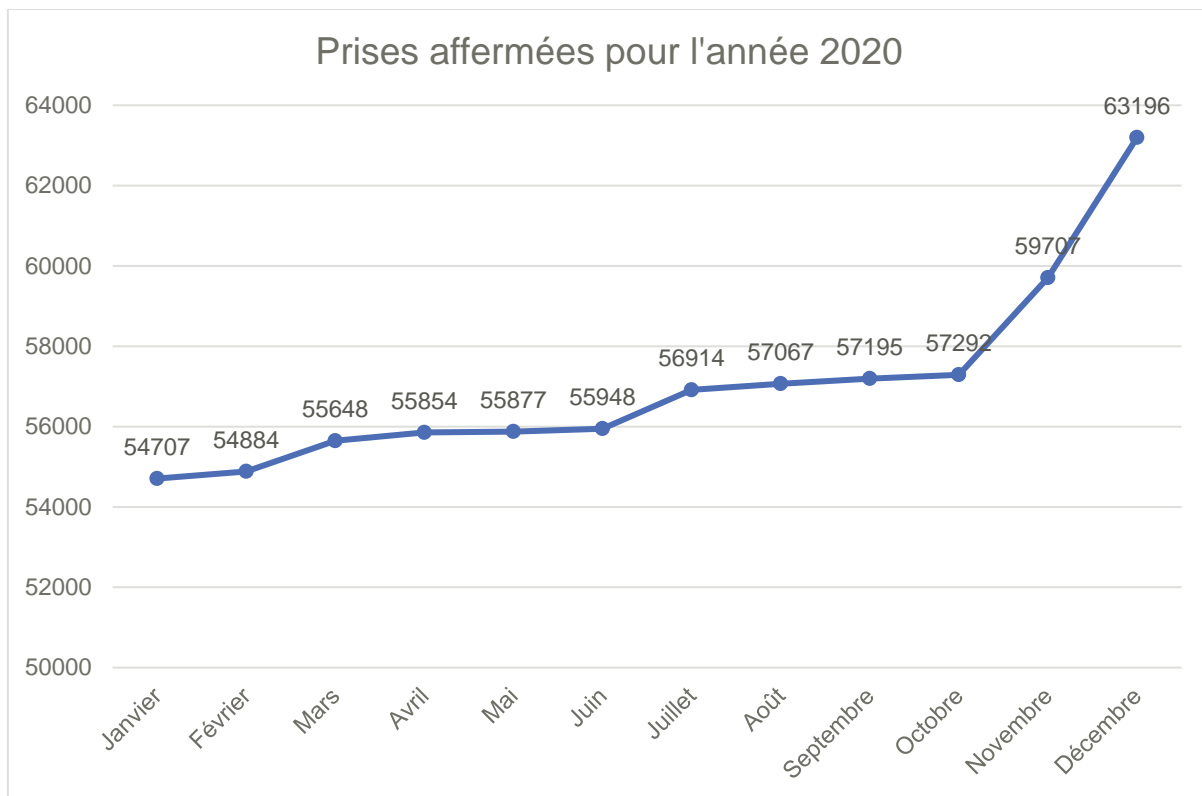
Outre les ressources humaines internes, Covage Networks s'appuie sur un réseau important de prestataires permettant d'assurer le déploiement des réseaux. L'entreprise a, ainsi, procédé à la signature de contrats-cadres nationaux avec ses sous-traitants permettant de mobiliser au total près de 3 000 ETP sur les projets dont elle assure la gestion.

La mise en place de cette organisation en 2018, et, partant, l'industrialisation de l'ensemble de nos process de production, a permis de créer un véritable élan dans les déploiements, permettant à l'entreprise d'atteindre le cap du million de prises déployées cette année.

3.1.1 Avancement du déploiement sur la DSP

FTTH

En 2020, le nombre de prises raccordables a augmenté de 8800 ce qui représente une augmentation de 13 % et qui porte le nombre total de prises raccordables à fin 2020 à 63 196. Pour rappel, le nombre de prises raccordables supplémentaires déployées en 2019 était de 17 978. Il est à noter que les prises considérées ici comme raccordables sont les prises qui disposent du statut de « prise déployée » ou de « prise raccordable à la demande » dans le fichier IPE et dont la mise en service commerciale (J3M échu) est intervenue avant la fin de la période considérée.

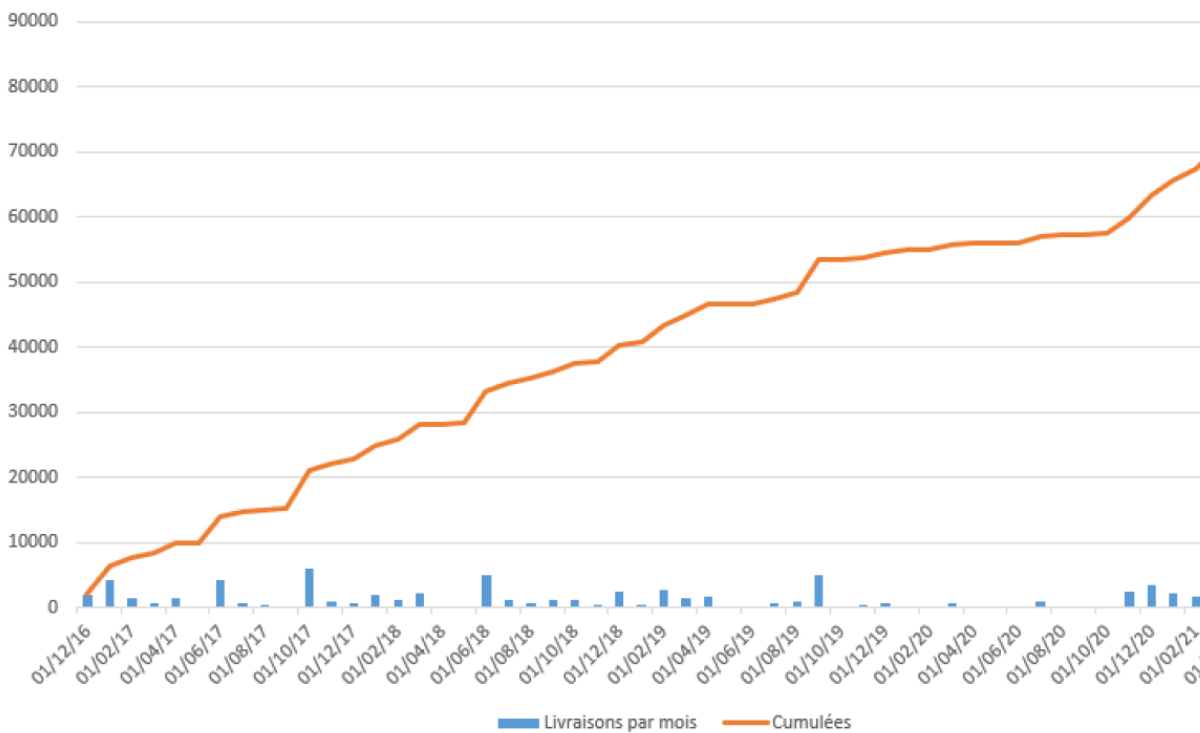


Graphique représentant l'évolution du nombre de prises raccordables au cours de l'année 2020

Cette faible progression du nombre prises est majoritairement due aux difficultés rencontrées par les constructeurs du réseau Axians et Sogetrel, tant techniques qu'organisationnelles avec la crise sanitaire.

La courbe ci-dessous illustre le net ralentissement du rythme de livraison de prises en 2020 avec une légère amélioration sur le 4^{ème} trimestre avec la livraison des premières prises de la phase 2, dans le cadre d'un protocole allégé afin de permettre une mise à disposition rapide des prises en commercialisation au 1^{er} trimestre 2021.

Livraisons des prises FTTH cumulées



FTTO

En 2020, le linéaire de câbles déployés a augmenté porte le total de kilomètre déployé par COVAGE SOMME à fin 2020 à 4 030 km.

Corrélativement, le nombre de locaux techniques sur le réseau a augmenté de 5, dont 5 NRO, portant le total de NRO à 18.

3.1.2 Avancement des études

FTTH



21
nouveaux PM déployés en 2020

Au cours de l'année 2020, ont été déployés sur le terrain :

- 5 NRO, ce qui porte le nombre total à 18 NRO ;
- 21 PM, ce qui porte le nombre total à 127 PM ;
- 58 liens de transport NRO-PM.

3.1.3 Avancement affermage

FTTH

En 2020, 5 NRO ont été remis en affermage par Somme Numérique à la fin de l'année, le nombre total de NRO en affermage était 18.

En 2020, 21 PM ont été remis en affermage par Somme Numérique à la fin de l'année, le nombre total de PM en affermage était de 127.

L'ouverture commerciale de ces 21 PM a permis d'ajouter 8 800 prises raccordables en affermage, soit un total de 63 196 prise raccordable à fin 2020.

**3.1.4 Points de blocage**

Au cours de cette année de déploiement, les difficultés techniques suivantes ont été rencontrées :

- Retard des livraisons des prises par les constructeurs
- Difficultés de mise en oeuvre des DOE au format GRACE THD par leurs bureaux d'études.
- Traitement des défauts d'adresse
 - Sur l'année 2020, un service a été mis en place pour le traitement des densification unitaires et de création d'adresse. Ce service s'est appliqué a redresser un bon nombre d'adresse incorrecte dans les IPE (Adresse à 0, mauvaise localisation, obtention des hexaclés...)
 - Pour la Somme un nombre important d'adresse ont ainsi été corrigées.
 - Pour autant pour l'affection de nouvelles fibres parmi les surnuméraires, ce service était dépendant du BE SIG, avec des délais de traitement trop longs . Aussi une cellule adresse a été créée début 2021 pour traiter de bout en bout ces créations d'adresse.
 - Un protocole de demande a été établi est communiqué au délégant.
 - Un fichier de suivi est édité hebdomadairement

3.2 Les moyens mis en œuvre pour assurer l'exploitation technique du Réseau

L'exploitation technique du Réseau repose sur le Network opérations Center (ci-après « le NOC »). Ce dernier a la charge de la supervision, de la gestion des sollicitations des usagers (Outil de ticketing), de la maintenance et de la vie du réseau (Dévoiements, enfouissements) des réseaux de Covage. A ce titre, les équipes du NOC sont les garants de la qualité de service, notamment de la disponibilité des réseaux et le respect de la GTR (Garantie de Temps de Rétablissement).

Le NOC de Covage Networks est composé d'environ 70 personnes dédiées à la supervision et à l'exploitation technique des Réseaux, il est structuré autour notamment des activités suivantes :

- **Une activité Support Réseau :**

En charge de garantir la disponibilité du Réseau, elle assure la supervision des équipements de collecte et de cœur de réseau via les outils de remontées d'alarmes, elle orchestre la résolution de chaque incident générique (diagnostic, communication avec les clients et équipes locales, pilotage des prestataires). Elle a la charge de la gestion des contrats de maintenance des équipements actifs, et pilote les indicateurs de qualité (taux de disponibilité, respect de la GTR).

En particulier, elle assure la supervision et le monitoring de toutes les activités du réseau à travers les outils de gestion technique centralisée, la gestion centralisée des accès aux sites techniques ainsi que les alarmes sur l'activité des équipements actifs.

- **Une activité Maintenance et Vie du Réseau :**

En charge d'assurer l'exploitation technique du Réseau (entretien du réseau, remise en état à la suite des incidents, travaux de vie du réseau type dévoiements et enfouissements, suivi des maintenances préventives, gestion documentaire du réseau). Cette entité du NOC est responsable de :

- la gestion des DT/DICT,
- la maintenance préventive et curative des infrastructures passives du réseau,
- la maintenance des équipements la maintenance équipements tertiaire,
- la gestion des travaux programmés.

3.3 Les caractéristiques du Réseau Somme Numérique

FTTH

A la fin de l'année 2020, les prises déployées par communes se répartissaient ainsi :

Nom de la commune	Nombre de clients	Nombre de prises raccordables	Taux de pénétration
ACHEUX EN VIMEU	17	47	36%
AIGNEVILLE	183	397	46%
ALBERT	1 778	5 315	33%
ALLENAY	65	146	45%
AUBIGNY	131	261	50%
AULT	235	1 752	13%
AUTHUILLE	25	92	27%
AVELUY	103	266	39%
BAIZIEUX	27	106	25%
BEAUCHAMPS	243	523	46%
BECORDEL BECOURT	26	77	34%
BERTEAUCOURT LES DAMES	216	544	40%
BETHENCOURT SUR MER	234	483	48%
BETTENCOURT ST OUEN	97	226	43%
BONNAY	73	127	57%
BOUCHON	38	90	42%
BOURSEVILLE	212	404	52%
BOUVAINCOURT SUR BRESLE	109	379	29%
BOUZINCOURT	132	261	51%
BRESLE	21	58	36%
BRUCAMPS	28	73	38%
BUIGNY LES GAMACHES	78	205	38%
BUIRE SUR L ANCRE	104	148	70%
BUSSY LES DAOURS	73	167	44%
CACHY	68	135	50%
CANAPLES	162	309	52%
CARNOY MAMETZ	46	83	55%
CAYEUX EN SANTERRE	23	35	66%
CERISY	74	221	33%
CHEPY	242	603	40%
CHIPILLY	41	88	47%
CONTALMAISON	29	50	58%
CORBIE	1 134	3 057	37%
COURCELETTE	31	88	35%
DAOURS	100	377	27%
DARGNIES	253	661	38%
DERNANCOURT	138	241	57%
DOMART EN PONTTHIEU	207	582	36%
EMBEVILLE	123	290	42%
ETALONDES	143	461	31%
ETINEHEM MERICOURT	69	296	23%
EU	634	3 218	20%
FEUQUIERES EN VIMEU	412	1 339	31%
FLESSELLES	523	942	56%
FLIXECOURT	603	1 699	35%

FLOQUES	71	215	33%
FOUILLOY	326	772	42%
FRANQUEVILLE	49	72	68%
FRANSU	37	76	49%
FRANVILLERS	56	232	24%
FRESSENNEVILLE	501	1 214	41%
FRIAUCOURT	199	360	55%
FRICOURT	124	245	51%
FRIVILLE ESCARBOTIN	869	2 581	34%
GAMACHES	434	1 608	27%
GENTELLES	161	260	62%
HALLOY LES PERNOIS	86	149	58%
HAMELET	136	250	54%
HAVERNAS	92	174	53%
HEILLY	60	214	28%
HENENCOURT	55	91	60%
IGNAUCOURT	20	36	56%
INCHEVILLE	137	637	22%
L ETOILE	249	604	41%
LAHOUSOYE	128	184	70%
LAMOTTE BREBIERE	56	105	53%
LAMOTTE WARFUSEE	135	310	44%
LANCHES ST HILAIRE	45	66	68%
LAVIEVILLE	39	72	54%
LE HAMEL	83	227	37%
LE TREPORT	436	2 324	19%
LONGROY	80	315	25%
MARCELCAVE	220	545	40%
MEAULTE	262	666	39%
MENESLIES	58	147	39%
MERICOURT L ABBE	57	266	21%
MERS LES BAINS	408	2 159	19%
MESNIL MARTINSART	61	120	51%
MIANNAY	1	4	25%
MILLEBOSC	63	130	48%
MILLENCOURT	65	102	64%
MORCOURT	28	147	19%
MOUFLERS	26	56	46%
NIBAS	170	429	40%
OCHANCOURT	59	174	34%
OUST MAREST	130	354	37%
OVILLERS LA BOISSELLE	101	194	52%
PERNOIS	164	315	52%
PONTS ET MARAIS	47	245	19%
POZIERES	56	129	43%
RIBEAUCOURT	47	112	42%

RIBEMONT SUR ANCRE	52	293	18%
SAILLY LAURETTE	25	160	16%
SAILLY LE SEC	93	165	56%
SENLIS LE SEC	97	147	66%
ST LEGER LES DOMART	376	847	44%
ST OUEN	393	995	39%
ST PIERRE EN VAL	106	310	34%
ST QUENTIN LA MOTTE CROIX AU BAILLY	306	658	47%
SURCAMPS	10	35	29%
TREUX	28	113	25%
TULLY	120	291	41%
VAIRE SOUS CORBIE	85	172	49%
VALINES	148	349	42%
VAUCHELLES LES DOMART	31	65	48%
VAUX SUR SOMME	69	170	41%
VECQUEMONT	94	239	39%
VIGNACOURT	510	1 174	43%
VILLE LE MARCLET	89	203	44%
VILLE SUR ANCRE	83	129	64%
VILLERS BRETONNEUX	756	2 042	37%
WARLOY BAILLON	136	332	41%
WOIGNARUE	188	566	33%
WOINCOURT	218	740	29%
YZENGREMER	99	270	37%

A la fin de l'année 2020, les prises déployées par EPCI se répartissaient ainsi :

Nom EPCI	Nombre de clients	Nombre de prises raccordables	Taux de pénétration
CC du Vimeu	3 543	9 472	37%
CC du Pays du Coquelicot	3 369	8 721	39%
CC des Villes Sœurs	4 488	17 516	26%
CC du Val de Somme	4 581	11 887	39%
CC Nièvre et Somme	3 501	8 337	42%
CC Ponthieu-Marquenterre	54	129	42%
CC Avre Luce Noye	43	71	61%
CC du Territoire Nord Picardie	523	942	56%

Au cours de l'année 2020 les 13 NRO en exploitation étaient :

Nom du NRO	Nombre de clients	Nombre de prises raccordables	Taux de pénétration
N080VIG	1 032	2 116	49%
N080FEQ	2 977	8 258	36%
N080COR	2 172	5 129	42%
N080ALB	3 357	8 529	39%
N080FLI	1 036	2 717	38%
N080FCT	1 559	4 694	33%
N080BEA	1 657	5 123	32%
N076EUH	1 835	8 899	21%
N080SLD	2 008	4 575	44%
N080VRB	1 465	3 590	41%
N080DA3	326	916	36%
N080CER	237	912	26%
N080RIA	438	1 619	27%

FTTO

3.4 Respect des engagements en matière de qualité de service

3.4.1 Rappel des engagements en matière de qualité de service

Dans le cadre de la convention le taux de disponibilité du réseau est de 99,7%

3.4.2 Disponibilité du Réseau

FTTO

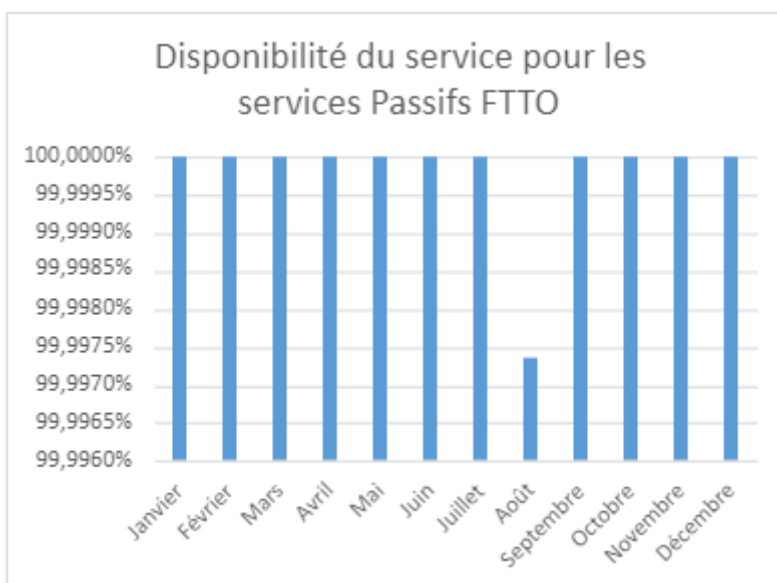
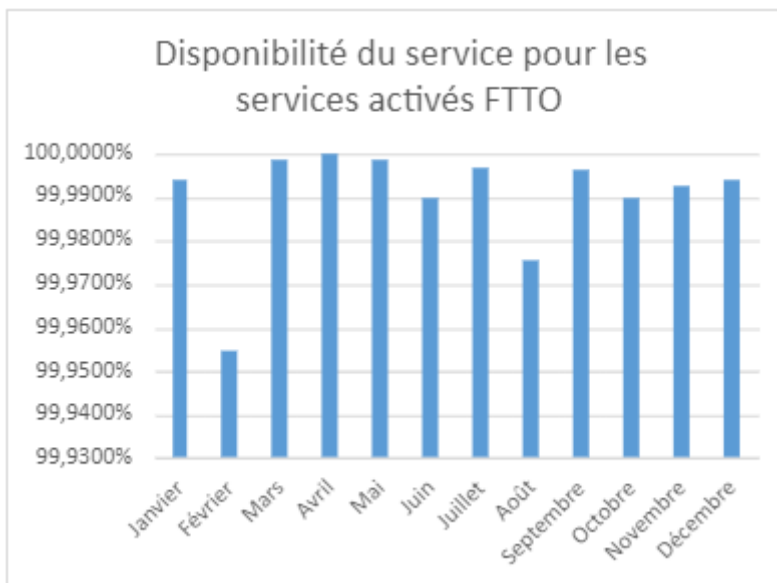
3.4.2.1 Pour les services FTTO

Le taux de disponibilité mesuré par COVAGE SOMME en 2020 sur le réseau fibre optique est de 99,99. Nous avons introduit cette année une segmentation plus fine du calcul du taux de disponibilité permettant de distinguer les services activés et les services passifs. Ainsi, le taux de disponibilité global se décompose en un taux de disponibilité pour les services activés, lequel s'élève à 99,9904 % pour les services activés et à 99,9998 % pour les services passifs, ce qui est conforme aux engagements de qualité de service de la convention. A titre d'illustration, en année 2019 ce taux de disponibilité pour tous les services confondus était de 99,9583 %



S'agissant de la durée moyenne de rétablissement sur panne, elle s'élève à 3h46 pour les services actifs et à 2h34 pour les services passifs, ce qui est conforme à notre engagement à notre engagement.

Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser le taux de disponibilité du réseau pour les services activés et passifs :



3.4.2.2 Pour les services FTTH

Le taux de disponibilité mesuré par COVAGE SOMME en 2020 sur le réseau fibre optique est de 99.9731%. Nous avons introduit cette année une segmentation plus fine du calcul du taux de disponibilité permettant de distinguer les services activés et les services passifs.

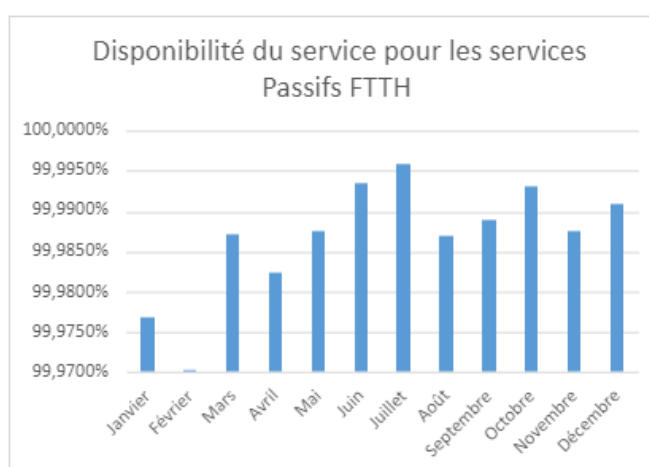
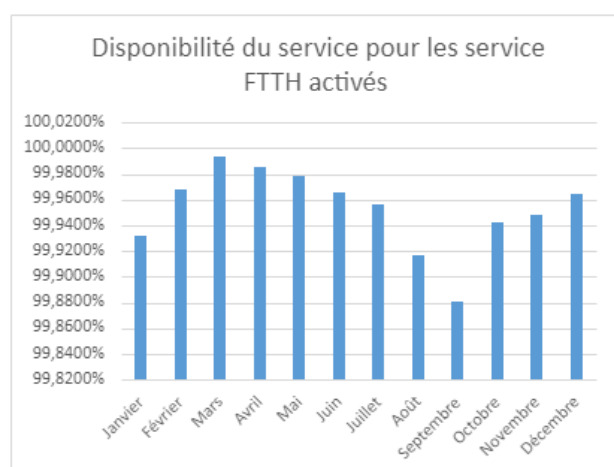
Ainsi, le taux de disponibilité global se décompose en un taux de disponibilité pour les services activés, lequel s'élève à 99.9560 % pour les services activés et à 99.9903 % pour les services passifs, ce qui est conforme aux engagements de qualité de service .



A titre d'illustration, en 2019, ce taux de disponibilité pour tous les services confondus était de 99.9583 %.

S'agissant de la durée moyenne de rétablissement sur panne, elle s'élève à 24h24 pour les services actifs et à 23h49 pour les services passifs. Pour rappel, en 2019, cette durée était de 52h39.

Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser le taux de disponibilité du réseau pour les services activés et passifs :

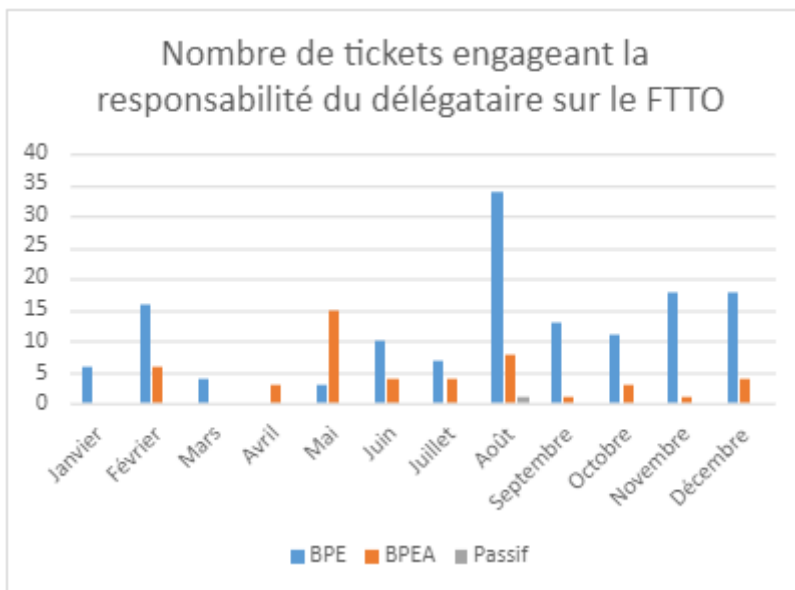


3.4.3 Tickets d'incidents

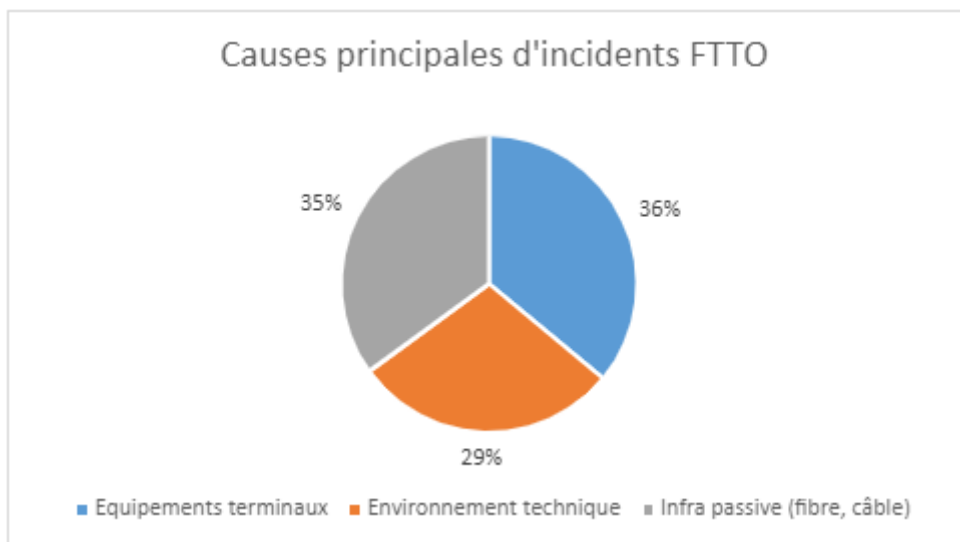
3.4.3.1 Pour les réseaux FTTO

Le nombre de tickets d'incidents engageant la responsabilité de COVAGE SOMME pour les réseaux FTTO était de 191 . A cet égard, il s'élève à 140 pour les services BPE, à 49 pour les services BPEA et à 2 pour les services passifs.

Le nombre de tickets par mois et par service était en 2020 de :



La répartition des tickets avérés par cause en année 2020 est la suivante :



Un changement de Comptabilisation des Tickets critiques a été mis en place afin d'être plus conforme à la réalité. Cela a eu un impact sur le volume

Un certain nombre d'incidents sur des ateliers d'énergie et climatisation ont été impactant sur le nombre de tickets et ont participé à l'augmentation du volume nonobstant la hausse du nombre de services sur le parc (+321)

La Garantie de temps de rétablissement a été dépassé lors du traitement de 17 incidents

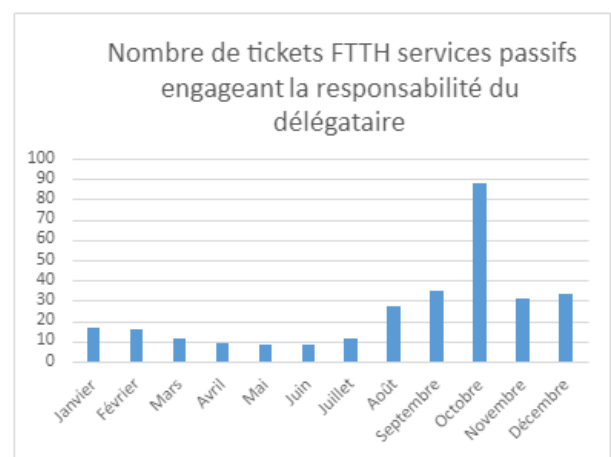
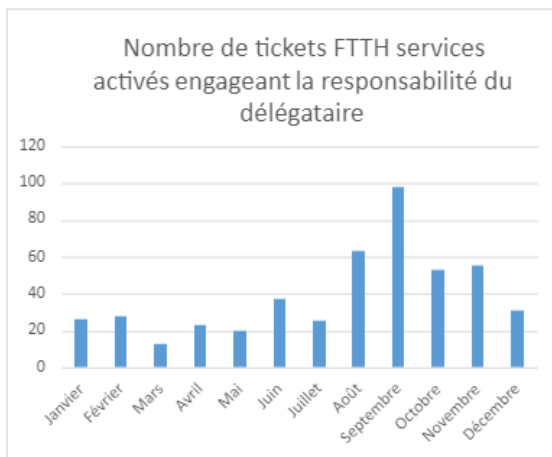
Mois	Nombre de dépassements de GTR	Nombre de Tc (Tickets Client)	Taux de respect de la GTR
Janvier	3	11	72,73%
Février	1	30	96,67%
Mars	0	6	100,00%
Avril	0	0	
Mai	0	3	100,00%
Juin	1	15	93,33%
Juillet	2	14	85,71%
Août	5	47	89,36%
Septembre	1	21	95,24%
Octobre	2	18	88,89%
Novembre	1	30	96,67%
Décembre	1	29	96,55%
Total 1er semestre	5	65	92,31%
Total 2e semestre	12	159	90,10%
Total 2020	17	224	92,41%

3.4.3.2 Pour les réseaux FTTH

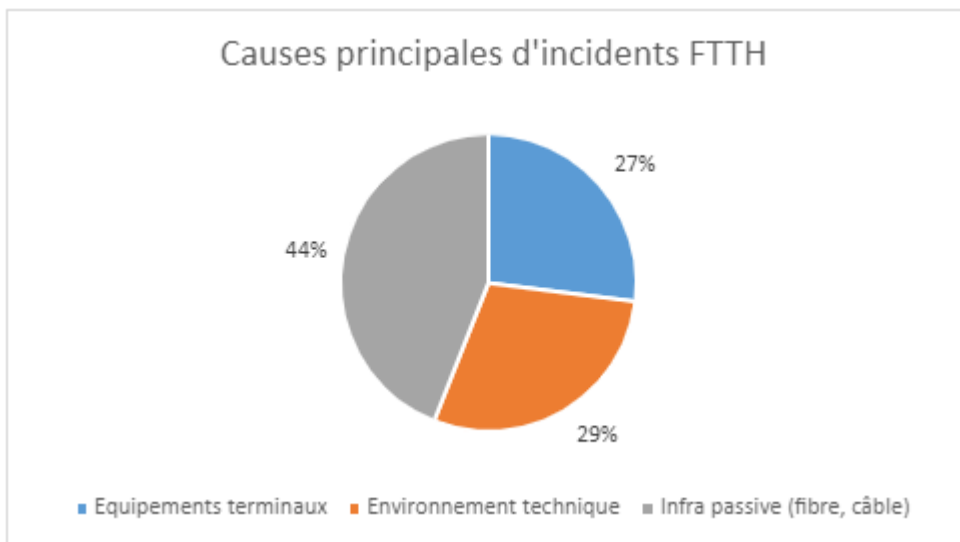
Le nombre de tickets d'incidents engageant la responsabilité de COVAGE SOMME pour les réseaux FTTH était de 766 en hausse par rapport à 2019 (377). A cet égard, il s'élève à 472 pour les services activés et à 294 pour les services passifs.

Cette hausse est en corrélation avec l'augmentation du parc clients.

Le nombre de tickets par mois et par service était en 2020 de :



La répartition des tickets avérés par cause en année 2020 est la suivante :



3.4.3.3 Données d'occupation du réseau

Les données d'occupation du réseau sont disponibles en annexe 4.

Le taux de saturation du réseau est le suivant :

Classe	Linéaire (m)	Linéaire (%)
INF_25	2 713 779,82	67,33
25-50	918 153,90	22,78
50-75	262 629,97	6,52
75-90	55 280,09	1,37
SUP_90	80 548,26	2,00

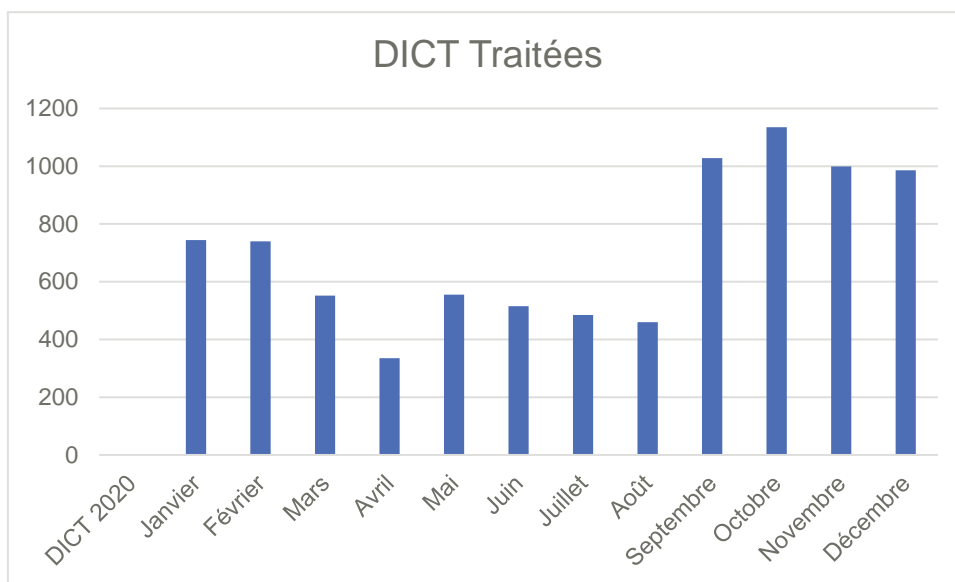
Des opérations de désaturation ont été menées par Somme Numérique en 2020 et se poursuivent en 2021.

La carte de ces saturations est la suivante.



3.4.3.4 Traitement des DICT

Le nombre de DICT traitées en 2020 s'élève à 8536 reparties comme suite :



3.4.4 Les incidents majeurs étant survenus le Réseau

Rappel des incidents majeurs sur le réseau et contexte :

- 1 incident sur février, suite à une coupure fibre sur le tronçon situé sur le chemin de halage qui est fourni et exploité par Zayoo, travaux de génie civil tiers,
- 1 incident sur mars, provoqué par des difficultés rencontrées lors du remplacement d'un châssis sur un équipement d'agrégations clients,
- 2 incidents sur avril suite à des coupures fibres,
- 1 incident sur aout, suite à une perte totale en énergie ayant isolé un site d'agrégations clients,
- 1 incident sur septembre suite à une jarretière débranchée par un intervenant non identifié,
- 1 incident en décembre sur le chemin de halage, suite un un défaut de localisation du réseau lors de travaux de génie civil.

3.5 Maintenance du Réseau

3.5.1 Travaux de maintenance

En 2020, COVAGE SOMME a traité 8 534 consultations relatives à des déclarations de projet de travaux (DT) effectuées par le maître d'ouvrage ou des déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) par l'exécutant des travaux.

En outre, 12 dévoiements ont été réalisés durant l'année 2020, portant sur 5 630ml de câbles optiques

Liste des opérations de maintenances préventives réalisées sur 2020 :

- Les 13 NRO et 83 armoires de rue actives constituant le réseau ont fait l'objet de maintenances préventives.
- Chaque NRO a fait donc l'objet de 2 Maintenance Trimestrielles et 1 maintenance annuelle, soit 39 opérations au total
- Chaque armoire de rue a fait l'objet d'une maintenance annuelle, soit 2834 opérations au total

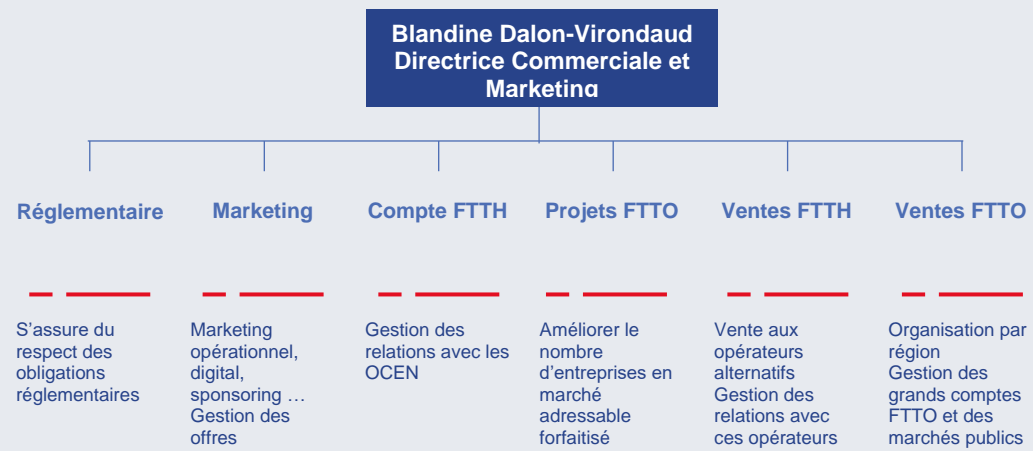


VOLET COMMERCIAL



4 VOLET COMMERCIAL

La réussite commerciale des réseaux portés par Covage est la résultante des ressources tant matérielles et humaines qui ont été allouées à sa direction commerciale et marketing. Cette dernière est organisée de cette manière :



FTTH

L'enjeu pour les réseaux de type FTTH en 2020 a été d'accompagner la croissance des opérateurs alternatifs tout en mettant en place les conditions propices pour permettre aux OCEN, dans un contexte de concurrence forte sur les parts de marché, de commercialiser au mieux les réseaux.

La force commerciale a, ainsi, été organisée pour répondre au mieux aux attentes des OCEN avec la nomination, au sein de la direction commerciale, de responsables des relations avec les OCEN. Cette initiative a permis de répondre aux demandes de l'ensemble des OCEN sur les réseaux de Covage. En sus de ces postes, Covage s'appuie sur des responsables commerciaux FTTH dédiés à l'animation commerciale ainsi qu'à l'organisation d'événements de promotion du réseau auprès des opérateurs et du grand public.

Outre la force commerciale, la prospérité des réseaux est également la résultante de l'accroissement des ressources dédiées au suivi et à la bonne réalisation des raccordements. Les ressources humaines de Covage ont été accompagnées par le souhait d'amélioration constante de nos systèmes d'information.

Dans un contexte de crise sanitaire et de télétravail amplifié, l'année 2020 a été marquée par l'accélération de la commercialisation des prises par les opérateurs nationaux sur les différentes DSP. Ceux-ci sont désormais dominants dans la pénétration des foyers éligibles sur les réseaux FTTH du groupe Covage. Parallèlement, les fournisseurs alternatifs ont continué à répondre à la demande des foyers sur des communes non encore couvertes par les opérateurs nationaux

FTTO

Qu'il s'agisse du déploiement de plus en plus rapide des réseaux FTTH ou de l'arrivée de nouveaux opérateurs d'infrastructure, la concurrence par les infrastructures se fait de plus en plus pressante dans les zones opérées par Covage. La concurrence a poussé Covage à proposer à l'ensemble de ces délégants une offre commerciale des services activés plus agressive pour répondre aux attentes des opérateurs de détail.

La nouvelle offre commerciale a été inaugurée dans les meilleures conditions à travers l'organisation en février 2020 du Fibertour dans plusieurs villes de France. Ces événements, qui ont réuni les opérateurs de détails, la force commerciale ainsi que les collectivités territoriales délégants, ont accueilli près de 400 personnes.

L'animation commerciale est assurée par des équipes dédiées à répondre au mieux aux besoins des opérateurs. Elle comprend :

- une direction marketing chargée d'établir la stratégie commerciale ;
- une direction des ventes FTTO comprenant des chefs de ventes régionaux animant des équipes de responsables commerciaux ;
- des responsables régionaux de marché publics pour répondre aux demandes des collectivités.

La concrétisation des ventes de la direction commerciale est, quant à elle, réalisée par le service technique clients FTTO de l'entreprise. C'est cette entité qui, au sein de Covage Networks, assure le pilotage de l'ensemble des sous-traitants réalisant les raccordements. Les équipes du STC FTTO sont organisées régionalement avec un représentant sur chaque territoire.

4.1 Positionnement du Délégataire

FTTH

4.1.1 Evolution de la grille tarifaire FTTH

En 2019 avait été initié un projet d'évolution de notre grille tarifaire FTTH. Ce projet, qui avait vocation à revoir à la hausse raisonnable des tarifs de l'offre de location passive de bout en bout du NRO jusqu'à la PTO. Les discussions avec l'ARCEP sur cette nouvelle grille tarifaire ont abouti en 2020. A cet égard, le tableau ci-dessous présente les tarifs des redevances appliqués par les opérateurs d'infrastructures sur les différentes zones :

Tarifs	COVAGE 2020	Zone AMII	Zone RIP
Co-financement PM-PBO	513 €	513 €	500 € à 513 €
Récurrent du cofinancement PM-PBO	5,15 € par mois	4,83 € à 5,48 € par mois	4,83 € à 5,48 € par mois
Location passive du lien PM-PBO	12,70 € par mois	13,20 € à 16,40 € par mois	12,20 € à 15,53 € par mois

4.1.2 Précisions des conditions du renouvellement du Droit d'Usage

Les conditions du renouvellement des droits d'usage à long terme (mode IRU) ont été précisées dans le cadre de la nouvelle offre FTTH. Les discussions ont abouti sur un renouvellement par tranches d'une durée de cinq (5) ans, pour une durée totale maximum à 40 ans à compter de la date de la première mise à disposition du PM (comprenant la durée initiale et les renouvellements) :

- pour les tranches souscrites dans les premières années de la courbe ex post (avant l'atteinte du maximum du coefficient ex post tel que détaillé en Annexe 1 des présentes) : pour un prix de un (1) euro par Ligne souscrite dans le cadre du co-investissement ;

- pour les tranches souscrites après le maximum du coefficient ex post tel que détaillé à l'Annexe 1 des présentes : pour un prix correspondant à la différence entre le plafond de la courbe ex post et le montant payé au moment de la souscription de la tranche majoré de un (1) euro par ligne souscrite pour le premier renouvellement suivant la durée initiale, ce montant étant exigible au premier jour de la prise d'effet du renouvellement,
- pour un (1) euro par Ligne souscrite dans le cadre du co-investissement pour les renouvellements suivants.

FTTO

L'année 2020, a été une année particulière avec des situations inédites tant sur le plan humain avec la crise sanitaire que sur celui de l'entreprise avec le rachat de Covage et un contexte marché toujours plus tendu.

L'année a été marquée par la crise sanitaire, laquelle a eu un impact sur notre activité commerciale sur le deuxième trimestre. En effet, après un très bon démarrage sur le premier trimestre les ventes se sont brutalement ralenties (baisse -36% de valeur (PDC €) vs T1 2020) ne permettant pas d'atteindre le niveau de volume suffisant pour compenser la baisse de l'ARPU.

Par ailleurs, on note cette année encore une forte intensification de la concurrence sur le marché FTTO. Ainsi, les OCEN ont notamment adopté une politique tarifaire très agressive sur les zones très concurrentielles. Nous observons également que de nombreux opérateurs développent une stratégie de déploiement en propre de leurs réseaux sur les territoires à l'image de Ielo Liazo, Celeste, Bouygues Télécom leur permettant ainsi d'appliquer des tarifs très compétitifs en dessous des prix du marché.

Enfin, nous avons pu observer une certaine frilosité des décideurs pour concrétiser les ventes face à l'incertitude sur le rachat de Covage jusqu'au mois de décembre avec l'officialisation du rachat de Covage par le groupe Altice et le consortium.

Malgré un contexte difficile, Covage a su résister et maintenir sa dynamique commerciale avec des résultats exceptionnels au mois décembre 2020 avec +3M€ de PDC niveau de performance jamais atteint.

Ainsi, pour soutenir les ventes et marquer sa présence, Covage a réalisé différentes actions notamment

- Le lancement de la nouvelle offre sur les offres activées,
- L'organisation d'un Fibertour, dispositif d'animation commerciale dans 12 villes, avec présentation de la nouvelle offre,
- Des dispositifs promotionnels tout au long de l'année pour les délégants qui ont souhaité y adhérer.

4.2 Evolution du portefeuille d'Usagers du Réseau

4.2.1 Pour le réseau FTTH

Durant l'année 2020, le réseau Somme Numérique a accueilli 1 nouvel usager, FREE. L'arrivée de FREE, en tant que co-investisseur sur le réseau, marque un pas important pour sa pérennité économique.

Le réseau Somme Numérique compte 11 usagers. A titre de comparaison, le nombre total d'Usagers sur l'ensemble des réseaux du groupe Covage est de 15.

Le tableau ci-dessous dresse la liste des usagers présents sur le réseau en fin d'année 2020 :

Opérateur Conso

BOUYGUES

COMC

COROLIS

FREE

KNET

NORDNET

ORANGE

OZONE

SFR

SMSN

VIDEOFUTUR

4.2.2 Pour le réseau FTTO

Durant l'année 2020, le réseau Somme Numérique a accueilli 12 nouveaux opérateurs-usagers. Le réseau Somme Numérique compte désormais 75 opérateurs-usagers. Le tableau ci-dessous dresse la liste des opérateurs usagers présents sur les services activés et sur les services passifs

En activé	En passif
ADISTA	ACADEMIE D AMIENS
APPLIWAVE	ADISTA
AXIANS MASSELIN COMMUNICATION	AMIENS DEVELOPPEMENT
AXIONE	AMIENS METROPOLE
BLUE INFRA	CELESTE EX OS
BOUYGUES TELECOM	CONSEIL REGIONAL DES HAUTS DE FRANCE
BT BLUE EX BRETAGNE TELECOM	FREE
CELESTE	HALIE EX KOSC INFRA
CELESTE EX PW	HOTEL MAROTTE
CELESTE EX OS	KNET
CENTURYLINK COMMUNICATIONS FRANCE	NEURONNEXION
CLEVER NETWORK	ORANGE BUSINESS FRANCE SA
CODEPI	ORANGE SA
COLT TECHNOLOGIE SERVICES	ORANGE UPR NE
COMPLETEL	PREFECTURE DE LA SOMME
CORIOLIS	SOMME NUMERIQUE
COVAGE NETWORKS	TELANDCLOUD
COVAGE SOMME	TELOISE
DECIMA	UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE
EVERKO	WIND WHEEL TELECOM
FOLIATEAM OPERATEUR EX ACROPOLIS	
FULLSAVE	
GROUPE CONVERGENCE COM	
GTT FRANCE SAS INTERROUTE	
HEXANET	
IBLOO PRO	
IBROWSE	
IDLINE	
INFOMIL	
INIT SYS ALPHALINK	
IPEVA	
JAGUAR NETWORK SAS	
KEYYO	
KNET	
LV INFORMATIQUE	
MUONA SAS	
NERIM	
NETWORTH TELECOM	
NEURONNEXION	
NORMHOST	
NUMLOG	
NXO FRANCE	
ONE OPERATEUR	
OPENIP	
ORANGE BUSINESS FRANCE SA	
PARITEL	
PHIBEE TELECOM	
PLUG IT	
PROJET3 LINKT	
REZOCEAN	
SERINYA TELECOM	
SEWAN	
SFR	
SOMME NUMERIQUE	
SYSTEM NET	
TELANDCLOUD	
UNYC	
VOIP TELECOM	
WAYCOM	
WEBAXYS	
WIND WHEEL TELECOM	

Ce nombre de nouveaux usagers démontre bien l'appétence des opérateurs pour notre territoire et traduit les efforts de COVAGE SOMME pour attirer de nouveaux clients.

4.3 Evolution du parc de services en production

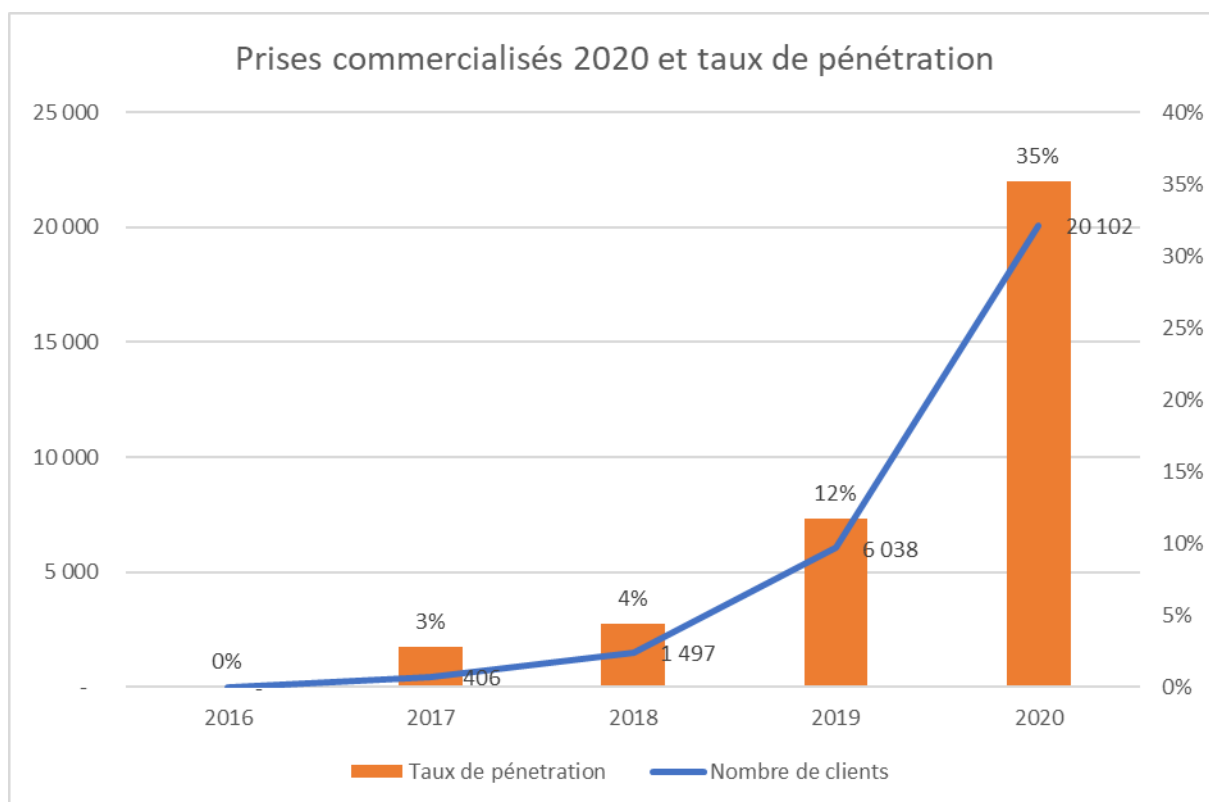
Cette partie présente l'évolution du parc de clients et de services en production. Le nombre de clients finals par service est en 2020 de :

- 1566 services en activé FTTO
- 306 services en passif FTTO
- 3257 clients pour les services activés FTTH
- 16845 clients pour les services passifs FTTH

4.3.1 Evolution du nombre de clients finals FTTH

Le nombre de clients finals sur le réseau en 2020 s'élève à 20 591, il a connu une augmentation de 11 483 clients supplémentaires, soit une augmentation 330 % par rapport à l'année 2019.

Le parc de clients et le taux de pénétration ont évolué de la manière suivante au cours des dernières années :

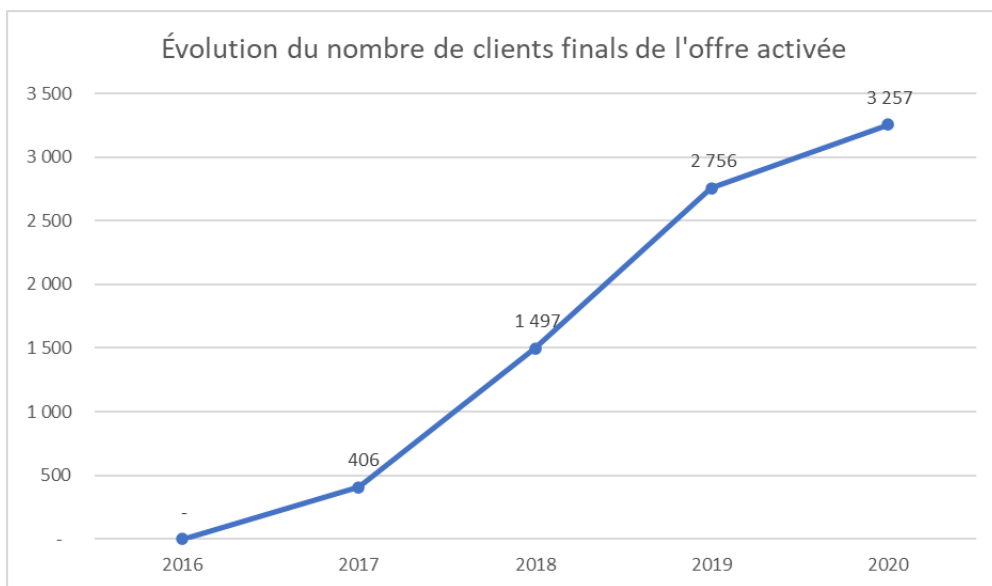


Compte tenu d'un parc de clients raccordables comprenant 57 024 clients raccordables, le nombre de clients finals en 2020 représente un taux de pénétration de 35 %.

S'agissant des offres activées, le nombre de clients finals, qui s'élève en 2020 à 3257, a connu une augmentation de 500 entre 2019 et 2020.

Cette évolution a marqué un net ralentissement, avec la montée en puissance des OCEN sur l'offre passive

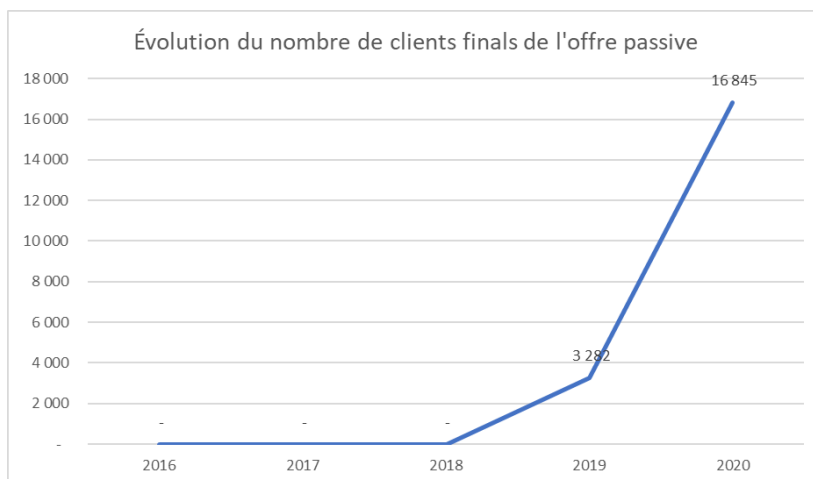
Le graphique ci-dessous permet de constater l'évolution globale du nombre de clients finals pour les services activés :



4.3.1.1 Les offres passives

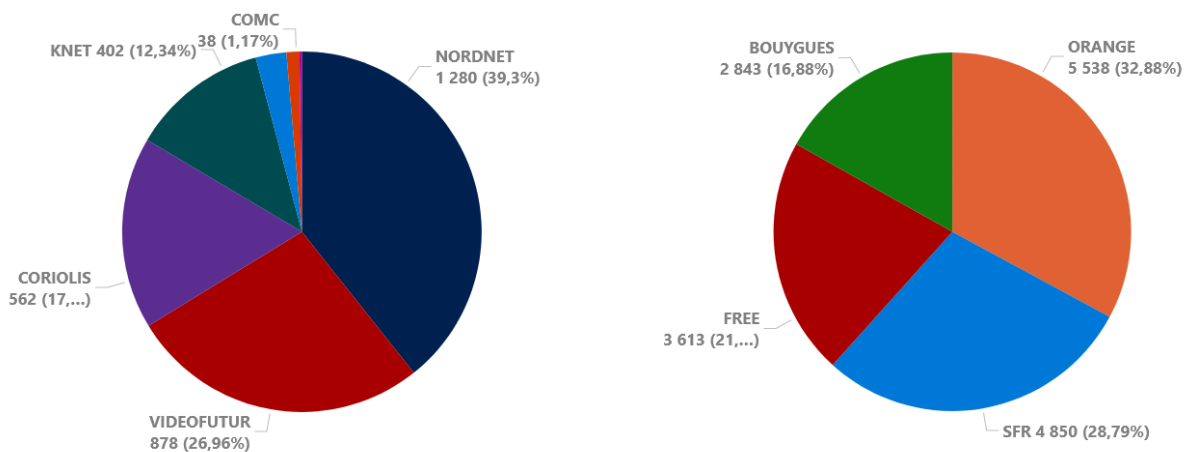
S'agissant des offres passives, le nombre de clients finals, qui s'élève en 2020 à 16 847 a connu une augmentation de 513% entre 2019 et 2020 résultat conjugué de la montée en puissance d'Orange et de l'arrivée de Free

Le graphique ci-dessous permet de constater l'évolution globale du nombre de clients finals pour les offres passives :

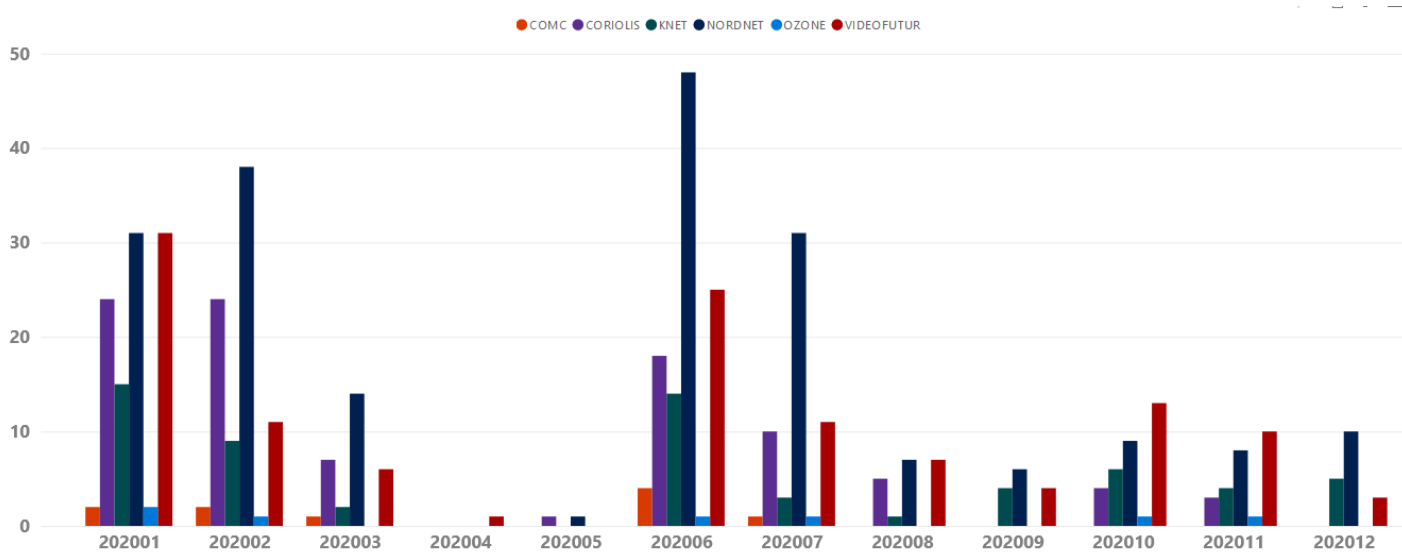


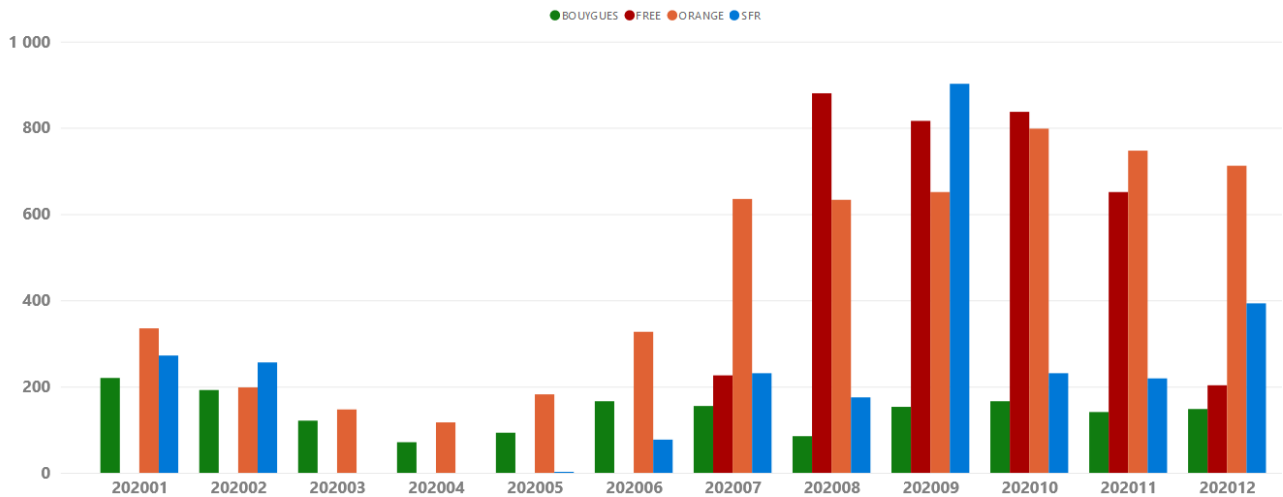
4.3.1.2 Nombre d'abonnés par opérateur

A la fin de l'année 2020, les 20102 clients finals du réseau se répartissent comme suit entre les opérateurs :



L'activité des opérateurs mois par mois (ici représentée par leur nombre de commandes) est visible dans les graphiques ci-dessous :





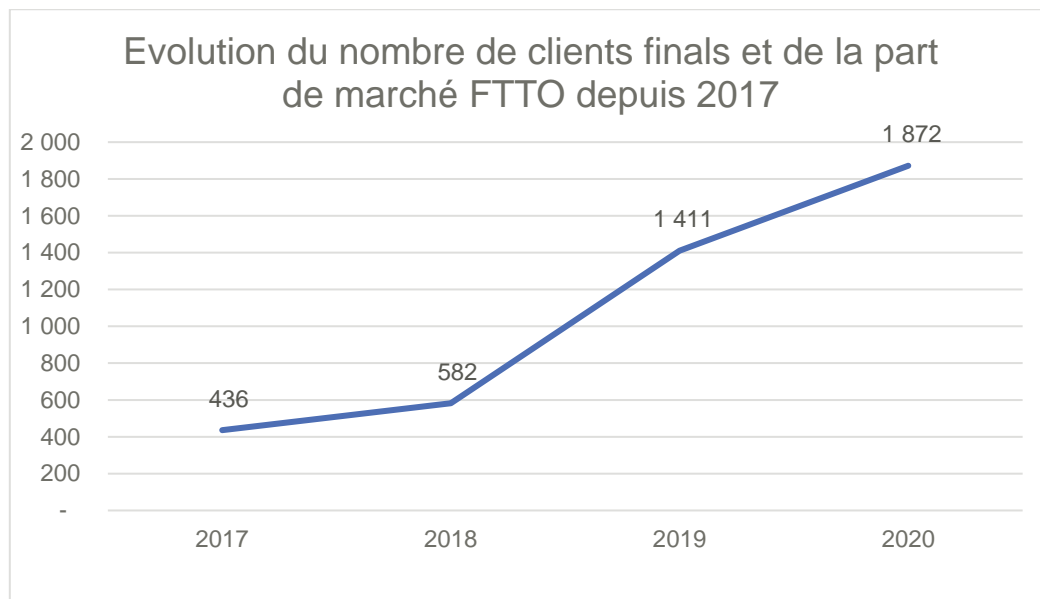
Sur ces deux graphes, on mesure l'impact de la crise sanitaire sur le volume de raccordement au 2nd trimestre.

4.3.2 Evolution du nombre de services commercialisés FTTO

1872
services commercialisés à fin 2020

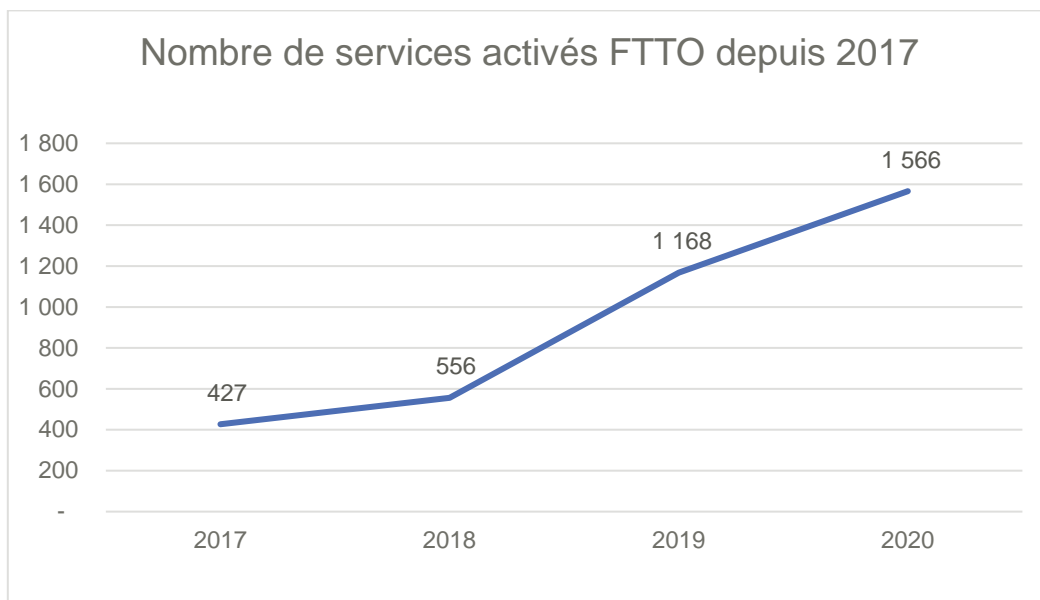
Le nombre de services commercialisés sur le réseau en 2020 s'élève à 1872, il a connu une augmentation de 33% par rapport à l'année 2019

Le parc de services a évolué de la manière suivante au cours des dernières années :



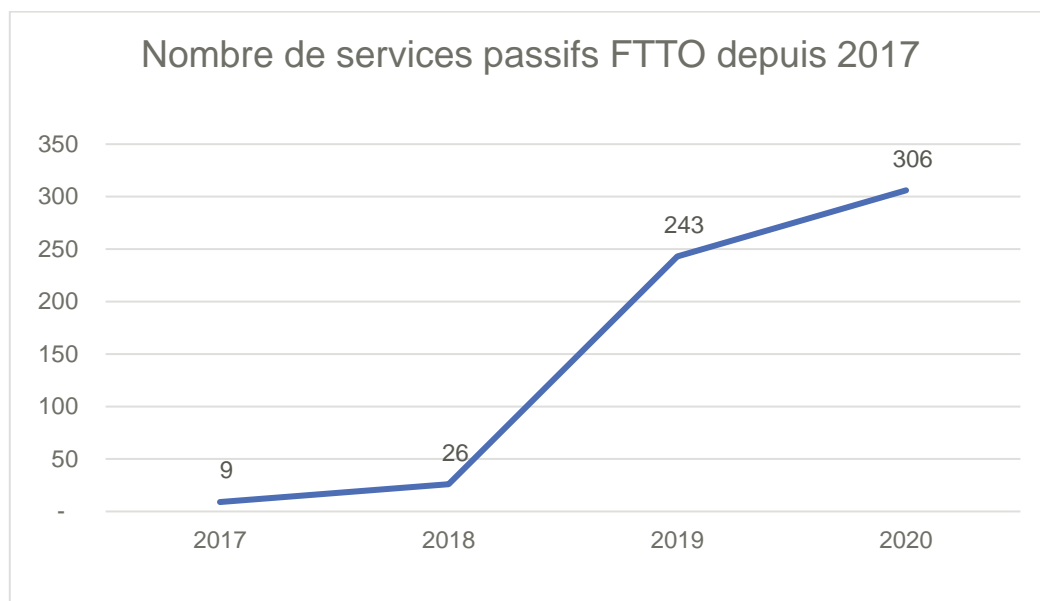
4.3.2.1 Les services activés

S'agissant des offres activées, le nombre de clients finals, qui s'élève en 2020 à 1566, a connu une augmentation de 34% entre 2019 et 2020. Le graphique ci-dessous permet de constater l'évolution globale du nombre de clients finals pour les services activés :



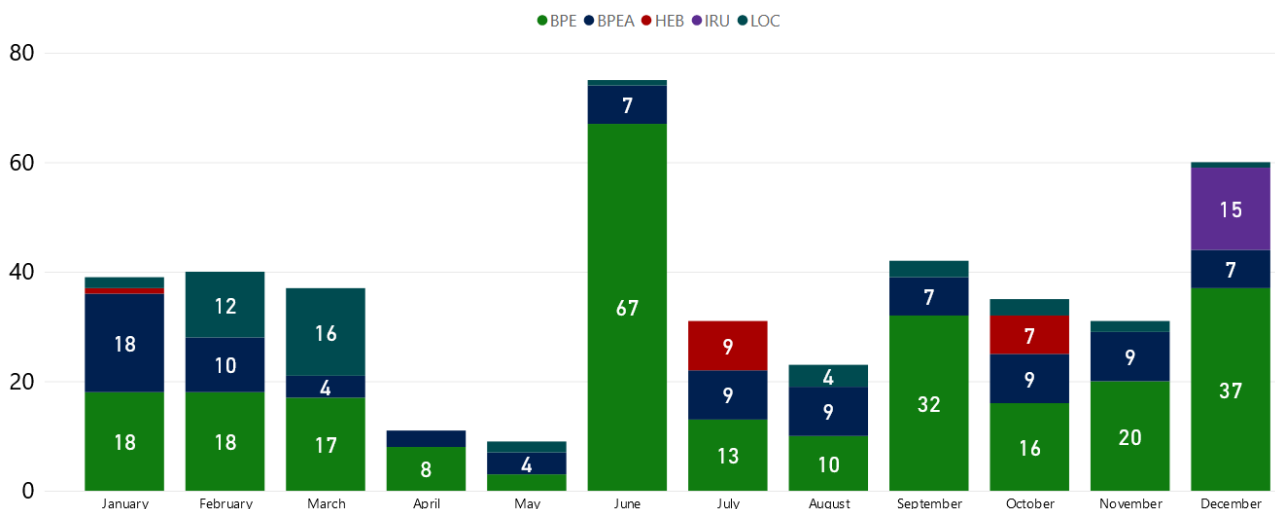
4.3.2.2 Les services passifs

S'agissant des offres passives, le nombre de clients finals, qui s'élève en 2020 à 306, a connu une augmentation de 26% entre 2019 et 2020. Le graphique ci-dessous permet de constater l'évolution globale du nombre de clients finals pour les offres passives :

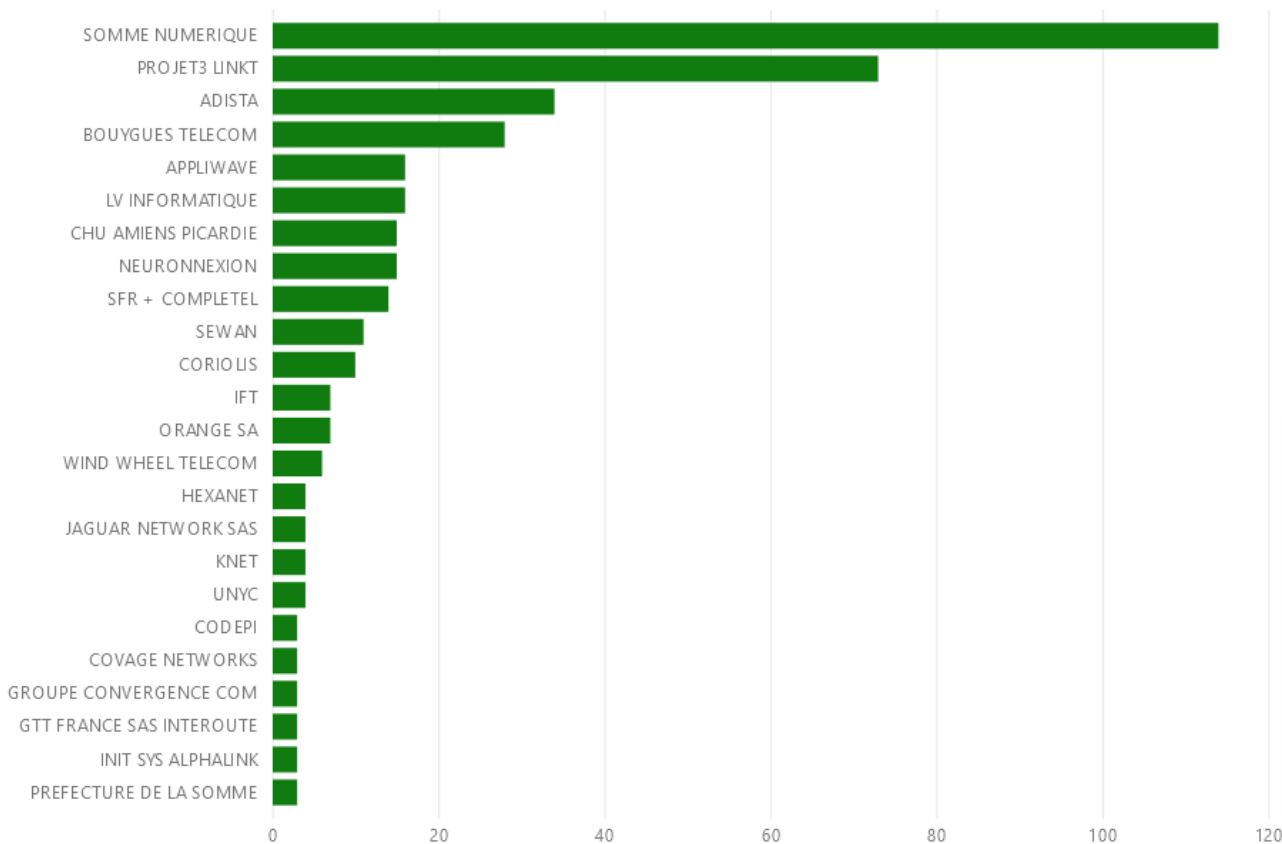


4.4 Analyse des prises de commandes FTTO

Le nombre total de commandes réalisées sur l'année N est 385, en baisse de 25 % par rapport à 2019 ce qui s'explique par le contexte de la crise, et par un nombre singulier de commandes de services passifs en 2019 (BHNS)

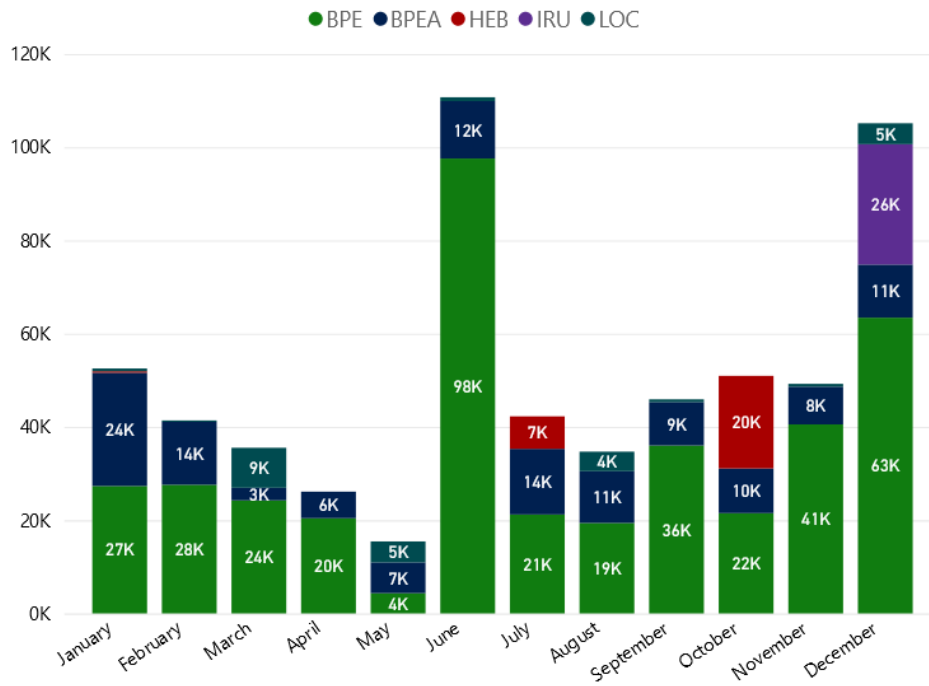


Le détail des commandes en volume par Usagers sur l'année est le suivant :



Il est à noter que Projet Linkt a réussi une percée remarquable et monte sur le podium des opérateurs, grâce notamment au gain de plusieurs marchés dont celui de la Région Hauts de France pour les lycées.

Les redevances générées en 2020 par services sont les suivantes :



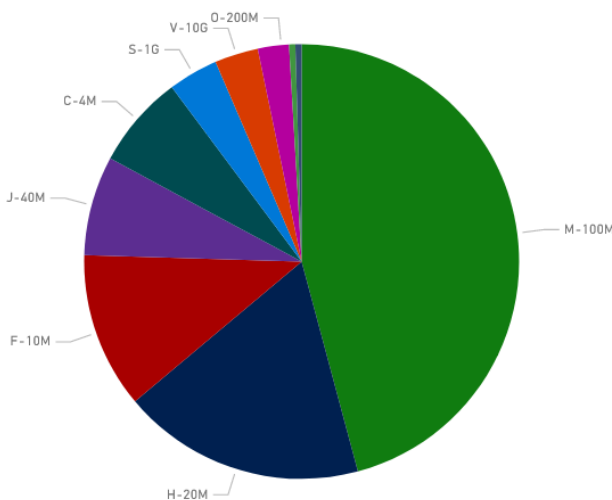
4.4.1 Analyse des prises de commande Bande Passante Entreprise

S'agissant des services de bande passante entreprise, 216 commandes ont été réalisés en 2020. Celles-ci se répartissent comme suit

Le graphique ci-dessous montre, pour les créations et les upgrades, le nombre et la part de prises de commande



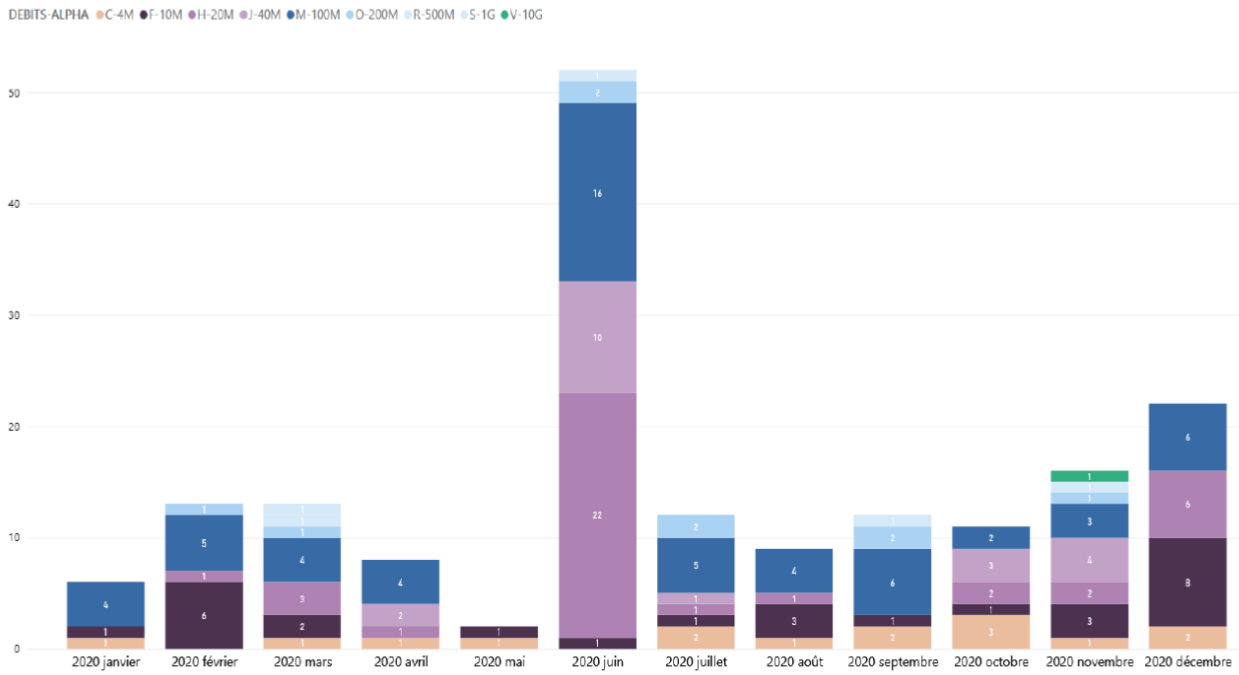
216
commandes traitées en 2020



Le tableau ci-dessous détaille les commandes par type d'opérations réalisées

Débit	Quantité
2M	1
4M	15
10M	25
20M	39
40M	16
100M	99
200M	5
300M	1
1G	8
10G	7

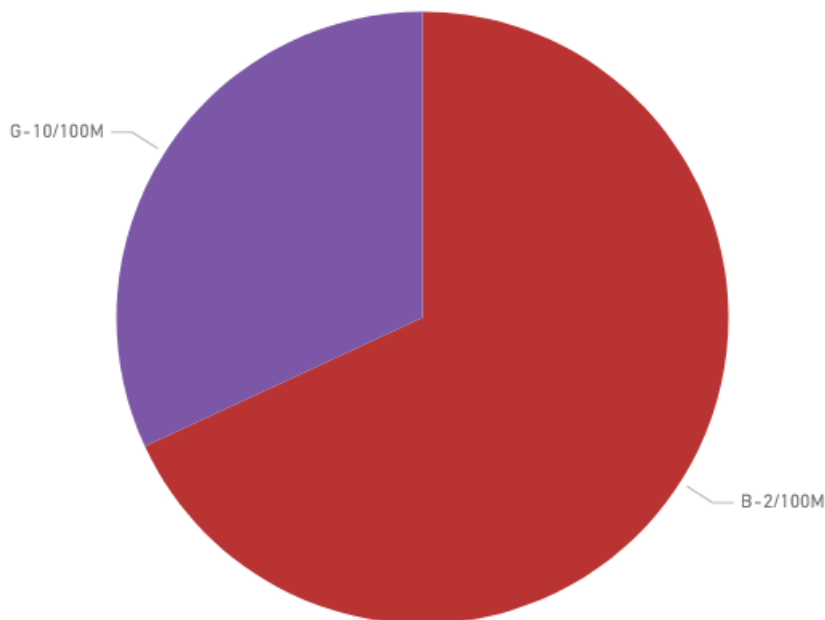
Nous constatons une montée des débits sur l'ensemble des commandes. Les bas débits ne sont plus attractifs, concurrencés par l'offre BPEA, alors que l'essentiel des ventes est désormais réalisé sur le 100M. Par ailleurs on note un net accroissement des liens 1G et 10G



L'évolution de ces débits nécessite un renforcement des liens de liens collecte de l'architecture backbone et le renforcement de la capacité de traitement des équipements actifs en tête de réseau.

4.4.2 Analyse des prises de commande Bande Passante Entreprise Access

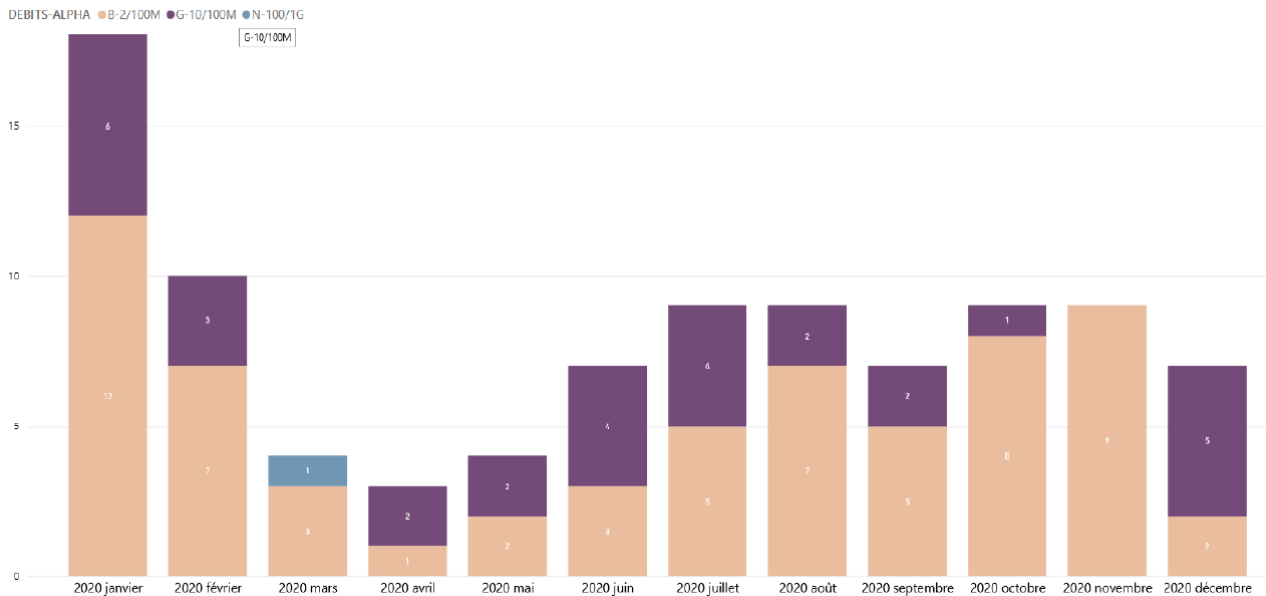
S'agissant des services de bande passante entreprise access, 94 commandes ont été réalisées en 2020. Celles-ci se répartissent comme suit :



Le tableau ci-dessous détaille les commandes par type d'opérations réalisées :

Débit	Quantité
2/100M	64
10/100M	30

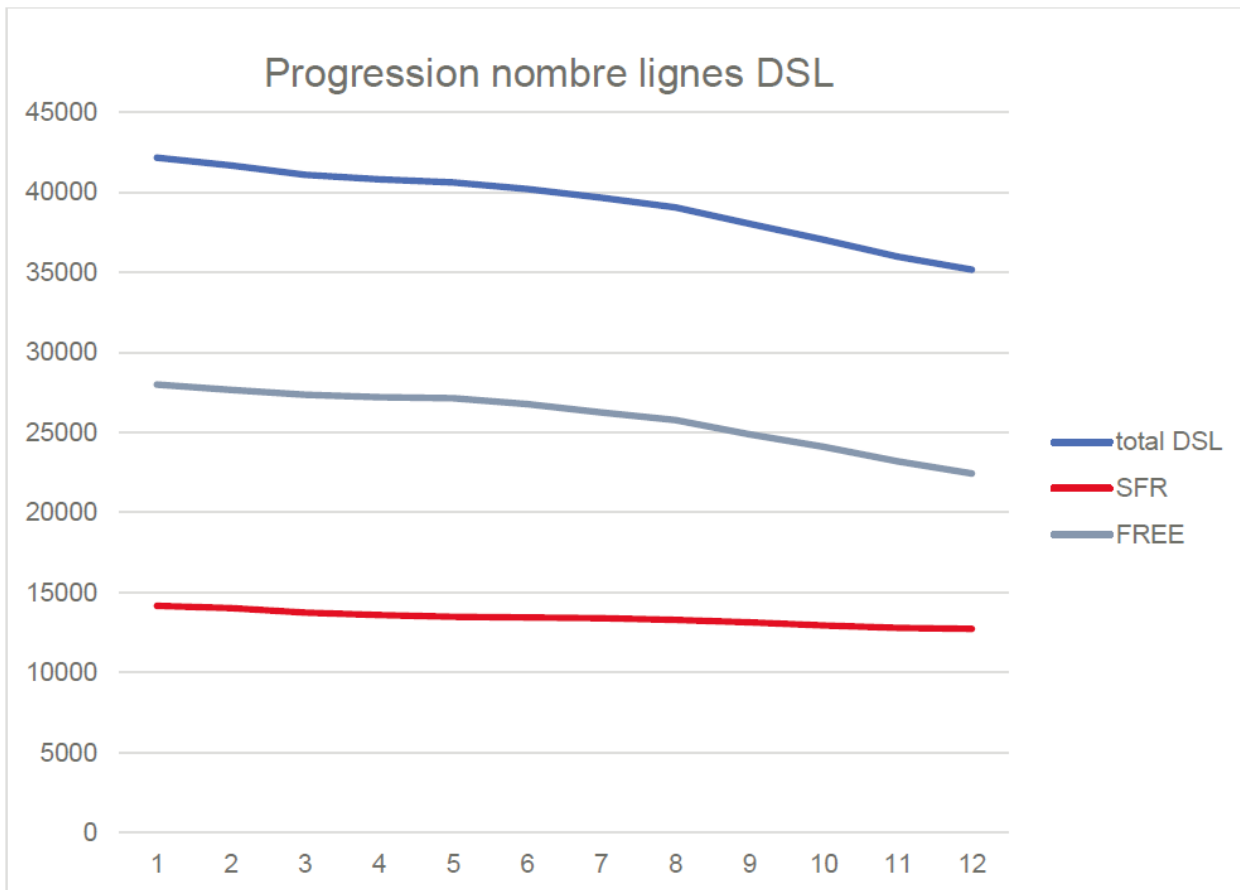
Il est à noter que le service 100M/1G n'est plus commercialisée



Pour les services BPEA, nous constatons un forte prédominance de l'offre d'entrée de gamme que les clients opérateurs exploitent pour la conquête de client qui sont néo-entrant sur des solutions fibre au détriment de l'ADSL.

4.5 Analyse de l'activité DSL

En 2020 l'érosion du nombre de lignes DSL sur 12 mois se poursuit avec un accroissement marqué sur les abonnés FREE, conséquemment à l'arrivée de FREE sur le réseau.



4.6 Raccordements de clients finals

4.6.1 Raccordements de clients finals FTTH

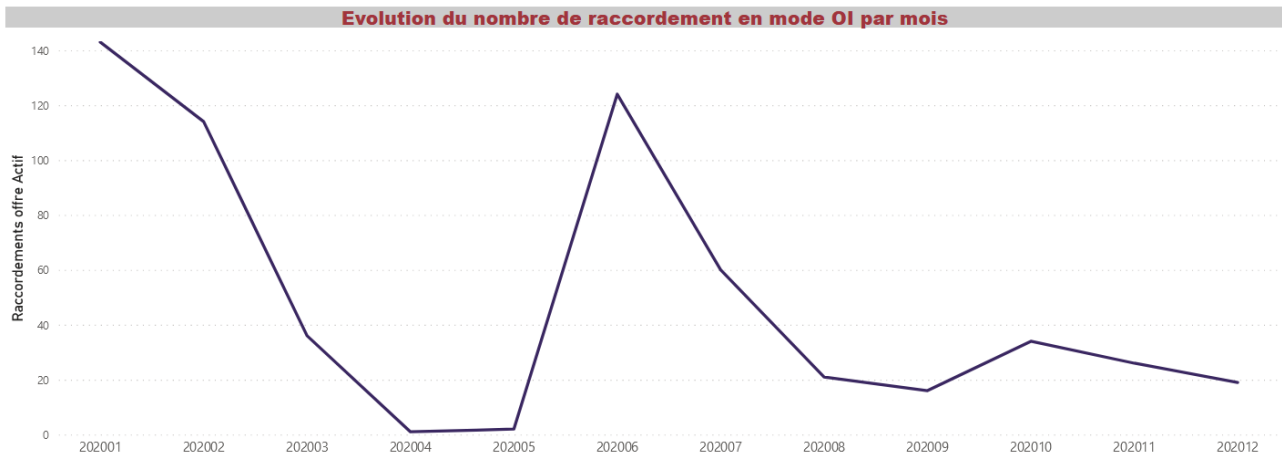
FTTH

En 2020, 14 628 raccordements ont été réalisés sur le réseau Somme Numérique et le délai moyen de raccordement a été de 27 jours. Pour rappel en 2019, 9 108 raccordements avaient été réalisés.

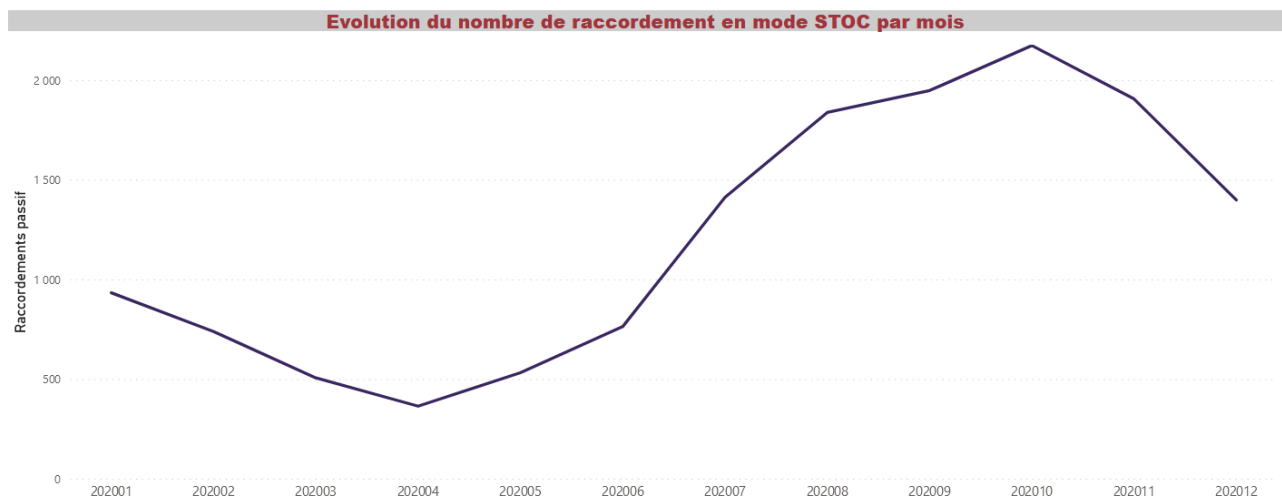


14 628
 nouveaux raccordements FTTH ont été réalisés en 2020

Au cours de l'année 2020, les raccordements en mode OI se répartissent ainsi :



Les raccordements en mode STOC se répartissent comme suit :



4.6.2 Raccordements et activations FTTO

De nombreux efforts ont été portés par Covage Networks pour améliorer la production FTTO. Ainsi, les outils permettant le suivi des cotations et le pilotage des commandes ont été améliorés afin d'assurer une relation plus étroite entre le client final, l'opérateur et COVAGE SOMME. A titre d'illustration, la mise en place de ces outils permet aujourd'hui de délivrer des cotations fiables dans un délai de cinq jours ouvrés.

Le pilotage des commandes par jalons associés à des reportings hebdomadaires a permis d'assurer, avec un accompagnement des opérateurs et des clients finals, une gestion des raccordements limitant les retards de livraison, notamment du fait de la crise sanitaire.

Par ailleurs, outre les mesures déjà énoncées ci-dessus s'agissant de la limitation de l'empreinte carbone du groupe Covage, la production FTTO a réduit son impact environnemental en sensibilisant ses prestataires régionaux quant à la gestion des déchets et en travaillant sur l'intégration dans ses process d'une étape de recyclage des équipements de liaison.

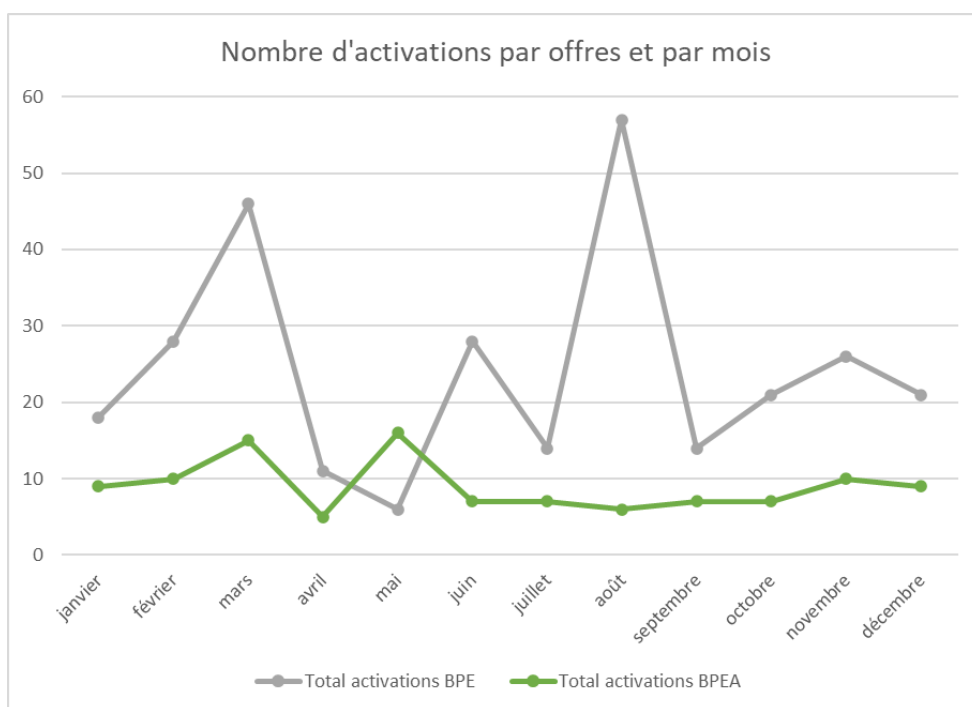
4.6.2.1 Sur les offres activées

4.6.2.1.1 Les activations en volume

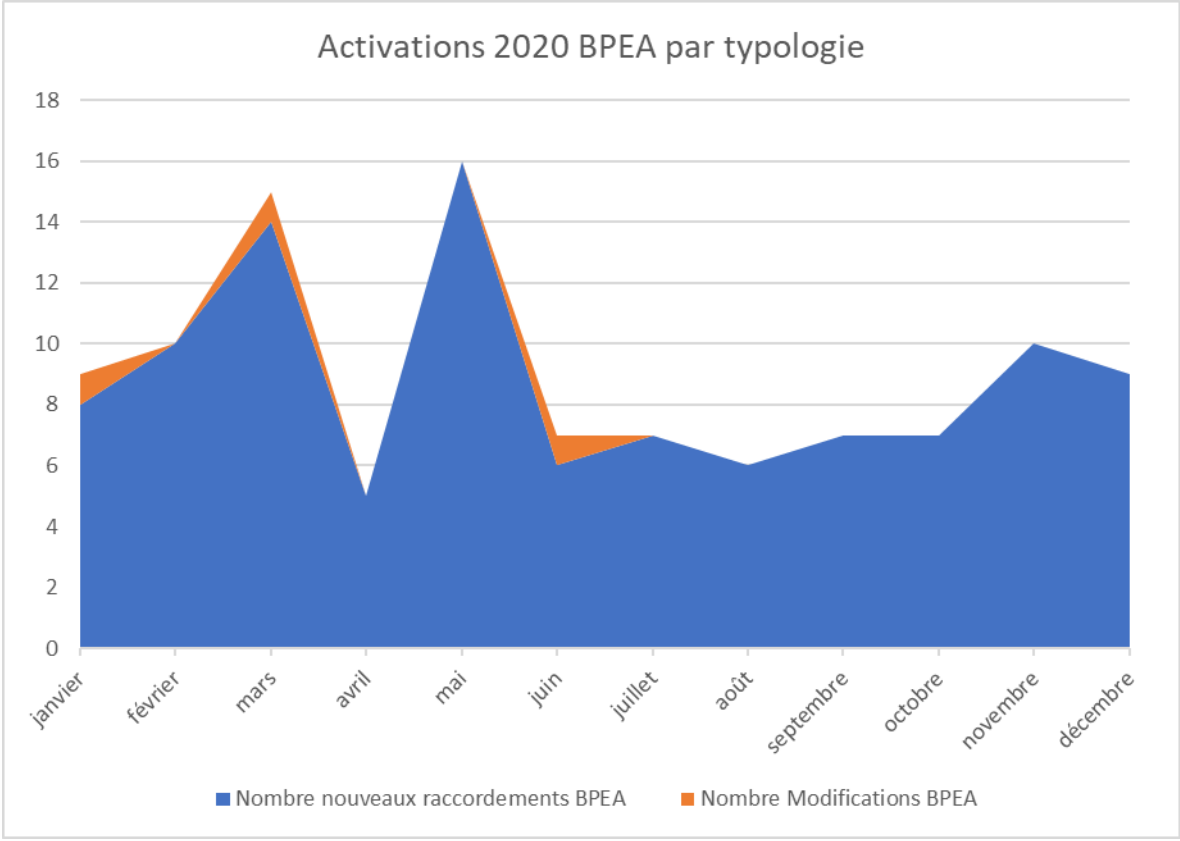
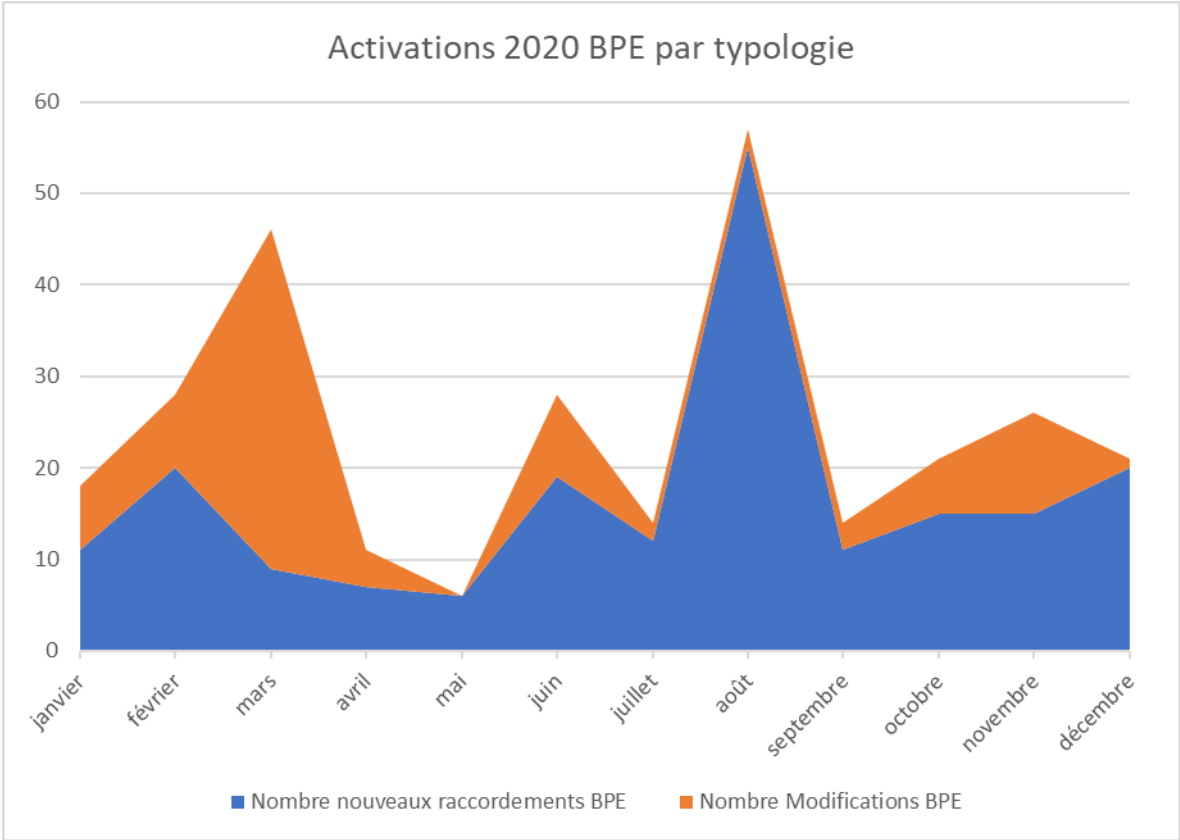


398
 activations FTTO ont été réalisées en 2020

En 2020, Covage Somme a procédé 398 activations, dont 305] nouveaux raccordements et 93 modifications de services. A titre d'indication, 326 nouveaux raccordements BPE et BPEA avaient été réalisés en 2019. Le graphique ci-dessous permet de visualiser le nombre total d'activations chaque mois sur l'année 2020 en distinguant les offres BPE et BPEA :



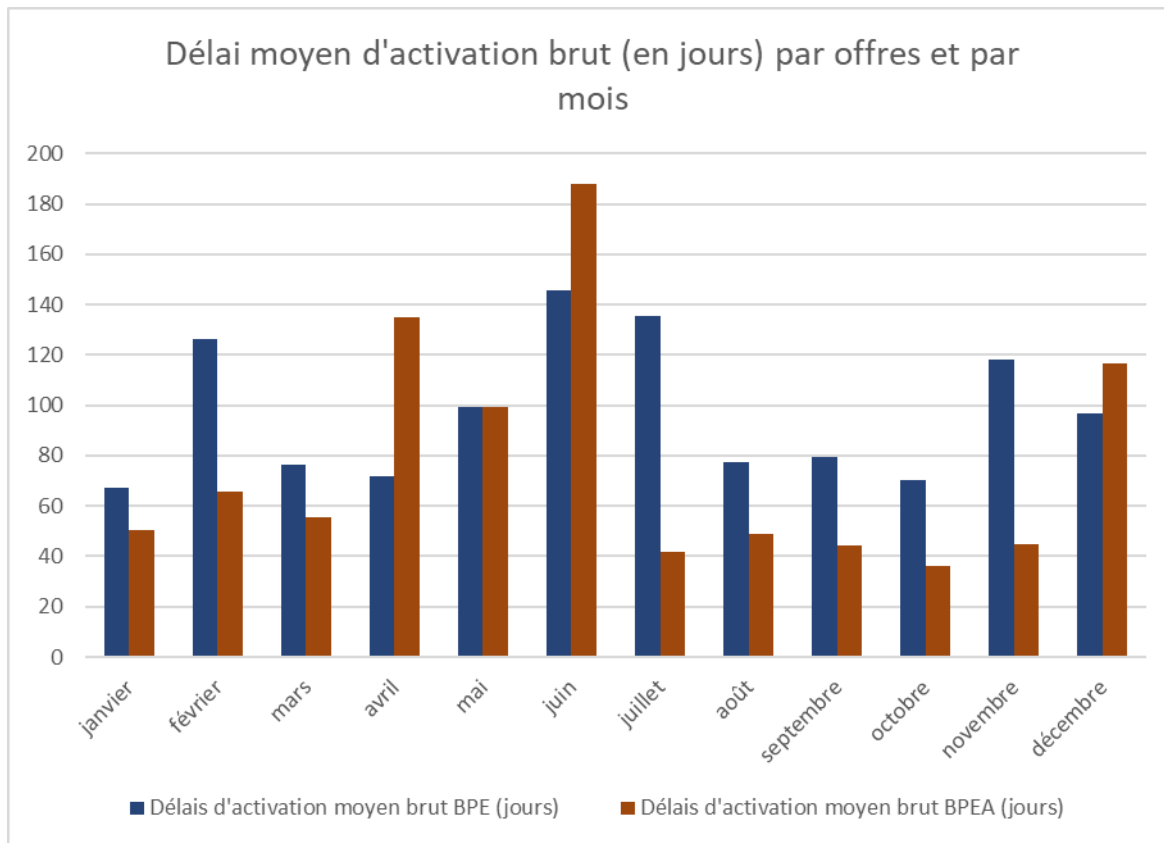
Outre cette visualisation, les deux graphiques ci-dessous permettent quant à eux de distinguer les activations selon qu'ils s'agissent de modifications de service ou de nouvelles activations :



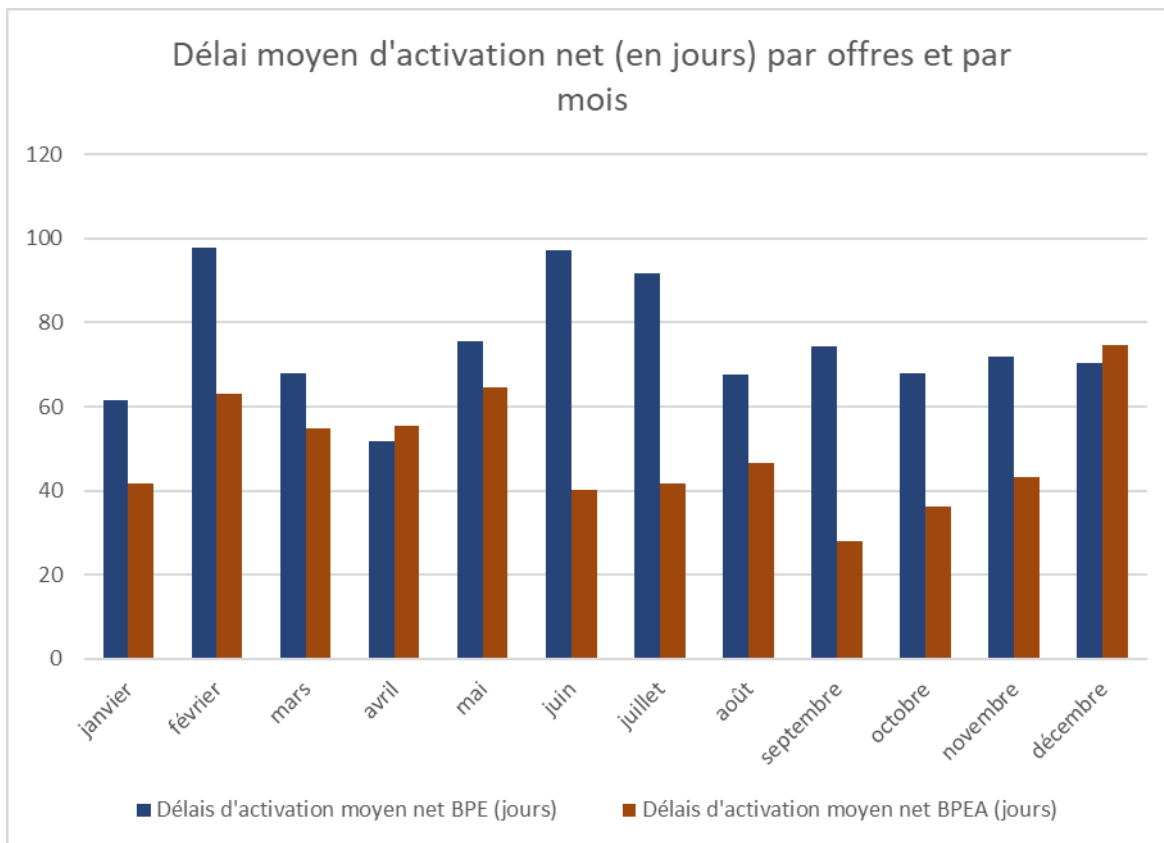
4.6.2.1.2 Les délais d'activation

En 2020, COVAGE SOMME a fait évoluer sa méthodologie de comptabilisation des délais d'activation en distinguant le délai brut, qui correspond au délai entre la date d'activation et la date de signature de la commande (c'est ce même délai qui a été présenté dans le rapport d'activité au titre de l'année 2019), et le délai net. Ce dernier correspond au délai brut auquel sont soustraits les cas de gel de la commande induits par un manque de réactivité de la part du client final ainsi que les délais de retard liés à l'obtention de certaines autorisations administratives.

Le délai moyen d'activation brut pour l'année 2020 s'élève à 87 jours calendaires. Il se répartit comme suit selon le mois et le type d'opération réalisé :



S'agissant du délai d'activation net moyen en 2020, il se monte à 62 jours calendaires. Le graphique ci-dessous permet de visualiser le délai moyen d'activation net par mois et par offre :

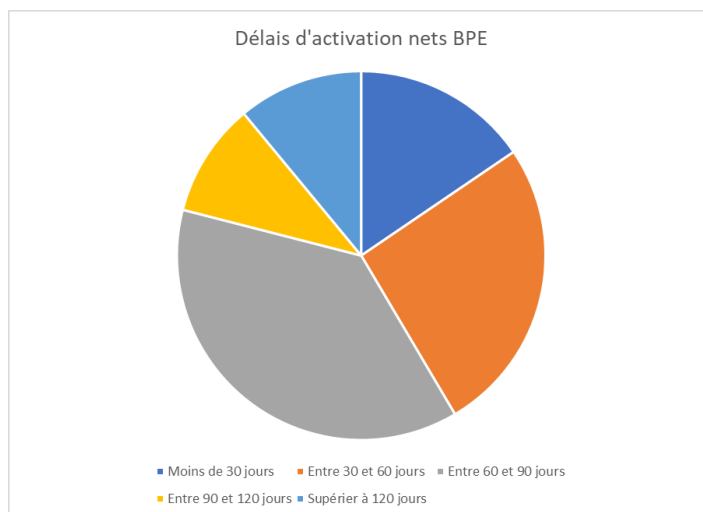
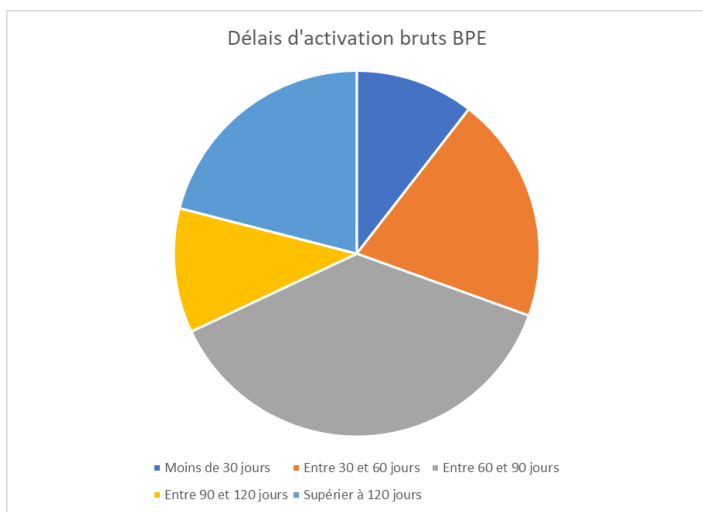


4.6.2.1.3 Délais d'activation Bande Passante Entreprise

En 2020, COVAGE SOMME a procédé à la livraison de 200 sites, et ce, pour un délai d'activation brut moyen de 97 jours calendaires. Plus précisément 15 % des sites sont livrés en moins de 60 jours calendaires tandis que 34% le sont en moins de 90 jours calendaires.

S'agissant des délais d'activation nets, le délai moyen en 2020 s'élève à 74 jours calendaires. A cet égard, 21 % des sites sont livrés en moins de 60 jours calendaires tandis que 40% le sont en moins de 90 jours calendaires.

Les graphiques ci-dessous permettent d'appréhender les délais d'activation bruts et nets des services BPE en 2020 :

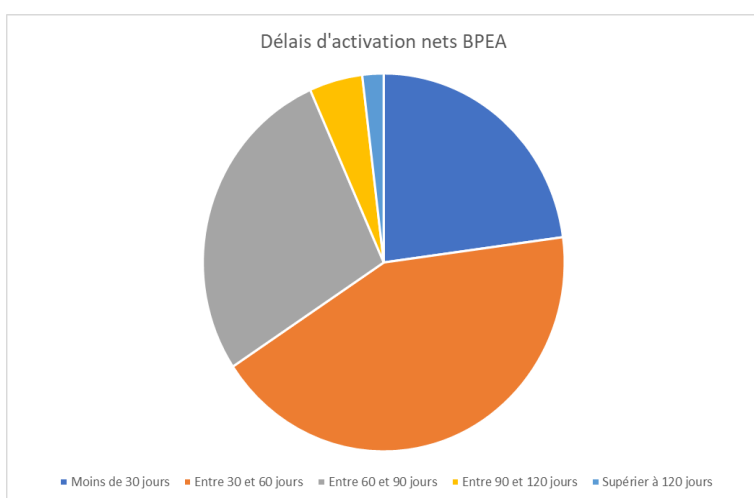
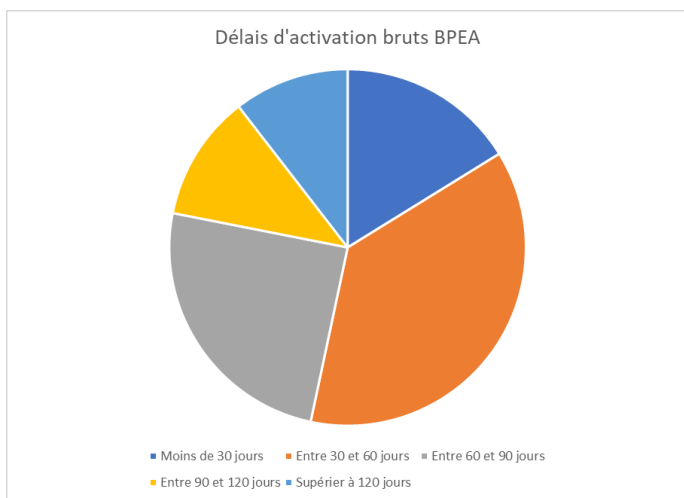


4.6.2.1.4 Délais d'activation Bande Passante Entreprise Access

En 2020, COVAGE SOMME a procédé à la livraison de 105 sites, et ce, pour un délai d'activation brut moyen de 77 jours calendaires. Plus précisément, 27 % des sites sont livrés en moins de 60 jours calendaires tandis que 39 % le sont en moins de 90 jours calendaires.

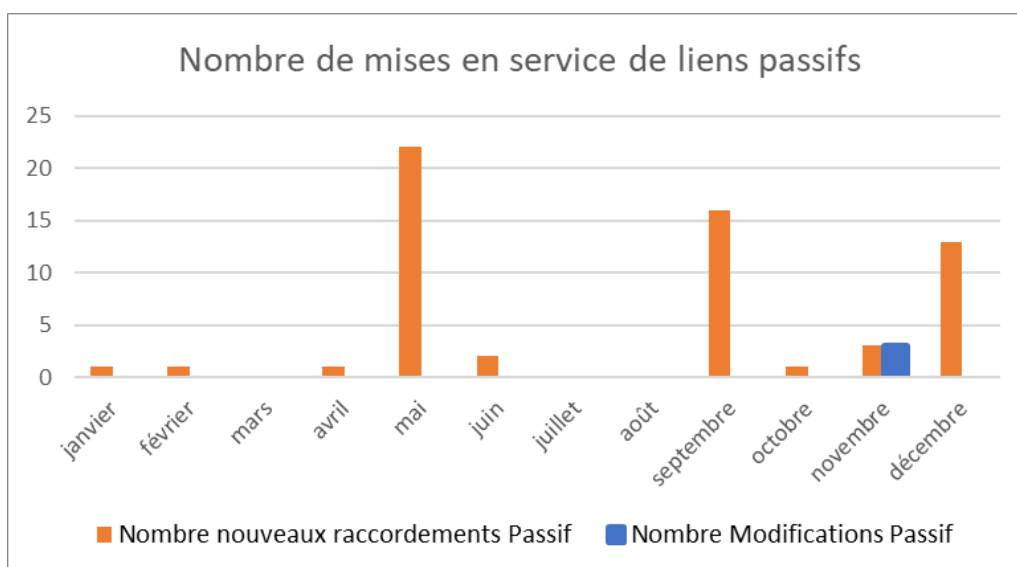
S'agissant des délais d'activation nets, le délai moyen en 2020 s'élève à 49 jours calendaires. A cet égard, 33 % des sites sont livrés en moins de 60 jours calendaires tandis que 47 % le sont en moins de 90 jours calendaires.

Les graphiques ci-dessous permettent d'appréhender les délais d'activation bruts et nets des services BPEA en 2020 :

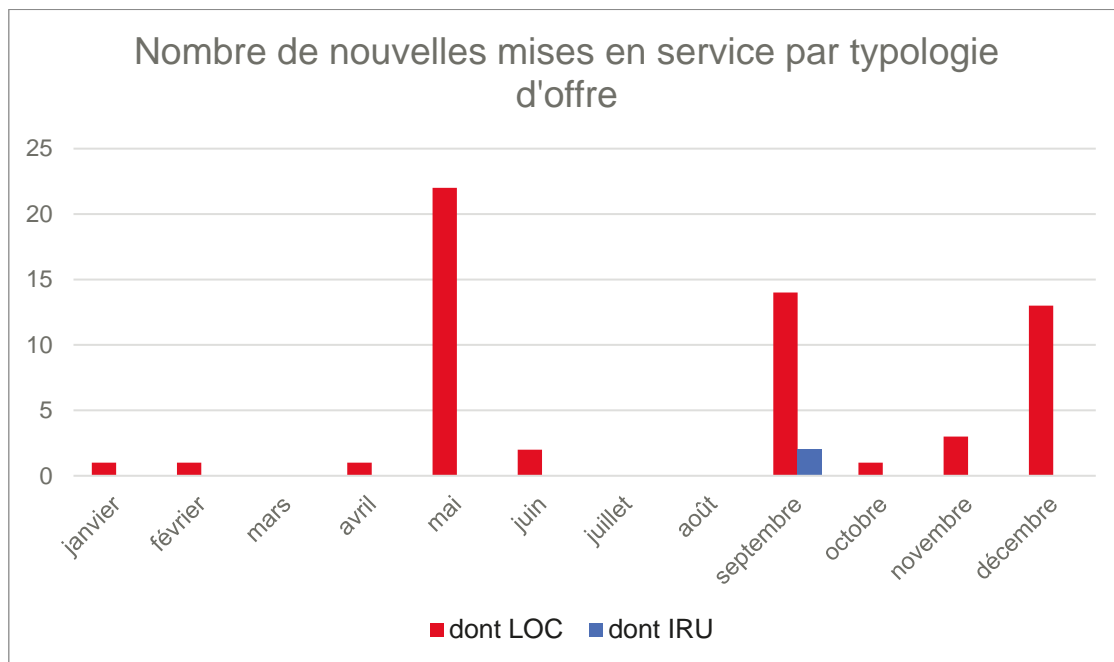


4.6.2.2 Sur les offres passives

En 2020, COVAGE SOMME a procédé à 63 mises en service en passif, dont 60 nouveaux raccordements et 3 modifications de services. Le graphique ci-dessous permet de visualiser le nombre de mises en service chaque mois selon qu'elles constituent un nouveau raccordement ou une modification de service :



Pour les nouvelles mises en service, le graphique ci-contre distingue celles liées aux commercialisations de locations de fibre de celles correspondant à la vente d'IRU :



4.7 Enquête de satisfaction des Usagers

Enquête de satisfaction 2020

Une enquête a été menée en mars 2021 pour évaluer l'évolution de la satisfaction des opérateurs-usagers clients présents sur les réseaux exploités par Covage. Cette enquête a porté sur les thématiques suivantes : la qualité des relations commerciales, les offres pratiquées par le groupe Covage, la qualité du volet technique des relations (Delivery et SAV) et les délais de raccordement. L'enquête a été réalisée en suivant la même méthodologie que celle effectuée pour le rapport d'activité remis à Somme Numérique au titre de l'année 2019.

L'enquête a été menée sur 1255 contacts auprès d'opérateurs clients au travers de l'envoi d'un questionnaire par un outil d'emailing.

Le temps de réponses moyen a été de 20 mn. 151 questionnaires ont été renseignés représentant 39 opérateurs dont 10 issus du Top 20.

Le questionnaire était architecturé en 3 thématiques : commerce, technique, facturation.

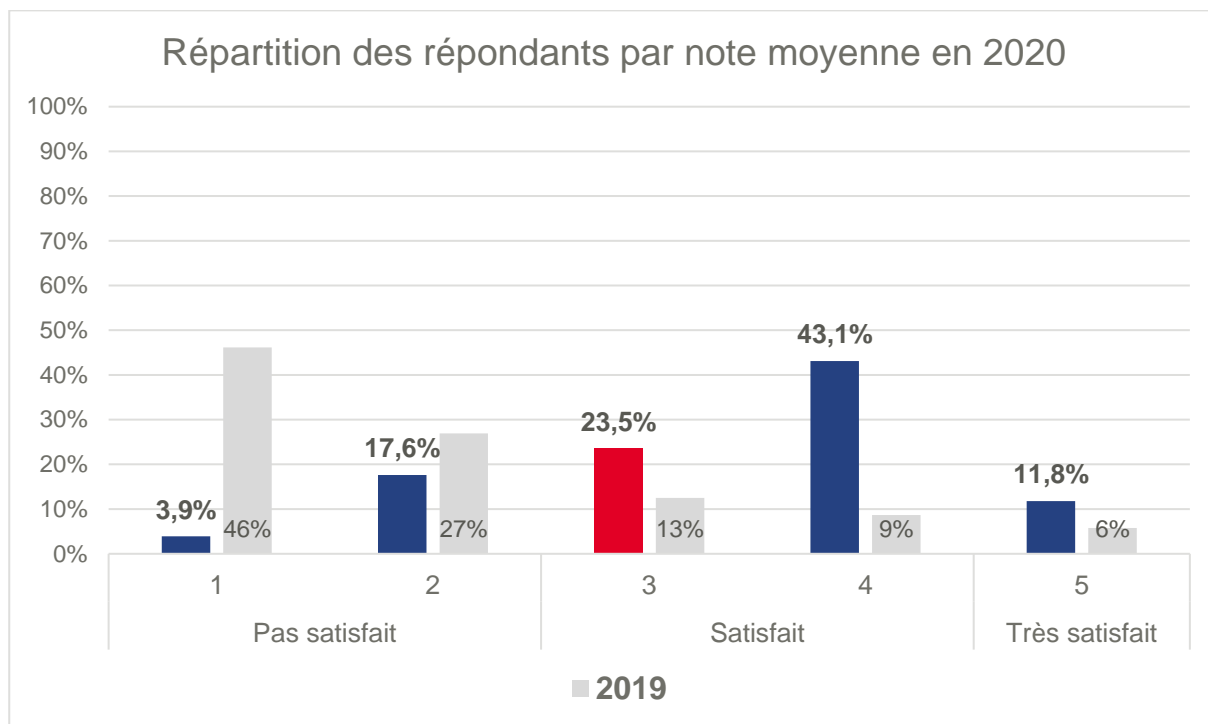
Pour la partie commerce, le retour d'expérience Covage est très satisfaisant pour (52% des clients. Une meilleure communication sur les nouveaux outils mis à disposition de la relation client est néanmoins nécessaire (PCO et webservice).

Pour la partie technique, 63% des clients sont satisfaits du retour d'expérience, en baisse par rapport à 2019 malgré une amélioration des délais de productions

Pour la partie finance, la satisfaction reste stable à 64% mais une attention doit être portée sur les erreurs de facturation.

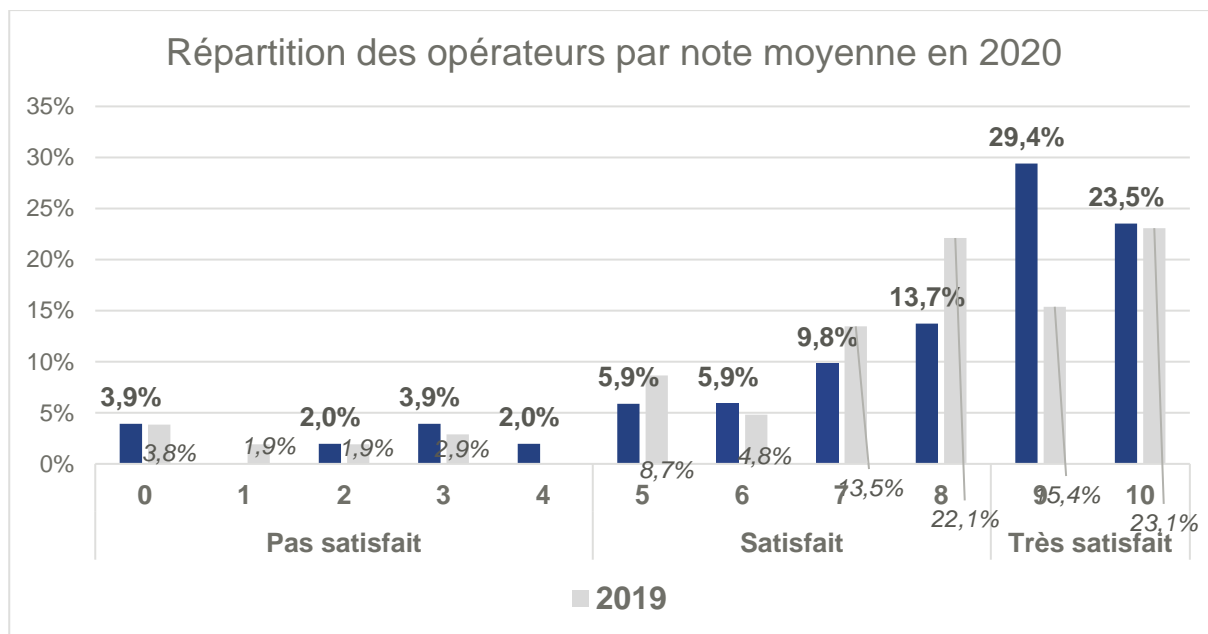
Il ressort de cette enquête que le niveau de satisfaction globale opérateurs est stable par rapport à la dernière enquête et s'élève à 3,4/5. A noter que le nombre des opérateurs satisfaits et très satisfaits (notes globales de 4/5 et de 5/5) s'élève lors de la dernière enquête à 55 %, soit une augmentation de 40 points par rapport à la dernière enquête. De la même manière, 43,1 % des

répondants donnent une note globale de 4/5, contre 9 % lors de la dernière enquête. Le graphique ci-dessous permet de visualiser la répartition des opérateurs par notes moyennes :



Sur les relations commerciales avec les opérateurs

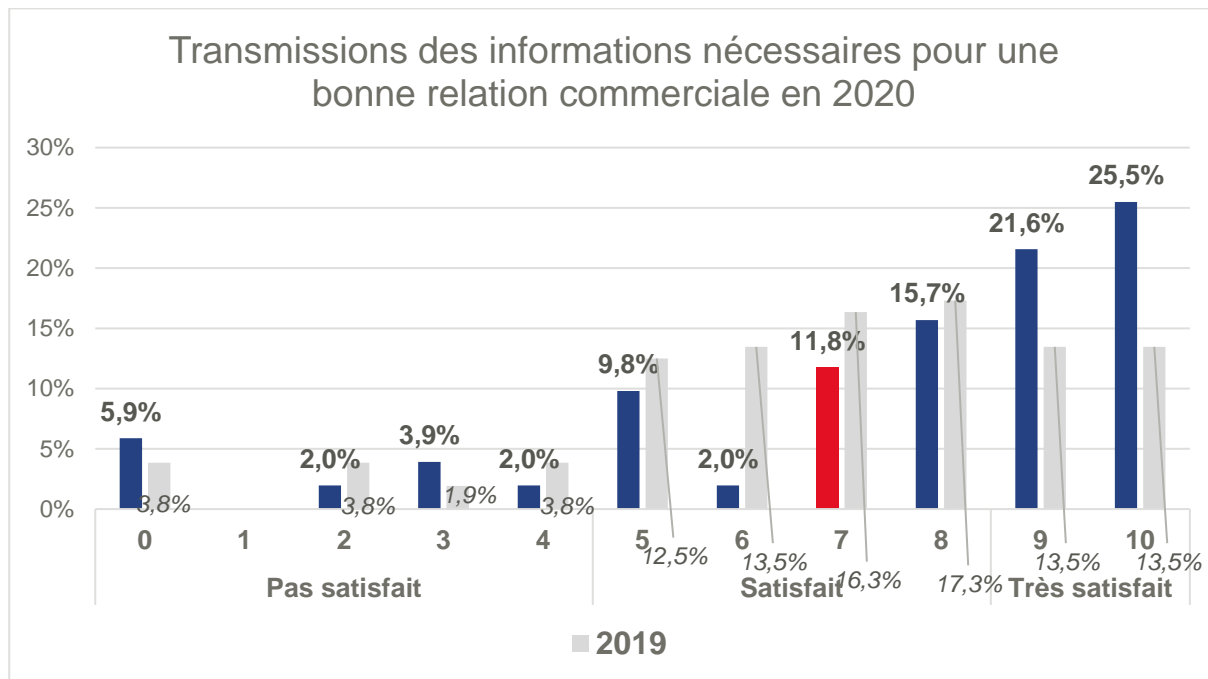
S'agissant plus particulièrement des relations commerciales, la satisfaction des opérateurs s'élève à 7,7/ 10 ; elle est en légère hausse par rapport à la dernière enquête (7,4/10). A cet égard, l'enquête réalisée a permis de mettre en exergue la forte augmentation des opérateurs très satisfaits des relations commerciales, lesquels représentent 52 % des répondants, contre 38 % lors de la dernière enquête réalisée. Le graphique ci-dessous permet de visualiser la répartition des opérateurs par note concernant les relations avec Covage :



Ces bons résultats sont le fruit des actions menées par Covage pour rendre plus claires les relations avec les opérateurs. Ainsi, la réorganisation de la direction commerciale a permis de déterminer,

dans chaque grande région, un interlocuteur commercial pour chaque opérateur, rendant ainsi plus lisible l'action commerciale du groupe. En outre, des réunions périodiques (« Business review ») ont été organisées entre les interlocuteurs commerciaux de Covage et les représentants des opérateurs pour renforcer le dialogue et la proximité sur les besoins et ambitions de chacun.

A titre d'illustration de cette volonté de clarification des relations de Covage avec les opérateurs, nous avons obtenu la note de 7,4/10 en moyenne quant à notre capacité de fournir aux opérateurs les informations nécessaires pour assurer une bonne relation commerciale :



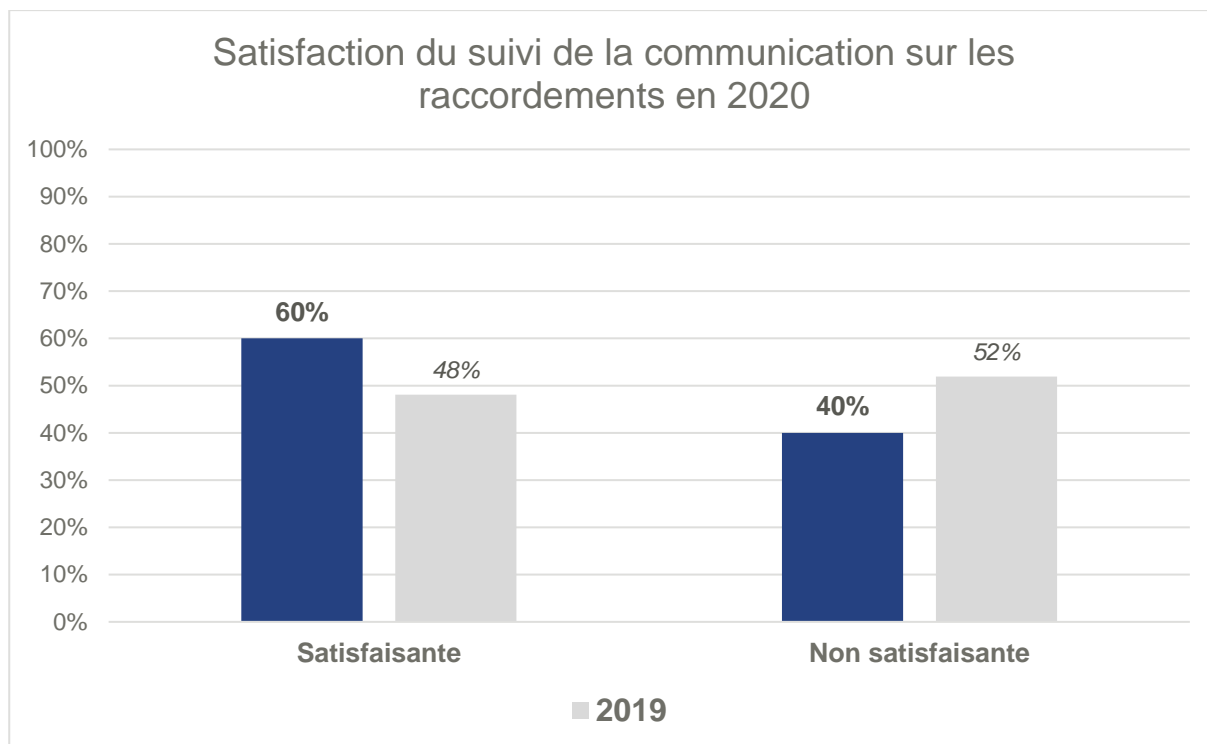
De la même manière, les opérateurs sont nombreux à affirmer qu'ils ont une bonne connaissance de nos outils. En particulier, notre outil d'éligibilité (Elifibre), point central de la commercialisation de nos services, reste très apprécié.

Les interlocuteurs moins satisfaits des relations avec Covage mettent, quant à eux, en avant le manque d'accompagnement et l'absence de réponses satisfaisantes dans de bons délais.

Relations techniques avec les opérateurs

Les relations techniques avec les opérateurs portent tant sur les raccordements que sur le service après-vente.

S'agissant des raccordements, la communication sur le suivi des raccordements a connu une meilleure satisfaction des clients en 2020 qu'en 2019. Ainsi, 60 % des répondants ont estimé satisfaisante la communication réalisée par les services de Covage sur le suivi des raccordements, contre 48 % en 2019. Le graphique ci-dessous permet de visualiser ces éléments :



De nombreuses actions ont été menées pour assurer un meilleur suivi des raccordements par les clients. Le service technique clients (STC) de Covage a mené une réorganisation se concrétisant en la nomination de plusieurs « responsables opérationnels de comptes », dont l'objectif est d'être les interlocuteurs centraux pour chaque opérateur sur les questions de raccordement. Le STC a également, à l'instar de la force de vente, institué des réunions régulières avec chaque opérateur pour assurer des retours d'expérience précis sur les activités de raccordement de Covage.

En ce qui concerne le service après-vente, bien que les matrices d'escalade en cas d'incident soient bien identifiées par les opérateurs, nous avons pu constater un manque d'appropriation du nouvel outil de SAV. Cet outil ayant été mis en place dans le courant de l'année, nous escomptons une amélioration de la satisfaction sur ce point dans les mois et années à venir.

4.8 Perspectives commerciales sur l'année à venir

FTTH

L'année 2021 verra encore s'accroître la pénétration des opérateurs nationaux. Néanmoins, ceux-ci n'étant pas encore présents sur toutes les zones, l'activité avec les fournisseurs alternatifs continuera également en 2021 en complémentarité de ceux-ci.

L'année 2021 sera avant tout marquée par le lancement d'offres à destination des entreprises sur le réseau BLOM.

La nouvelle décision de l'Arcep fixant le cadre symétrique de régulation (décision n° 2020-1432 susmentionnée) doit amener Covage à proposer une option de GTR 10H à son offre d'accès passif FTTH et une offre d'accès passif point à point sur réseau FTTH assortis d'une GTR de 4 HO en standard et d'une GTR 4HNO en option (dite « offre d'accès FTTE passif »), pour chaque logement ou local à usage professionnel desservi par une ligne de communications électroniques à très haut débit en fibre optique qu'il exploite.

Ces évolutions des offres passives, permettront aux opérateurs nationaux de mieux adresser les besoins des entreprises également sur le réseau BLOM.

En parallèle, pour permettre aux opérateurs d'entreprises d'adresser également les besoins des petites structures professionnelles en complément des offres FTTO destinées aux plus grandes

structures, notre offre de Service activé FTTH Pro va également évoluer avec une évolution de la GTR de 2 Jours à 10 Heures.

Le raccordement des Antennes et celui des objets connectés vont également bénéficier de la capillarité du réseau BLOM en complémentarité du réseau BLOD. Des solutions techniques vont être testées sur cette année 2021 permettant d'aboutir sur de nouvelles offres.

FTTO

L'enjeu pour 2021 sera de maintenir notre attractivité et la valeur tant sur les offres à valeur que sur les offres bas de marché.

Pour cela, Covage prévoit

- Le lancement de l'offre Offre Smart Fiber, offre attractive de Fibre Optique Noire principalement dédiée au marché des collectivités pour le raccordement de sites ou d'objets.
- Des actions pour améliorer la rentabilité des offres,
- Poursuite des travaux d'optimisation des process de commandes et d'évolution des outils pour améliorer l'expérience client.

Outre le travail qu'il convient de continuer à mener pour maintenir le catalogue de service de COVAGE SOMME au bon niveau par rapport à la concurrence croissante sur le territoire, un travail de fond sera mené en 2021 quant à la réalisation d'extensions de réseau permettant d'augmenter le marché adressable de la DSP. Ces extensions permettront également de rendre forfaitaires les coûts de raccordement de plus d'entreprises, assurant ainsi une meilleure commercialisation des services pour COVAGE SOMME.



VOLET FINANCIER



5 VOLET FINANCIER

5.1 Principaux indicateurs de l'année 2020

Les principaux indicateurs économiques ont évolué pendant l'année comme ceci :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Marché adressable (clients)	5 160	5 382	5 382	5 382	5 382	5 382	5 382	5 382	5 382	5 382	5 382	5 382
Parc clients	1 303	1 320	1 358	1 371	1 402	1 413	1 451	1 531	1 542	1 563	1 594	1 598
Part de marché (%)	25%	25%	25%	25%	26%	26%	27%	28%	29%	29%	30%	30%
ARPU (€) - FTTO	229,40	222,09	219,56	218,93	215,09	217,80	213,77	204,18	207,39	208,68	213,74	214,28
ARPU (€) - FTTH	16,8	16,8	16,9	16,9	17,8	18,8	18,7	18,0	17,3	16,7	16,4	16,4

La part de marché sur les entreprises raccordables de plus de 6 salariés atteint désormais 30%.
L'ARPU FTTO est en légère érosion, du fait de la part importante de liens BPEA.
L'ARPU FTTH est en hausse par rapport à 2019.

5.2 Rappel des règles de comptabilité retenues

5.2.1 Principes généraux

Les comptes de la société sont établis conformément aux dispositions prévues par le règlement ANC n°2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général et plus particulièrement selon les dispositions relatives aux immobilisations faisant l'objet d'une concession de service public.

5.2.2 Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Lors de la construction de l'infrastructure passive de télécommunications, celle-ci est en immobilisations en-cours. A la date de mise en service du réseau, elle est inscrite en « immobilisations mises en concessions ». Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien. Ainsi, les immobilisations non renouvelables sont amorties sur la durée de la délégation de service public et les immobilisations renouvelables sont amorties selon leur durée d'utilisation propre.

Dès lors que le réseau a été réceptionné, un test de perte de valeur des immobilisations mises en concession est réalisé de façon annuelle. Ce test vise à s'assurer que la valeur actuelle des immobilisations mises en concession demeure supérieure à la valeur nette comptable de celles-ci. La valeur actuelle est déterminée à partir de l'estimation des flux de trésorerie futurs actualisés que la société s'attend à obtenir des immobilisations testées. Ce test n'a pas conduit à la comptabilisation d'une dépréciation, en plus de l'amortissement linéaire, des immobilisations mises en concession. La provision pour renouvellement est constituée sur les immobilisations renouvelables du fait du maintien au niveau exigé par le service public, du potentiel productif. Cela vise en particulier les équipements permettant l'activation du réseau.

Les travaux de raccordement sont inscrits en investissements au fur et à mesure qu'ils sont réalisés.

Les entités en phase de déploiement procèdent à l'immobilisation des frais financiers engagés pour le financement de l'infrastructure.

5.2.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et évaluées au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché. De fait compte tenu des procédures de cession appliquées en fin d'exercice, ces deux valeurs sont identiques.

5.2.4 Créances d'exploitation

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas à la clôture pour analyser le niveau de risque de non-recouvrement. En fonction de cette appréciation, une provision est comptabilisée en cas de risque de non-recouvrement.

5.2.5 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable. Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation née du risque.

5.2.6 Chiffre d'affaires

Les frais d'accès facturés aux clients sont inscrits en produits de l'exercice au cours duquel la prestation de raccordement est réalisée, en sus des prestations de services. Le prix de cette prestation est indépendant du coût des raccordements venant valoriser le réseau, et s'analyse comme un droit à raccordement, élément du prix de la prestation venant contribuer au financement des investissements réalisés au même titre que les locations de fibres ou services de bande passante.

Les prestations de services sont comptabilisées conformément aux différents contrats signés. La date de facturation appliquée correspond à la date de mise en service des différentes prestations. Le produit de la vente des I.R.U. (Indefaisible Right of Use) est étalé sur la durée du contrat de location.

5.2.7 Résultat courant

Le résultat courant comprend le résultat de l'exploitation ainsi que les produits et les charges liés au financement des activités. Il ne prend pas en compte les éléments à caractère non récurrent tels que les coûts et provisions associés aux cessions d'actifs hors exploitation, les coûts de fermeture de sites et les charges de restructuration.

5.3 Compte de résultat

5.3.1 Comparaison par rapport à l'année précédente

Le compte de résultat de l'année N est le suivant :

Compte de résultat (k€)	2019 Réel	2020 Réel	2021 Budget
Chiffre d'affaires	5 463	7 895	11 419
Dépenses	(5 305)	(6 798)	(8 187)
EBE	158	1 097	3 232
<i>Amortissement</i>	(669)	(811)	(1 339)
Résultat brut d'exploitation	(511)	286	1 893
<i>Résultat financier</i>	(72)	(74)	(45)
<i>Résultat Exceptionnel</i>	(61)	(905)	(1 692)
Résultat net avant impôt	(644)	(693)	157
Résultat net comptable	(644)	(693)	157

Le chiffre d'affaires de Covage Somme augmente de +45% porté par une forte commercialisation des prises FTTH. Les dépenses de la DSP sont en augmentation de +29% par rapport à 2019 avec la progression des coûts techniques.

L'EBE est en croissance de +596% à l'aide d'une forte progression de l'activité FTTH et témoigne d'une très saine situation.

Le résultat exceptionnel correspond aux sorties d'actifs des raccordements FTTH. L'augmentation des amortissements et du résultat exceptionnel dégrade le résultat net de la DSP.

Le résultat net de Covage Somme est diminué de -7% par rapport à celui de 2019 mais l'EBE largement excédentaire éclaire de manière différente l'analyse de ce résultat. C'est bien l'augmentation des amortissements et du résultat exceptionnel qui dégrade le résultat net de la DSP.

Cette dégradation du résultat exceptionnel est liée au changement de méthode comptable par rapport aux cessions des raccordements FTTH.

En effet, nous sommes toujours en attente de la facturation des raccordements FTTH par les OCEN (4,5 M€) pour pouvoir comptabiliser le produit exceptionnel. Nous avons pris en compte la facturation d'avance pour les raccordements non facturés par SFR et les autres Ocen sans en provisionner la refacturation prévue dans la mécanique du mode STOC mais contraire aux règles comptables.

Un rétablissement du niveau de résultat attendu sur l'ensemble de l'opération de cession des raccordements de 2017 à 2020 a donc été intégré.

5.3.2 Recettes

Les recettes de l'année 2020 se répartissent de la manière suivante :

Chiffre d'Affaires (k€)	2019 Réel	2020 Réel	2021 Budget
FTTO active	1 735	2 030	2 623
FTTO passive	1 683	1 860	1 756
FTTO	3 419	3 889	4 379
FTTH active	669	892	775
FTTH passive	378	2 188	4 990
FTTH	1 046	3 080	5 764
Hébergement	401	598	507
CA récurrent	4 866	7 567	10 650
FTTO active	468	210	158
FTTO passive	29	9	26
FTTO	498	219	184
FTTH active	-	34	6
FTTH passive	98	20	491
FTTH	98	54	498
Hébergement	-	55	87
CA non récurrent	596	328	769
CA total	5 463	7 895	11 419

Le chiffre d'affaires 2020 est en augmentation de +45% par rapport à 2019.

Le chiffre d'affaires récurrent augmente de +55% pour atteindre 7,567 millions d'euros réparti de la façon suivante :

- L'activité FTTO augmente de +14% pour atteindre 3,889 millions d'euros
- L'activité FTTH augmente de +194% pour atteindre 3,080 millions d'euros reflétant la montée en puissance des OCEN
- L'activité Hébergement augmente de +49% pour atteindre 598 mille d'euros, la aussi portée par les hébergements des OCEN aux NRO

Le chiffre d'affaires non récurrent diminue de -45% pour atteindre 328 mille euros réparti de la façon suivante :

- L'activité FTTO diminue de -56% pour atteindre 219 mille euros, effet de la forfaitisation
- L'activité FTTH diminue de -45% pour atteindre 54 mille euros, avec le ralentissement du mode OI
- L'activité Hébergement fortement augmenté pour atteindre 55 mille euros

Le CA FTTO 2020 est supérieur de +5% par rapport à 2019 alors qu'on constate une diminution de l'ARPU avec la commercialisation plus importante de l'offre BPEA.

L'ARPU FTTO, à fin 2020, est de 214,28€ contre 267,99 €, à fin 2019, soit une diminution de -53,71€.

Parc final FTTO	2019	2020
FTTO Active	925 78%	1290 81%
FTTO Passive	260 22%	308 19%
TOTAL	1185	1598

<u>KPIs (u)</u>	Réel 2019	Réel 2020
-		
Parc final FTTO	1 185	1 598
Parc moyen FTTO	1 063	1 513
Ventes nettes FTTO	389	413
ARPU récurrent FTTO (€/mois) (*)	268	214
CA récurrent	3 419	3 889
CA non récurrent	498	219
<u>Chiffre d'affaires (k€)</u>		
FTTO	3 917	4 109
FTTH	1 145	3 133
Hébergement	401	653
Total	5 463	7 895
(*) ARPU récurrent = CA récurrent / parc moyen annuel		
(**) FAS/FAR = CA non-récurrent / ventes nettes		

La baisse de l'ARPU est due à l'effet combiné de l'accroissement des ventes BPEA, en raison de succès auprès de TPE notamment, et des promotions en cours sur l'année 2020, mises en place pour d'une part participer au plan de relance post Covid et d'autres parts faire face à la baisse généralisée des prix du marché, accentuée par le déploiement en propre de nombreux opérateurs (Celeste, Ielo, Eurafibre, Bouygues ...)

Le parc clients FTTO 2020 est en croissance de +35% par rapport à 2019 et permet de palier financièrement à la diminution de l'ARPU.

Cette variation du CA récurrent FTTO peut s'expliquer via l'effet volume-prix suivant :

- Effet prix : L'ARPU (récurrent) diminue de -20% ayant un impact négatif sur le CA de -1,002 millions d'euros
- Effet volume : Le parc a augmenté de près de +35% ayant un impact positif sur le CA récurrent de +1,473 millions d'euros

Le mix Effet volume-prix est ainsi positif de +471 mille euros

La variation du CA non récurrent FTTO peut s'expliquer via l'effet volume-prix suivant :

- Effet prix : Les FAS/FAR unitaires diminuent de -59% ayant un impact négatif sur le CA de -309 mille euros
- Effet volume : Le nombre de ventes nettes ont augmentées de +6% ayant un impact positif sur le CA de +31 mille euros
- Le mix Effet volume-prix est ainsi négatif de -279 mille euros

Le CA FTTH 2020 est en augmentation de +174% par rapport à 2019 à l'image d'une bien meilleure commercialisation sur le réseau.

Le parc clients FTTH est en supérieur de +148% par rapport à 2019 et cela s'explique par l'arrivée de Free sur le réseau et le maintien du rythme soutenu d'Orange

La diminution des FAS/FAR FTTH 2020 est en lien avec le FTTH activé ou nous une baisse significative de l'activité des FAI.

Cette variation du CA récurrent FTTH peut s'expliquer via l'effet volume-prix suivant :

- Effet prix : L'ARPU (récurrent) augmente de +18% ayant un impact positif sur le CA de +477 mille euros

	Réel	Réel	Réel
<u>KPIs (u)</u>		2019	2020
-			
Parc final FTTH		8 544	21 212
Parc moyen FTTH		5 409	15 648
Ventes nettes FTTH		5 519	12 668
ARPU récurrent FTTH (€/mois) (*)		16,1	16,4
CA récurrent		1 046	3 080
CA non récurrent		98	54
<u>Chiffre d'affaires (k€)</u>			
FTTO		3 917	4 109
FTTH		1 145	3 133
Hébergement		401	653
Total		5 463	7 895
(*) ARPU récurrent = CA récurrent / parc moyen annuel			
(**) FAS/FAR = CA non-récurrent / ventes nettes			

Poids des opérateurs à fin décembre 2019 :

Orange	0	18	0%
SFR	2 623	18	31%
Bytel	1 548	16,4	18%
Free	0	8,15	0%
FAI	4 373	16	51%
Total Dec 2019	8 544	16,7	100%

Poids des opérateurs à fin décembre 2020 :

Orange	5 706	18	27%
SFR	5 028	18	24%
Bytel	2 970	16,4	14%
Free	3 830	8,15	18%
FAI	3 678	17	17%
Total Dec 2020	21 212	15,8	100%

- L'ARPU par Opérateurs est de 18€ pour Orange et SFR - Bouygues à 16,4€ et Free à 8,15€, les Alternatifs à 16€. En 2020, le poids des OCEN à 18€ d'ARPU est de 51% contre 31% en 2019
- Par ailleurs l'ARPU Free est en fait plutôt à 12€ car on commence à reconnaître le droit d'usage qui a commencé pour une durée maximum de 20 ans. on reconnaît plus de CA sur les IRU non commercialisés (achat par tranche)

- Effet volume : Le parc a augmenté de près de +148% ayant un impact positif sur le CA récurrent de +1,557 millions d'euros
- Le mix Effet volume-prix est ainsi positif de +2 033 millions d'euros

La variation du CA non récurrent FTTH peut s'expliquer via l'effet volume-prix suivant :

- Effet prix : Les FAS/FAR unitaires diminuent de -76% ayant un impact négatif sur le CA de -172 mille euros
- Effet volume : Le nombre de ventes nettes ont augmentées de +130% ayant un impact positif sur le CA de +127 mille euros
- Le mix Effet volume-prix est ainsi négatif de -45 mille euros

Le tableau ci-dessous permet de visualiser le top des opérateurs par chiffre d'affaires :

Top 10 opérateurs	CA 2020 (k€)
SOMME NUMERIQUE	344,0
ADISTA	258,1
BOUYGUES TELECOM	205,4
SFR	163,0
PROJET3 LINKT	87,7
NEURONNEXION	79,9
ORANGE BUSINESS FRANCE SA	73,0
KNET	72,3
CORIOLIS	64,0
APPLIWAVE	49,1

Il est à noter que le GFU reste le premier contributeur de l'activité cette année encore, mais probablement pour la dernière fois.

5.3.3 Charges

Les charges de l'année N, par rapport au budget et à l'année précédente sont les suivantes :

Charges (k€)	2019 Réel	2020 Réel	2021 Budget
<i>Coûts passifs FTTO</i>	(1 166)	(1 628)	(610)
<i>Coûts actifs FTTO</i>	(211)	(483)	(599)
<i>Coûts passifs FTTH</i>	(90)	(162)	(454)
<i>Coûts actifs FTTH</i>	(52)	(162)	(817)
Coût d'exploitation technique	(1 520)	(2 435)	(2 480)
Redevance d'affermage	(2 114)	(3 048)	(3 988)
Coût de commercialisation	(60)	0	(30)
Frais de contrôle	(56)	(55)	(63)
Assistance générale	(1 255)	(1 263)	(1 285)
<i>Assurances</i>	(53)	(100)	(107)
<i>Locaux</i>	(78)	(92)	(149)
<i>Fonctionnement</i>	10	(0)	(1)
<i>CAC</i>	(10)	(6)	(7)
<i>Taxes</i>	10	(15)	(48)
<i>Divers</i>	(178)	245	(29)
Frais généraux	(300)	33	(342)
Total Expenses	(5 305)	(6 768)	(8 187)

Les dépenses 2020 sont supérieures à celles de 2019 car elles ne bénéficient pas des extournes de provisions des années antérieures comme en 2019

Les dépenses globales 2020 sont supérieures de +28% à celles de 2019 et cela en raison de l'augmentation des coûts techniques :

- L'augmentation des coûts FTTO est dû aux coûts de maintenance fibres et maintenance des équipements actifs du réseau en lien avec la croissance du parc FTTO
- L'augmentation des coûts FTTH est dû aux coûts de maintenance des équipements actifs, de supervision et de hotline en lien avec l'augmentation du parc client FTTH
- Les droits de passage 2020 s'élève à 405 k€ et correspondent à la facturation des collectivités et de Somme Numérique pour les périodes 2018, 2019 et 2020 (hors rattrapage Conseil Départemental à venir sur 2021
- Les coûts de commercialisation sont nuls en 2020 car aucun événement majeur n'a eu lieu en 2020 avec les règles sanitaires en vigueur
- La variation du montant des assurances 2020 est de +4 k€, le montant 2019 était faussé par une extourne de provision de 43 k€
- Les charges diverses en frais généraux sont positives car nous bénéficions d'une extourne de provision 2019 (170 k€ d'annulation de provision pour risque 2019)

Les principaux fournisseurs classés par le montant de charges est le suivant :

Top 10 fournisseurs	Dépense 2020 (k€)
ORANGE	1 857,3
VINCI ENERGIES	1 473,2
BOUYGUES TELECOM	722,9
SOGETREL	700,2
SYNDICAT MIXTE SOMME NUMERIQL	475,0
EDF PRO	248,0
SATCOMS	170,3
EGTS	148,3
INFRATEL SERVICES	125,7
SAT CONSULTING	98,3

Les charges intragroupe issues des conventions d'assistances sont les suivantes :

Conventions intraGroupe	Détail des Coûts	Calcul/Justification	Montants 2020 k€
Assistance Générale			
Part Fixe	1 263 k€ de coût fixe	1 263 k€ facturé pour l'année 2020	1 263
MOE raccordements	6% des raccordements FTTO (Actif et passif)	685 K€ coûts racco FTTO x 6% MOE = 41 K€	41
Assurances	Facturation fixe Annuel (selon le poids CAPEX CA)	facturation annuel 100 k€	100
Contrat de prestation techniques FTTO			
Collecte	60 k€ de part fixe annuel	60 k€ fixe annuel	60
Interconnexion POP Nationaux	15 k€ de part fixe annuel	15 k€ fixe annuel	15
Transit IP	3 k€ de part fixe annuel	3 k€ fixe annuel	3
Maintenance Equip Actifs	Grille tarifaire	Selon Bordereau Prix Unitaire	355
Contrat de prestation techniques FTTH			
Maintenance Actif FTTH	9% des Equip Actifs bruts cumulés	Investissement cœur de réseau FTTH cumulé 870 k€	78
Hotline FTTH	0,5€ HT mensuel par prises commercialisées et par an	0,5€ * 17 776 prises moyennes + 50 k€	70
Supervision FTTH	0,25€ HT mensuel par prises commercialisées et par mois	0,25€ * 12 mois * 17 776 prises moyennes	43
Convention de mise à disposition du SI			
Part Fixe	100 k€ fixe/an (FTTO/FTTH)	100 k€ fixe annuel	90
Part complémentaire	4€ par prise déployée	4€ * 8 654 prises déployées en 2020 (35 k€) + OD reclassement (72 k€)	106
Part variable	1,20€ par prises commercialisées	1,2€ * 13 960 prises commercialisées	17

5.4 Patrimoine et Bilan

5.4.1 Investissements

Les investissements réalisés en année N se décomposent comme ceci :

Investissements (k€)	2019 Réel	2020 Réel	2021 Budget
Raccordements FTTO	(920)	(850)	(865)
Raccordements FTTH	156	(33)	(1 067)
Extensions	(5)	5	(241)
<i>Shelters</i>	13	(248)	(100)
<i>Dévoiements</i>	2	(157)	(300)
<i>Equipements centraux Bande passante</i>	(253)	(1 594)	(1 063)
<i>Equipements centraux FTTH</i>	44	(17)	-
<i>Autres</i>	(8)	-	(42)
Autres	(202)	(2 017)	(1 504)
Investissements complémentaires	(971)	(2 895)	(3 677)
<i>Premier établissement</i>	(122)	(58)	(252)
Investissements premier établissement	(122)	(58)	(252)
Total Capex	(1 092)	(2 953)	(3 929)

Les investissements globaux 2020 sont supérieurs de 170% par rapport à l'exercice 2019.

Les raccordements FTTO sont en diminution de -8% par rapport à 2019 et reflète la diminution de -7% des raccordements clients sur le réseau, effet de la crise sanitaire.

Les raccordement FTTH sont en augmentation pour raccorder 12 238 nouveaux clients sur le réseau.

5.4.2 Bilan

Le Bilan de l'année 2020 est le suivant :

Bilan (k€)	2019	2020
Immobilisations brutes	118 435	136 935
Amortissements et provisions	-25 262	-29 666
Créances clients	2 299	7 247
Autres créances	1 965	1 807
Trésorerie	1 556	2 445
Charges constatées d'avance	102	85
Total Actif	99 094	118 853
Capital	250	250
Réserve	688	688
Report à nouveau + résultat	-2 368	-3 061
Avances conditionnées	87 763	94 802
Caducité	84	293
Dettes financières	5 028	2 513
Dettes d'exploitation	2 773	4 992
Dettes diverses	4 842	8 977
Produits constatés d'avance	36	9 400
Total Passif	99 094	118 853

Le bilan de Covage Somme a continué de s'accroître pour atteindre 118,853 millions d'euros.

Les immobilisations brutes ont augmenté de +16% pour atteindre 136,935 millions d'euros.

Les créances clients ont augmentées et elles sont passées de 152 jours en moyenne en 2019 à 330 jours en 2020, en cause la facturation des OCEN qui a demandé une période de rodage.

La DSP a dégradé ses capitaux propres avec un résultat d'exercice déficitaire.

La provision de caducité est en augmentation de +248% suite aux investissements réalisés.

L'intégralité de la dette actionnaire a été payée par la DSP et la dette financière a considérablement diminuée au bilan.

Les dettes d'exploitation ont augmenté et sont passées de 187 jours en moyenne en 2019 à 256 jours en 2020.

Les dettes diverses ont augmenté de +85% en raison de l'augmentation des dettes sur immobilisations et les nouveaux investissements du réseau.

La forte augmentation des produits constatés d'avance est en lien avec la réception de l'IRU Free

Le tableau des flux de trésorerie pour l'année 2020 est le suivant :

Flux de Trésorerie		2020
		K€
Résultat net		-693
=/- dotation aux amortissements		811
Variation du besoin en fond de roulement de l'activité		7 937
Flux net de trésorerie généré par l'activité		8 055
Investissements		-2 953
Variation du besoin en fond de roulement d'investissement		-1 695
Flux net de trésorerie lié aux investissements		-4 648
Comptes courants		-2 071
Emprunts bancaires		-439
Intérêt à payer		-9
Flux net de trésorerie lié aux financements		-2 519
Variation de trésorerie nette		889
Position de trésorerie initiale		1 556
Flux de trésorerie		889
Position de trésorerie finale		2 445

Les flux d'exploitation généré par l'activité de la DSP sont positifs en 2020.

Les investissements réalisés en 2020 sont financés intégralement par l'excédent de trésorerie issu de l'activité.

L'excédent de trésorerie provenant de l'activité de la DSP permet également de remonter des remboursements de CCA.

Le bilan prévisionnel pour l'année 2021 est le suivant :

Bilan (k€)	2020 Réel	2021 Budget
Immobilisations brutes	136 935	171 610
Amortissements et provisions	-29 666	-50 245
Créances clients	7 247	3 600
Autres créances	1 807	1 400
Trésorerie	2 445	384
Charges constatées d'avance	85	68
Total Actif	118 853	126 818
Capital	250	250
Réserve	688	688
Report à nouveau + résultat	-3 061	-2 600
Avances conditionnées	94 802	105 840
Caducité	293	340
Dettes financières	2 513	2 600
Dettes d'exploitation	4 992	4 100
Dettes diverses	8 977	6 500
Produits constatés d'avance	9 400	9 100
Total Passif	118 853	126 818

5.5 Flux entre le délégataire et le délégant

5.5.1 Redevances versées au délégant

Les redevances de l'année 2020 sont les suivantes ainsi que le prévisionnel 2021 :

Redevances (k€)	2019	2020	2021
Redevance d'affermage	2 114	3 048	3 988
Frais de contrôle	56	55	63
Total redevances	2 170	3 103	4 051

Dans le détail :

Détail des redevances RA 2020 :	k€		
R1 : 750K€/an	750		
R2 : 150K/an	150		
R3 : 20€/prise éligible/an	1 032	57 067	Moyenne des prises éligible par mois
R4 : CA > 5M€	390	0	Rajouter le CA du bail emphytéotique (incorporer dans le CA) + le CA des racco FTTH (Estimation à 4M€)
R5 : 12€/prises FTTH	165	14 628	Moyenne des prises commercialisables éligible par mois
R6 : 19,78/sites GFU/FTTH raccordés	418	21 115	Moyenne des prises commercialisables et sites GFU raccordés
R7 : 60 k€ fixe	63		Redevance terminée, pas de règlement en 2020
Total des redevances facturés par le délégant	2 968		Provisions 2020
	-80		impact année 2019 (R7 non provisionné en 2019 et impact sur 2020 pour 63k€ + risque résiduel FNP 2019 compta)
Redevance d'affermage	3 048		

L'augmentation des frais de contrôle est réalisé selon l'indice SYNTEC

L'augmentation de la redevance d'affermage est principalement lié à l'augmentation du nombre de prises commercialisées et de l'augmentation du CA

5.6 Inventaire des biens de retour

Les biens de retour de l'année 2020 se décomposent de la manière suivante :

Inventaire 2020	Immobilisations Brut 2020	Cumul Amort 2020	VNC fin 2020
1er établissement	890	121	770
Apports concédants	123 232	28 430	94 802
Raccordements	8 351	425	7 927
MOE raccordements	542	60	482
Extensions réseau	288	7	281
Shelters	402	25	377
Dévoiements	456	37	419
Bureaux	97	33	64
Immobilisation en cours	194		194
Matériel actifs - cœur de réseau	2 482	528	1 953
Total	136 935	29 666	107 269

La liste de l'inventaire exhaustif est produite en annexe 8.

La VNC présentée est celle connue au 31/12/2020. Les montants seront donc amenés à être modifiés sur les prochains exercices.

5.7 Engagements à incidence financière du délégataire

La société Covage Somme n'a pas de salarié en propre. L'ensemble des collaborateurs sont détachés de la société Covage Networks.

5.8 Retour à meilleure fortune

Le calcul du RMF s'établit comme suit :

En € constants		2020
Chiffre d'affaires prévisionnel		10 128 905
Chiffre d'affaires prévisionnel revalorisé		12 154 686
IPC 2013	>>> 115,37	107,39
Coefficient d'actualisation		93%
Chiffre d'affaires indexé prévisionnel		11 314 425
Charges de location d'infrastructures prévisionnelles		782 859
Chiffre d'affaires réalisé		9 989 495
Charges de location d'infrastructures		207 773
ECART CA		- 1 324 930
ECART LI		- 575 086
Ecart CA + LI		- 1 900 016
Ecart RN cumulés		- 9 295 613
Montant RMF à disposer dans le compte de réserve		-

Le compte de réserve n'est pas alimenté en 2020

Envoyé en préfecture le 24/05/2022

Reçu en préfecture le 24/05/2022

Affiché le



ID : 080-258004365-20220426-220426_CS_DEL2-DE

Annexes



ANNEXES

ANNEXE 1 – Etude Infranum Covid 19

ANNEXE 2 – Rapport CAC 2020

ANNEXE 3 – Comptes annuels 2020

ANNEXE 4 – Taux d'occupation

ANNEXE 5 – Liste Equipements FTTH NRO 2020

ANNEXE 6 – Synthèse maintenance curative

ANNEXE 7 – Détail FNP 2020

ANNEXE 8 – Inventaire immobilisations

ANNEXE 9 – PCA 2020

DEFINITIONS

« Boucle locale optique mutualisée » ou « BLOM » :

Ainsi que défini par l'Agence du Numérique, le réseau d'infrastructures passives qui permet de connecter en fibre optique l'ensemble des Logements d'une zone donnée depuis un nœud unique, le NRO. La BLOM s'étend ainsi du NRO jusqu'aux DTIO installés dans chaque logement de la zone desservie. La BLOM permet aussi le raccordement en fibre optique des sites techniques ne correspondant ni à des logements ni à des locaux à usage professionnel, tels que les points hauts (mobile, BLR), les éléments de la ville intelligente (vidéosurveillance, antennes wifi, gestion de l'éclairage urbain, gestion du trafic routier) etc. La topologie du réseau de BLOM est caractérisée par l'existence d'un nœud intermédiaire de brassage, le sous-répartiteur optique (SRO), en aval duquel chaque logement ou local à usage professionnel peut être desservi en continuité optique. La BLOM est dimensionnée pour permettre de proposer des accès de type résidentiel pour l'ensemble de logements et locaux à usage professionnel desservis, en utilisant des technologies d'activation point-à-multipoint (type GPON). On parle alors d'accès FttH ou FttH-pro. La BLOM est ainsi communément appelée « réseau de desserte FttH » ou simplement « réseau FttH ». Pour les besoins spécifiques des sites prioritaires, la BLOM est également dimensionnée pour permettre sans déploiement de nouveaux câbles de fibre optique supplémentaires, la réalisation de lignes optiques point-à-point du NRO jusqu'aux sites concernés. On parle alors d'accès FttE (Fibre jusqu'à l'entreprise).

« Câblage Client final » :

Ensemble composé d'un câble de fibre optique installé entre le PBO et le DTIO, y compris le DTIO, et de la mise à disposition d'une fibre optique au minimum au niveau de ce DTIO. Un Câblage Client final dessert un Logement raccordable.

« Client final » ou « Utilisateur final » :

Toute personne physique ou morale cliente d'un Opérateur Usager et qui ne fournit pas elle-même de réseaux de communications électroniques ou de services de communications électroniques accessibles ou public.

« Colonne montante » :

Ensemble homogène situé dans les parties privatives d'un Immeuble, desservant des Logements situés sur un ou plusieurs étages et constitué d'un ou plusieurs câbles en fibre optique et des PBO qui sont raccordés aux câbles précités.

« Convention fibre » :

Contrat établi entre l'Opérateur d'immeuble et un gestionnaire ou propriétaire, détaillant l'ensemble des modalités, notamment techniques et juridiques, relatives à l'installation, la gestion, l'entretien ou au remplacement de Lignes permettant de desservir un ou plusieurs Clients finaux dans un Immeuble ou un Lotissement.

« Délai moyen d'activation FTTO » :

Nombre de jours ouvrés entre la date de la commande et la date d'activation du service.

« Délai moyen de raccordement » :

Nombre de jours ouvrés entre la date de la commande et la date du CRMAD.

« Densification » :

Opérations réalisées par le Déléataire afin de rendre éligibles :

- les Logements dépendant d'une ZASRO et construits après la Mise en service de ladite ZASRO ;
- ou les Logements nécessitant la création d'une nouvelle ZASRO.

« Desserte FttH » :

Éléments du Réseau correspondant à un ensemble de BLOM.

« Desserte FttN » :

Opération consistant à installer un nouveau nœud de Raccordement d'Abonnés (NRA) plus près des abonnés, généralement à côté d'un sous-répartiteur. Ce nouveau NRA devient alors le nœud au niveau duquel sont activés les accès haut débit DSL pour les abonnés concernés.

« Desserte FttE » :

Éléments du Réseau déployés conformément à l'ingénierie « Pré-BLOM » définie par la Mission Très Haut Débit, et visant à proposer des Services de type FttE.

« DICT »

Déclaration de travaux remise par tout exécutant de travaux aux exploitants de réseaux situés à proximité du chantier qu'il prévoit, en vue de connaître précisément la localisation des réseaux et d'obtenir des recommandations particulières de sécurité relatives à la présence de ces ouvrages.

« Dispositif de terminaison intérieure optique » ou « DTIO » :

D'après l'Agence du Numérique, l'élément optique passif situé à l'intérieur du logement ou local à usage professionnel qui constitue la frontière entre la BLOM, qui relève de la responsabilité de l'opérateur de réseau et la desserte interne du local, qui relève de la responsabilité de l'abonné. Le DTIO est généralement placé au niveau du tableau de communication, dans la gaine technique du local. Il matérialise le point optique connecté au niveau duquel est raccordé l'équipement actif optique fourni par l'opérateur usager à son abonné. Au terme de la décision n° 2015-0776 de l'Arcep, il s'agit bien de l'extrémité de la Ligne sur laquelle porte l'obligation d'accès imposée par les décisions de l'Arcep n° 2009-1106 et 2010-1312, à savoir le point de livraison du Câblage Client final situé dans le Logement FttH.

« Durée moyenne de rétablissement » :

La durée moyenne de rétablissement est établie par typologie de services car elle doit être exprimée au regard de l'engagement de GTR correspondant. Elle est calculée comme la moyenne des durées d'incidents sur la période considérée. Les tickets d'incidents pris en compte pour ce calcul sont les Tickets Critiques (avec coupure de service) et Avérés (sous la responsabilité de Covage), appelés TCA ci-après.

Ainsi Durée moyenne de rétablissement = Somme des Durées de coupure de chaque TCA (T1-T0-temps de gel) / Nb de TCA

« Extension » :

Déploiements complémentaires du Réseau permettant de faire passer un ensemble de Logements éligibles d'un statut de Logement raccordable sur demande à un statut de Logement raccordable. Ces travaux sont matérialisés par la pose différée de PBO faisant suite à la demande d'un Usager ou conformément aux engagements du Déléataire.

« Immeuble » :

Bâtiment ou ensemble de bâtiments pour lequel un opérateur a signé une Convention fibre avec le gestionnaire d'immeuble permettant l'installation d'une Colonne montante.

« Fichier IPE » :

Fichier d'Informations Préalables Enrichies établi périodiquement par le Délégué permettant de qualifier le statut des différents Logements par rapport à l'état du déploiement du Réseau et la disponibilité de Services.

« FTTO » :

Un réseau de communications électroniques FTTO (Fiber To The Office) désigne une infrastructure dédiée à la Desserte en fibre optique des entreprises et des sites publics. Les offres de services FTTO, basées sur cette infrastructure dédiée, permettent de répondre aux exigences spécifiques des entreprises et des sites publics, avec des engagements forts de qualités de service (débits garantis), de disponibilité (rétablissement de service en cas de d'incident dans un délai défini contractuellement) et de sécurité.

« Ligne » ou « Ligne FttH » :

Liaison passive d'une Plaque FttH constituée d'un ou de plusieurs chemins continus en fibre optique et permettant de desservir un Client final.

« Liaison FttN » :

Liaison optique entre un répartiteur téléphonique et un site FttN.

« Logement » ou « Prise » :

Logement ou local professionnel ou local à usage mixte situé dans un Immeuble, un Lotissement ou un pavillon.

« Logement éligible » ou « Prise éligible » :

Logement pour lequel le Point de mutualisation est relié à son NRO de rattachement et pour lequel il manque le seul Raccordement final et un éventuel brassage ou Point de mutualisation pour avoir une continuité optique entre ledit NRO et la Prise terminale optique ; les Logements éligibles incluent les Logements raccordables et Logements raccordables sur demande.

« Logement raccordable » ou « Prise raccordable » :

Logement pour lequel il existe une continuité optique entre le Point de mutualisation et le Point de branchement optique.

« Logement raccordable sur demande » ou « Prise raccordable sur demande » :

En cohérence avec la recommandation de l'Arcep du 7 décembre 2015, un Logement pour lequel l'existence d'une continuité optique entre le Point de mutualisation et le Point de branchement optique nécessite la préexistence d'une demande d'un Usager pour le compte d'un Utilisateur final avant réalisation des travaux.

« Logement raccordé » ou « Prise raccordée » :

Logement pour lequel il existe une continuité optique entre le Point de mutualisation et la Prise terminale optique.

« Marché adressable FTTO » :

Il s'agit de l'emprise du réseau. Il comprend le nombre de sites ou d'entreprises de plus de six salariés pouvant être raccordés au réseau.

« Mise en service » :

Ouverture à la commercialisation des Lignes FttH. Conformément à la réglementation et à la décision n° 2010-1312 de l'Arcep, le Délégué ne peut commencer la mise en service commerciale de ces Boucles locales optiques qu'après un gel de trois mois à la suite de la réception d'une ou plusieurs Plaques FttH ou sous-ensembles de Plaques FttH.

« NOC » :

Network Operation Center, désigne le Centre de Supervision et d'Exploitation du réseau et des services usagers.

« Noeud de raccordement d'abonnés » ou « NRA » :

Lieu, généralement localisé au sein d'un bâtiment dédié où se terminent toutes les connexions entre le réseau téléphonique filaire et la terminaison cuivre vers les abonnés au service cuivre (téléphonie, internet). Ce site est communément appelé le répartiteur téléphonique ou le central téléphonique.

« Noeud de raccordement optique » ou « NRO » :

Noeud extrémité de la BLOM, qui rassemble à la fois, le répartiteur de transport optique (RTO), des infrastructures d'hébergement des équipements actifs des opérateurs clients (emplacement, énergie, etc.) et un point d'accès à un ou plusieurs réseaux de collecte en fibre optique. Les Usagers peuvent ainsi se raccorder au NRO, y installer leurs équipements actifs et collecter les flux de données des Utilisateurs finaux.

« Nombre d'activations FTTO en année N » :

Qu'il s'agisse de commandes de liens activés ou passifs, il comprend l'ensemble des commandes (*i.e.* soit les nouveaux raccordements et les demandes de modification de service) reçues et traitées en année N.

« Nombre de NRO en année N » :

Il comprend les NRO disposant du statut « Déployé » dans le fichier IPE et dont au moins une ligne en zone arrière dispose d'un J3M échu avant le 31 décembre de l'année N.

« Nombre de PM en année N » :

Il comprend les PM dont la date de mise à disposition mentionnée dans le fichier IPE est antérieure au 31 décembre de l'année N.

« Nombre de raccordements OI/STOC en année N » :

Ensemble des raccordements qui, au 31 décembre de l'année N, ont fait l'objet d'un CRMAD.

« Opérateur d'immeuble » ou « OI » :

Toute personne chargée de l'établissement ou de la gestion d'une ou plusieurs Lignes dans un Immeuble ou dans un Lotissement, notamment dans le cadre d'une Convention fibre signée avec le propriétaire, le syndicat de copropriétaires ou l'association syndicale libre.

« Opérateur commercial » ou « OC » :

Opérateur de communications électroniques déclaré en vertu de l'article L.33-I du Code des postes et des communications électroniques, qui commercialise des services de communications électroniques.

« Opérateur de communications électroniques » :

Toute personne physique ou morale exploitant un réseau de communications électroniques ouvert au public ou fournissant au public un service de communications électroniques (au sens du 15° de l'article 1.32 du Code des postes et communications électroniques).

« Opérateur de Point de mutualisation » :

Opérateur d'immeuble chargé de l'établissement ou de la gestion d'une ou plusieurs Lignes d'une ZASRO.

« Opérateurs et usagers présents sur le réseau en année N » :

Opérateurs et usagers bénéficiant au moins d'un service sur le réseau au 31 décembre de l'année N.

« Opérateurs FTTH présents sur le réseau en année N » :

Opérateur offrant des services à au moins un client final sur le réseau avant le 31 décembre de l'année N. Ainsi, un opérateur hébergé dans les locaux techniques du réseau au 31 décembre de l'année N, n'est pas en l'espèce pas considéré comme présent sur le réseau.

« Parc clients finals FTTO » :

Le nombre de clients finals raccordés au réseau et pour lesquels un ou plusieurs services sont fournis. Ainsi, une entreprise raccordée au réseau et disposant de plusieurs services n'est comptabilisée que comme un seul client final.

« Part de marché du réseau FTTO » :

Indicateur constitué par le rapport entre le nombre de clients final et le marché adressable du réseau.

« Point de branchement optique » ou « PBO » :

Noeud de la BLOM situé au plus près des Logements, à partir duquel sont réalisées les opérations de raccordement final. Dans les immeubles collectifs, le PBO est généralement installé dans les boîtiers d'étage de la colonne montante. En dehors des immeubles collectifs, le PBO est généralement installé en façade, en borne, en chambre de génie civil ou sur poteau. Par convention, le PBO est rattaché à un unique SRO.

« Premier établissement du Réseau » :

Ensemble des investissements pris en charge par le Déléguataire afin d'achever le déploiement du Réseau permettant de rendre éligibles sur chaque ZASRO les Logements existants au stade de la réalisation de ces travaux. Le Premier établissement du Réseau inclut la réalisation des travaux d'Extension, mais n'inclut pas la réalisation des Raccordements finals ainsi que les opérations de Densification.

« Prise raccordable en année N » :

Sont considérées comme des prises raccordables au 31 décembre de l'année N toutes les prises qui disposent du statut de « prise déployée » ou de « prise raccordable à la demande » dans le fichier IPE et dont la mise en service commerciale (J3M échu) est intervenue avant le 31 décembre de l'année N.

« Prises commercialisées et nombre de clients en année N » :

Sont comptabilisés comme des prises commercialisées ou des clients finals sur le réseau en année N, les commandes FTTH traitées pour lesquelles Covage a reçu, avant le 31 décembre de l'année N, un CRMAD (pour les raccordements réalisés en mode OI) ou un CRMES (pour les raccordements réalisés en mode STOC).

« Prises de commande FTTO » :

Ensemble des commandes traitées, et ce qu'il s'agisse de nouvelles commandes, de commandes modificatives (e.g. changement de débit pour une offre activé) ou de migrations de parc.

« POP » :

Point of presence, désigne un Noeud réseau permettant le raccordement des Usagers pour rapatrier leur trafic.

« PTO » ou « Prise Terminale Optique » :

Conformément à la décision n° 2015-0776 de l'Arcep, le ou les socles de communication présentant au moins un connecteur optique constituant la prise située à l'intérieur du logement ou local à usage professionnel sur laquelle l'Usager branche généralement l'ONT (« box »), bien que la présente définition désigne un équipement générique et non un élément de réseau. Le DTIO constitue la première PTO au sein du Logement FttH. Toutefois, l'Usager peut décider d'installer une ou plusieurs autres PTO au sein dudit Logement FttH.

« Raccordement final » ou « Raccordement terminal » :

Opération consistant à installer un câble de brachement comprenant une ou plusieurs fibres optiques entre le PBO et le DTIO. Il comprend non seulement l'acte technique de raccordement lui-même mais également les opérations préalables (connaissance et échange des éléments nécessaires, prise de rendez-vous, ...) ainsi que celles effectuées une fois la prestation réalisée sur le terrain (intégration des données dans le SI, ...).

« Raccordement long » :

Raccordement final pour lequel l'éloignement entre le PBO et la limite du domaine privé est supérieur à 90 mètres. Un Raccordement long peut faire l'objet d'une facturation complémentaire. Les Logements qui doivent faire l'objet d'un Raccordement long sont identifiés comme tels dans les bases de données du Délégitaire et notamment le Fichier IPE transmis par le Délégitaire aux Usagers et prospects.

« Réseau de communications électroniques à très haut débit » ou « Réseau de communications électroniques » ou « Réseau » :

Ensemble des ouvrages et équipements établis par le Délégitaire et des droits d'usage acquis par lui au titre de la Convention, ainsi que l'ensemble des ouvrages, équipements et droits d'usage mis à la disposition du Délégitaire par le Délégitant pour les besoins de la Convention, constitutifs d'un Réseau de communications électroniques à très haut débit objet de la présente Convention, et permettant la fourniture des Services aux Usagers.

« Réseau de distribution » :

Sous-segment de la BLOM constitué des liaisons fibre optique reliant les SRO au PBO.

« Réseau de transport » :

Sous-segment de la BLOM constitué des liaisons entre les NRO et les SRO.

« Service » :

Composante du service public délégité par le Délégitant au Délégitaire visant la mise à disposition du Réseau aux Usagers par le Délégitaire par voie conventionnelle et dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires.

« Service actif » :

Désigne un service offert aux Usagers à partir du Réseau de communications électroniques selon les conditions figurant au Catalogue de Services et qui s'appuie sur une activation du Réseau par la mise en œuvre et l'utilisation d'équipements de communications électroniques.

« Service passif » :

Désigne un service offert aux Usagers à partir du Réseau de communications électroniques selon les conditions figurant au Catalogue de Services et qui ne s'appuie pas sur une activation du Réseau et l'utilisation d'équipements de communications électroniques.

« Site FttN » :

Site permettant la modernisation du réseau téléphonique dans le cadre de l'offre PRM de la société Orange, améliorant les services haut débit proposés initialement.

« Sous-Répartiteur Optique » ou « SRO » ou « Point de Mutualisation » ou « PM » :

Nœud intermédiaire de brassage de la BLOM, en aval duquel chaque logement ou local à usage professionnel est desservi avec une fibre optique. Le SRO constitue un point de flexibilité du réseau, généralement situé au cœur des zones bâties afin de faciliter les opérations de raccordement, d'exploitation et de maintenance des lignes optiques. Un SRO peut éventuellement être localisé au niveau du NRO pour desservir les locaux situés dans le voisinage du NRO. Par convention, le SRO est rattaché à un unique NRO. C'est au niveau du SRO que les Usagers proposant des accès de type résidentiel installent leurs coupleurs optiques nécessaires pour l'activation des technologies point-multipoints.

Compte tenu des caractéristiques posées pour le SRO dans les recommandations du Plan France Très Haut Débit portant sur la conception et la topologie de la boucle locale optique mutualisée, le SRO répond aux obligations posées dans le cadre réglementaire défini par l'Arcep et à l'article L. 34-8-3 du Code des Postes et des Communications Electroniques pour ce qui concerne le point de mutualisation (PM) dès lors qu'il existe un PRDM.

« Taux de disponibilité annuel du Service » :

Ratio de temps de fonctionnement nominal du Service sur une période d'un an exprimé en pourcentage. Il est calculé comme suit :

Disponibilité = $100 [P - I] / P$

« D » : signifie le taux de disponibilité effective, exprimée en pourcentage

« P » : signifie la période de calcul, exprimée en jours

« I » : signifie l'indisponibilité non programmée, mesurée par le système de gestion des pannes du Délégué, exprimée en jours

« Taux de pénétration » :

Il est le rapport entre les prises commercialisées et les prises raccordables telles que définies dans le présent glossaire.

« Tickets engageant la responsabilité du Délégué » :

Les Tickets engageant la responsabilité du délégataire concernent les incidents pour lesquels le défaut se situe sur l'infrastructure ou les équipements dont le Délégué assure l'exploitation, défauts non consécutifs à une action de l'Usager ou de son Client.

A titre d'exemple, une perte de service engendrée par le débranchement du CPE sur le site du client final, ou bien par un défaut de configuration sur les équipements de l'Usager ne seront pas considérés comme engageant la responsabilité du Délégué. Ils n'impacteront donc pas les indicateurs d'exploitation (taux de disponibilité, durée moyenne de rétablissement...).

« Usager » :

Tout Opérateur ou Utilisateur de réseaux indépendants, au sens respectivement des 3° et 15°, d'une part et du 4°, d'autre part, de l'article L.32 du Code des Postes et des Communications Electroniques, souscrivant ou désirant souscrire un contrat de service auprès du Délégué.

« Utilisateur de réseaux indépendants » :

Utilisateurs de réseaux de communications électroniques réservés à l'usage d'une ou plusieurs personnes constituant un groupe fermé d'utilisateurs (GFU), en vue d'échanger des communications internes ou sein de ce groupe.

« Zone arrière de Noeud de Raccordement Optique » :

Zone géographique continue regroupant l'ensemble des immeubles bâtis ayant vocation à être desservis depuis un NRO donné dans l'hypothèse du déploiement d'une BLOM sur l'ensemble du territoire. Conformément aux recommandations du Plan France Très Haut Débit portant sur la conception et la topologie de la BLOM, la zone arrière du NRO doit, sauf exception, regrouper ou moins 1 000 Logements dans l'architecture cible 100 % FttH. À ce titre, le NRO, ou plus spécifiquement le RTO, répond aux obligations posées dans le cadre réglementaire défini par l'Arcep pour ce qui concerne le point de raccordement distant mutualisé (PRDM).

« Zone arrière de Sous-Répartiteur Optique » ou « ZASRO » ou « Zone arrière de Point de Mutualisation » ou « ZAPM » :

Zone géographique continue regroupant l'ensemble des immeubles bâtis ayant vocation à être desservis depuis un SRO donné dans l'hypothèse du déploiement d'une BLOM sur l'ensemble du territoire.